

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CNP ASSURANCES AU 31 DÉCEMBRE 2022

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS 2022	4
BILAN CONSOLIDÉ	4
COMPTE DE RESULTAT.....	6
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2022	7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	9
FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE	13
NOTE 1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022	13
NOTE 2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS	15
PRINCIPES COMPTABLES	16
NOTE 3 PRINCIPES COMPTABLES	16
PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	23
NOTE 4 PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	23
NOTE 5 CAPITAUX PROPRES	36
NOTE 6 ACTIFS INCORPORELS.....	38
NOTE 7 IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44
NOTE 8 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	46
NOTE 9 PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS	66
NOTE 10 DETTES SUBORDONNEES	79
NOTE 11 CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ET AUTRES CREANCES	81
NOTE 12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	82
NOTE 13 DETTES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ET AUTRES DETTES	83
ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	87
NOTE 14 CHIFFRE D'AFFAIRES	87
NOTE 15 PRESTATIONS	91
NOTE 16 CHARGES DE GESTION ET DE COMMISSIONS	92
NOTE 17 RESULTAT DE REASSURANCE	95
NOTE 18 PRODUITS DE PLACEMENTS	95

NOTE 19 IMPOTS SUR LES BENEFICES	99
NOTE 20 ANALYSE SECTORIELLE	102
AUTRES PRINCIPES COMPTABLES ET INFORMATIONS	106
NOTE 21 AUTRES PRINCIPES COMPTABLES ET INFORMATIONS	106
NOTE 22 PASSIFS EVENTUELS	107
NOTE 23 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES	107
NOTE 24 RISQUES FINANCIERS.....	111
NOTE 25 RISQUE DE LIQUIDITE ET ADEQUATION ACTIF - PASSIF.....	115
NOTE 26 RISQUES LIES AUX CONTRATS D’ASSURANCE ET FINANCIERS	117
NOTE 27 ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	123

COMPTES CONSOLIDÉS 2022

BILAN CONSOLIDE

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Ecart d'acquisition	6	237,8	189,9
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	6	525,7	532,3
Autres immobilisations incorporelles	6	3 510,0	3 323,4
Total actifs incorporels		4 273,5	4 045,6
Immobilier de placement	8	5 609,4	2 722,9
Titres conservés jusqu'à échéance	8	86,6	73,9
Titres disponibles à la vente	8	276 456,8	326 409,1
Titres de transaction	8	108 412,2	108 607,1
Prêts et avances	8	4 252,9	4 159,7
Instruments dérivés	8	3 851,3	1 467,5
Placements des activités d'assurance		398 669,2	443 440,3
Placements des autres activités		2,2	2,4
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	4	1 108,1	947,7
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers	9	20 394,2	21 044,9
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	11	2 871,2	2 640,7
Créances d'impôt exigibles		586,2	589,6
Autres créances	11	8 505,4	5 358,5
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	7	448,8	517,9
Autres actifs d'exploitation à long terme		2 285,0	2 310,9
Participation aux bénéfices différée active	9	9 736,4	0,0
Impôts différés actifs	19	1 542,5	300,8
Autres actifs		25 975,4	11 718,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 805,6	1 803,3
TOTAL ACTIF		452 228,2	483 002,4

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital	5	686,6	686,6
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 736,3	1 736,3
Réserve de réévaluation		-1 230,7	4 295,0
Réserve de couverture des flux de trésorerie	8	106,7	15,0
Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	5	1 881,3	1 881,3
Résultats cumulés		12 934,3	12 113,1
Résultat consolidé		1 939,3	1 552,0
Ecart de conversion		-933,5	-1 145,2
Capitaux propres du Groupe		17 120,3	21 134,2
Participations ne donnant pas le contrôle		3 642,0	3 628,7
Capitaux propres totaux		20 762,3	24 762,9
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	9	198 705,6	195 157,7
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	9	76 136,3	73 777,9
Passifs relatifs à des contrats d'assurance		274 841,9	268 935,6
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	9	93 297,5	99 767,6
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	9	506,3	480,7
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	9	10 603,9	10 757,3
Passifs relatifs à des contrats financiers		104 407,7	111 005,5
Participation aux bénéfices différée passive	9	1 664,2	31 599,6
Passifs relatifs aux contrats		380 913,8	411 540,8
Provisions pour risques et charges	12	278,6	297,8
Dettes subordonnées	10	6 508,1	6 942,5
Dettes de financement		6 508,1	6 942,5
Dettes d'exploitation représentées par des titres		21 077,2	18 806,7
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		682,5	178,7
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	13	12 987,0	12 957,7
Dettes d'impôts exigibles		153,6	264,2
Comptes courants créditeurs		92,5	82,2
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés		345,2	470,2
Instruments dérivés passifs	8	1 588,9	1 704,5
Impôts différés passifs	19	173,3	847,6
Autres dettes	13	6 665,3	4 146,5
Autres passifs		43 765,4	39 458,5
TOTAL PASSIF		452 228,2	483 002,4

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Primes émises		36 050,0	31 765,0
Variation des primes non acquises		-48,2	-112,9
Primes acquises	14	36 001,9	31 652,1
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	14	94,5	103,8
Autres produits d'exploitation		0,1	0,0
Produits des placements nets de charges		5 913,5	5 410,9
Plus et moins-values de cession des placements		900,9	680,2
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		-3 908,0	5 981,4
Variation des dépréciations sur placements		-108,5	101,2
Total des produits financiers nets de charges	18	2 797,9	12 173,6
Total des produits des activités ordinaires		38 894,4	43 929,5
Charges des prestations des contrats	15	-30 527,4	-36 697,4
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	17	63,3	130,8
Charges et produits des autres activités		3,9	2,6
Frais d'acquisition des contrats	16	-4 117,6	-3 893,3
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	6	-221,7	-143,1
Frais d'administration	16	-294,2	-225,9
Autres produits et charges opérationnels courants	16	-682,0	-502,5
Total des autres produits et charges courants		-35 775,7	-41 328,8
Résultat opérationnel courant		3 118,7	2 600,7
Autres produits et charges opérationnels non courants		-48,3	-4,3
Résultat opérationnel		3 070,4	2 596,4
Charges de financement	18	-193,4	-226,8
Variations de valeurs des actifs incorporels	6	22,9	0,0
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	4	114,2	88,4
Impôts sur les résultats	19	-752,5	-681,5
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 261,6	1 776,4
Participations ne donnant pas le contrôle		-322,3	-224,4
Résultat net (part du Groupe)		1 939,3	1 552,0

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2022

(en millions d'euros)	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des autres éléments du résultat global
Résultat net de la période	1 939,3	322,3	2 261,6
Autres éléments du résultat global			
Éléments recyclables en résultat	-5 176,4	153,9	-5 022,5
Actifs disponibles à la vente	-5 490,6	-106,7	-5 597,3
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	-45 409,2	-1 808,0	-47 217,2
Reclassement en résultat relatif aux cessions	-878,2	-9,8	-888,0
Reclassement en résultat des dépréciations	355,9	1,6	357,5
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>-45 931,4</i>	<i>-1 816,2</i>	<i>-47 747,6</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	39 420,5	1 683,1	41 103,6
Impôts différés	1 020,4	26,3	1 046,7
Dont variation de la réserve de réévaluation des actifs destinés à la vente	0,0	0,0	0,0
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>-5 490,6</i>	<i>-106,7</i>	<i>-5 597,3</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	91,7	11,3	103,0
Variation de la réserve sur la période	167,2	11,3	178,4
Recyclage en résultat sur la période	-65,6	0,0	-65,6
Impôts différés	-9,9	0,0	-9,9
Incidence des écarts de conversion	222,4	249,4	471,8
Éléments non recyclables en résultat	86,7	0,0	86,7
Écarts actuariels	86,7	0,0	86,7
Autres variations	0,0	0,0	0,0
Total des autres éléments du résultat global	-5 089,8	153,9	-4 935,8
TOTAL DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	-3 150,5	476,2	-2 674,3

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2021

(en millions d'euros)	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des autres éléments du résultat global
Résultat net de la période	1 552,0	224,4	1 776,4
Autres éléments du résultat global			
Éléments recyclables en résultat	-27,5	-41,2	-68,7
Actifs disponibles à la vente	-70,8	-77,9	-148,7
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	-1 959,3	-119,1	-2 078,4
Reclassement en résultat relatif aux cessions	-824,7	-17,3	-842,0
Reclassement en résultat des dépréciations	202,6	0,5	203,1
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>-2 581,4</i>	<i>-136,3</i>	<i>-2 717,6</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	2 177,4	7,2	2 184,6
Impôts différés	333,2	50,9	384,0
Dont variation de la réserve de réévaluation des actifs destinés à la vente	0,0	0,0	0,0
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>-70,8</i>	<i>-77,9</i>	<i>-148,7</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	30,9	0,0	30,9
Variation de la réserve sur la période	105,5	0,0	105,5
Recyclage en résultat sur la période	-63,7	0,0	-63,7
Impôts différés	-10,9	0,0	-10,9
Incidence des écarts de conversion	12,5	36,7	49,1
Éléments non recyclables en résultat	-15,9	0,0	-15,9
Écarts actuariels	-15,9	0,0	-15,9
Autres variations	0,0	0,0	0,0
Total des autres éléments du résultat global	-43,4	-41,2	-84,6
TOTAL DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	1 508,7	183,2	1 691,8

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres IFRS au 01/01/2022	686,6	1 736,3	4 295,0	15,0	1 881,3	13 665,1	-1 145,2	21 134,2	3 628,7	24 762,9
-Résultat net						1 939,3		1 939,3	322,3	2 261,6
-Autres éléments du résultat global			-5 490,6	91,7	0,0	86,7	222,4	-5 089,8	153,9	-4 935,8
Total du résultat global de la période			-5 490,6	91,7	0,0	2 026,0	222,4	-3 150,5	476,2	-2 674,3
- Distribution de dividendes						-686,2		-686,2	-227,6	-913,8
- Mouvements sur le capital / Prime de fusion								0,0	0,0	0,0
- Titres subordonnés nets d'impôt						-49,2		-49,2	0,0	-49,2
- Actions propres nettes d'impôt						0,0		0,0	0,0	0,0
- Variations de périmètre			-35,1			-62,8	-10,8	-108,7	-219,0	-327,7
- Autres variations						-19,1		-19,1	-16,3	-35,4
Total des autres transactions avec les actionnaires			-35,1	0,0	0,0	-817,4	-10,8	-863,4	-462,8	-1 326,2
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2022	686,6	1 736,3	-1 230,7	106,7	1 881,3	14 873,6	-933,5	17 120,3	3 642,0	20 762,3

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2021

(en millions d'euros)	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres IFRS au 01/01/2021	686,6	1 736,3	4 362,2	-15,9	1 881,3	13 187,2	-1 157,6	20 680,2	3 319,2	23 999,3
-Résultat net						1 552,0		1 552,0	224,4	1 776,4
-Autres éléments du résultat global			-70,8	30,9	0,0	-15,9	12,5	-43,3	-41,2	-84,5
Total du résultat global de la période			-70,8	30,9	0,0	1 536,1	12,5	1 508,7	183,2	1 691,8
- Distribution de dividendes						-1 077,5		-1 077,5	-236,8	-1 314,3
- Mouvements sur le capital / prime de fusion								0,0		0,0
- Titres subordonnés nets d'impôt					0,0	-44,2		-44,2	0,0	-44,2
- Actions propres nettes d'impôt						2,1		2,1		2,1
- Variations de périmètre			3,6			43,8		47,3	363,1	410,4
- Autres variations			0,0			17,7		17,7	0,0	17,7
Total des autres transactions	0,0	0,0	3,6	0,0	0,0	-1 058,1	0,0	-1 054,6	126,3	-928,3
Capitaux propres au 31/12/2021	686,6	1 736,3	4 295,0	15,0	1 881,3	13 665,1	-1 145,2	21 134,2	3 628,7	24 762,9

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau consolidé des flux de trésorerie comprend :

- les flux de trésorerie des sociétés contrôlées ;
- les flux de trésorerie liés aux participations du groupe CNP Assurances et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe, les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour la vérification de ces critères, le groupe CNP Assurances s'est basé sur la position commune de l'ANC et de l'AMF visant les fonds monétaires dans le cadre de l'application du règlement (UE) 2017/1131 : les OPCVM de trésorerie dits « réguliers » ont ainsi été classés en équivalents de trésorerie alors que les OPCVM dynamiques à forte sensibilité ont été classés parmi les placements. Cette analyse, fondée sur l'examen des prospectus, est complétée par une analyse du comportement du fonds (performance, volatilité...).

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du groupe CNP Assurances, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Définition des flux d'exploitation

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

Définition des flux d'investissement

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Définition des flux de financement

Ce sont les flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital ;
- émission et remboursement de dettes de financement ;
- mouvements sur les actions propres ;
- dividendes versés hors du groupe CNP Assurances (associés et minoritaires).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat opérationnel avant impôt	3 070,4	2 596,4
Plus et moins-values de cession des placements	-874,8	-564,2
Dotations nettes aux amortissements	314,5	212,4
Variation des frais d'acquisitions reportés	-29,7	-29,0
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	117,5	-99,3
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	644,3	8 964,9
Dotations nettes aux autres provisions	-45,2	3,6
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	3 896,6	-5 893,0
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-161,0	575,9
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	82,9	47,2
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	3 945,1	3 218,4
Variation des créances et dettes d'exploitation	-1 222,2	-863,0
Variation des valeurs données ou reçues en pension	1 463,2	4 849,0
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	141,9	3,8
Impôts nets décaissés	-799,6	-473,1
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	6 598,8	9 331,4
Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise	-1 016,9	-98,1
Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée	-16,6	0,0
Prises de participations dans des entreprises associées	0,0	-391,4
Cessions de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-1 033,5	-489,5
Cessions de placements financiers	111 612,6	87 694,9
Cessions d'immobilier de placement	82,6	118,2
Cessions d'autres placements	5,3	-0,2
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	111 700,5	87 812,9
Acquisitions de placements financiers	-122 620,3	-89 096,8
Acquisitions d'immobilier de placement	-951,1	-424,2
Acquisitions et/ou émissions d'autres placements	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	-123 571,4	-89 521,0
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	10,4	5,2
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-145,8	-188,0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-135,3	-182,7
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-13 039,7	-2 380,3

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Emissions d'instruments de capital	5,5	0,0
Remboursements d'instruments de capital	-431,5	0,0
Opérations sur actions propres	0,0	2,4
Dividendes payés	-913,7	-1 314,3
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	-1 339,7	-1 311,9
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	575,1	1 094,2
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-1 000,0	-1 039,6
Intérêts payés sur dettes de financement	-258,8	-288,7
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	-683,7	-234,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-2 023,4	-1 546,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	25 200,7	19 464,7
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	6 598,8	9 331,4
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-13 039,7	-2 380,3
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-2 023,4	-1 546,0
Effet de variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-22,6	8,5
Effet des changements de méthode sur la période et divers ⁽¹⁾	314,7	322,3
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA DATE DE CLOTURE	17 028,5	25 200,7

⁽¹⁾ Effet des OPCVM de trésorerie dits « réguliers » classés en équivalents de trésorerie.

Rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités de financement avec les états financiers

Ce tableau permet de réconcilier les flux de trésorerie liés au financement du Groupe avec les autres états financiers. Les autres variations sont liées d'une part, à la variation des impôts différés et, d'autre part, à la variation de juste valeur par capitaux propres de la réserve de couverture des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Dettes subordonnées	Autres dettes de financement	Total
31/12/2021	15,0	1 881,3	6 942,5	0,0	8 838,8
Emission	0,0	0,0	565,6	11,1	576,6
Remboursement	0,0	0,0	-1 000,0	-803,9	-1 803,9
Total flux monétaires	0,0	0,0	-434,4	-792,8	-1 227,3
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations de juste valeur	27,9	0,0	0,0	0,0	27,9
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	807,3	807,3
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	-14,5	-14,5
Total flux non monétaires	27,9	0,0	0,0	792,8	820,7
31/12/2022	42,9	1 881,3	6 508,1	0,0	8 432,3

Au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Dettes subordonnées	Autres dettes de financement	Total
31/12/2020	-15,9	1 881,3	6 824,2	0,0	8 689,6
Emission	0,0	0,0	1 118,0	0,0	1 118,0
Remboursement	0,0	0,0	-999,7	0,0	-999,7
Total flux monétaires	0,0	0,0	118,4	0,0	118,4
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations de juste valeur	31,0	0,0	0,0	0,0	31,0
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
Total flux non monétaires	30,9	0,0	0,0	0,0	30,9
31/12/2021	15,0	1 881,3	6 942,5	0,0	8 838,8

Rapprochement entre la trésorerie du bilan et du TFT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie (bilan)	1 805,6	1 803,3
Banque créditeur	-682,5	-178,7
Titres de transaction	15 905,4	23 576,1
TOTAL (TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE)	17 028,5	25 200,7

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du TFT s'effectue de la façon suivante :

- trésorerie présente à l'actif du bilan ;
- dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire : correspond à la trésorerie passive hors dettes de financement (au passif du bilan) ;
- titres de transactions : correspond aux OPCVM de trésorerie classée à l'actif du bilan dans la rubrique placements des activités d'assurance.

FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Note 1 Faits marquants de l'exercice 2022

Changement de l'adresse du siège social de CNP Assurances

Le 5 décembre 2022, le groupe a emménagé dans son nouveau siège social. Il est désormais établi au 4 promenade Cœur de Ville, 92 130 Issy-les-Moulineaux.

Le nouveau bâtiment est la propriété du groupe par le biais de la SCI ICV. L'ancien bâtiment a été rendu au propriétaire sans indemnité particulière.

Offre publique d'achat simplifiée initiée par La Banque Postale visant les actions CNP Assurances

Cette opération s'est déroulée courant mai 2022. Au terme de celle-ci, La Banque Postale a formulé une demande de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire auprès de l'AMF, afin de se voir transférer les actions CNP Assurances non apportées à l'Offre.

Au 31 décembre 2022, La Banque Postale détient 99,95 % du capital de CNP Assurances. Le solde est détenu par CNP Assurances en actions propres.

CNP Assurances acquiert un portefeuille de plus de 7 600 logements auprès de CDC Habitat

En date du 9 mars 2022, CNP Assurances a acquis auprès de CDC Habitat un portefeuille de plus de 7 600 logements à loyers abordables et à haute qualité environnementale d'une valeur de 2,4 Md€.

A l'issue de cette acquisition, CNP Assurances détient 85% de la société Lamartine. Cette dernière a été créée pour cette opération et est gérée par Ampère Gestion, filiale de CDC Habitat qui conserve 15% du capital.

L'opération amène à constater un goodwill de 35,9 M€. Celui-ci fera l'objet d'un test de dépréciation sur un rythme annuel.

L'entité fait partie du périmètre de consolidation depuis les comptes de juin 2022.

CNP Assurances finalise la cession de sa filiale CNP Partners à Méditerranée Vida

En date du 29 décembre 2022, CNP Assurances a finalisé la cession de sa filiale espagnole d'assurance vie CNP Partners au profit de Méditerranée Vida.

CNP Partners est une compagnie d'assurance vie principalement dédiée aux produits d'épargne traditionnelle en Espagne et en Italie en modèle ouvert. Au 31 décembre 2021, son chiffre d'affaires et son résultat net représentaient respectivement 0,75% et 0,01% de l'ensemble du Groupe.

Cette cession a été réalisée pour un montant de 126,3 M€.

Rachat de la participation minoritaire de Swiss Life dans Assuristance, holding de Filassistance International

Conformément aux dispositions du pacte d'associés, CNP Assurances a acquis la participation du partenaire Swiss Life dans Assuristance (soit 34% du capital), holding de Filassistance International pour un montant de 12,5 M€.

L'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et l'Autorité de la concurrence ayant donné leur accord, CNP Assurances, qui détenait déjà 66 % du capital d'Assuristance, en devient ainsi l'unique associé.

S'agissant d'une opération de rachat d'intérêts minoritaires, le montant de la transaction a été intégralement imputé dans les capitaux propres du groupe CNP Assurances.

Cette cession s'accompagne d'un engagement de continuité du partenariat entre Swiss Life France et Filassistance International.

CNP Assurances poursuit sa stratégie de croissance internationale et signe un accord avec UniCredit pour rationaliser l'organisation de ses activités italiennes

Après l'acquisition des activités d'assurance vie d'Aviva en Italie l'année dernière, CNP Assurances poursuit sa stratégie de croissance internationale avec la signature d'un accord avec UniCredit, son partenaire historique, comprenant les éléments suivants :

- Acquisition des intérêts minoritaires de CNP Assurances détenus à hauteur de 49 % par UniCredit dans CNP Vita Assicura S.p.A. pour 500 M€, permettant à CNP Assurances de porter sa participation dans CNP Vita Assicura S.p.A à 100% ;
- Vente de 6,5 % de CNP UniCredit Vita S.p.A. (" CUV ") à UniCredit pour 70 M€, CNP Assurances conservant une participation majoritaire de 51 % dans CUV.

Cette opération permet à CNP Assurances de rationaliser l'organisation de ses activités en Italie et de poursuivre son développement dans le pays.

CNP Assurances prévoit de devenir actionnaire à 100 % de cinq sociétés au Brésil, poursuivant ainsi son développement multipartenarial à l'international

CNP Assurances poursuit sa stratégie de développement à l'international avec l'acquisition à 100 % des participations de Caixa Seguridade et d'Icatu dans cinq sociétés offrant la possibilité de commercialiser des produits de prévoyance-santé, soins dentaires, épargne et consórcio.

Cette opération permet à CNP Assurances, 3ème assureur brésilien, de poursuivre son développement au Brésil en s'appuyant sur 2 modèles de distribution :

- Un modèle ouvert permettant d'opérer avec différents partenaires via ces acquisitions à 100% ;
- Un partenariat exclusif de distribution avec Caixa Econômica Federal, renouvelé respectivement jusqu'en 2046 et 2041, au sein de Caixa Vida e Previdência (produits individuels et collectifs retraite, assurance emprunteur consommation et prévoyance) et Caixa Consórcio (activité consórcios).

En 2022, l'acquisition concerne les 48,25 % détenus par Caixa Seguridade dans les 2 entités ci-dessous via CNP Seguros Holding Brasil (CSH), la Holding commune entre CNP Assurances et Caixa Seguridade :

1. Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda. « Odonto Empresa » et ;
2. CNP Consórcio S.A. Administradora de Consórcios « CNP Consórcios ».

En 2023, l'acquisition concernera les 48,25% détenus par Caixa Seguridade dans les 2 entités ci-dessous via CNP Seguros Holding Brasil (CSH), la Holding commune entre CNP Assurances et Caixa Seguridade :

3. CNP Seguros Participações em Saúde Ltda « Holding Saúde » ;
4. Seguros Previdência do Sul « Previsul ».

Enfin, en 2023, l'acquisition concernera également les 24,61 % détenus par Caixa Seguridade via CSH et les 49 % détenus directement par Icatu dans la société suivante :

5. CNP Capitalização S.A. « CNP Cap ».

Le montant total de l'opération, de 907 MBRL, sera financé par CNP Assurances sur ses fonds propres.

Emission d'obligations subordonnées Tier 3 d'un montant de 500 millions d'euros

En date du 21 janvier 2022, CNP Assurances a finalisé une émission de titres de dette pour un montant de 500 millions d'euros. Il s'agit d'obligations de maturité 7 ans portant intérêt au taux fixe de 1,25 % jusqu'au 27 janvier 2029.

Cette émission constitue du capital réglementaire Tier 3 conformément à la directive Solvabilité 2.

Le Fonds Lamartine détenu par CNP Assurances et CDC Habitat émet avec succès 850 millions d'euros d'obligations vertes

Le Fonds immobilier résidentiel Lamartine, détenu depuis mars 2022 à 85 % par CNP Assurances et à 15 % par CDC Habitat, a émis deux obligations vertes d'un montant global de 850 millions d'euros. Ces opérations ont été initiées par AMPERE Gestion, filiale de CDC Habitat et gestionnaire du fond.

D'ici 2026, le fonds va ainsi produire 3 950 logements neufs, libres à loyers adaptés ou intermédiaires pour une taille cible du fonds de plus de 7 600 logements et une valeur de 2,4 milliards d'euros.

Note 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels

Emission de la 1^{ère} obligation subordonnée durable Tier 2 d'un montant de 500 millions d'euros

En date du 11 janvier 2023, CNP Assurances a finalisé une émission de titres de dette pour un montant de 500 millions d'euros. Il s'agit de sa 1^{ère} obligation subordonnée durable, portant intérêt au taux fixe de 5,25 % jusqu'au 18 juillet 2033, puis au taux variable au-delà de cette date et jusqu'à sa maturité le 18 juillet 2053.

Cette émission constitue du capital réglementaire Tier 2 conformément à la directive Solvabilité 2.

PRINCIPES COMPTABLES

Note 3 Principes comptables

CNP Assurances S.A., société mère du Groupe et constituée en France, est une société à conseil d'administration, au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré, entreprise régie par le code des assurances, et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé au 4 promenade Cœur de ville, 92130 Issy-les-Moulineaux. Le Siège social était précédemment au 4, place Raoul-Dautry, 75015 Paris. Le déménagement est intervenu à compter du 5 décembre 2022.

Le groupe CNP Assurances a pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social de :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances

Les états financiers consolidés de CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15 février 2023.

3.1 Déclaration de conformité

Les entités du Groupe appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés : ces principes et méthodes sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2022.

3.1.1 Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1er janvier 2022

Les amendements liés aux normes IFRS 3, IAS 16 et IAS 37, ainsi que les améliorations annuelles 2018-2020 (applicables au 1^{er} janvier 2022) n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

3.1.2 Application reportée de la norme IFRS 9 (amendement IFRS 4)

La norme IFRS 9 - Instruments financiers a été publiée définitivement le 24 juillet 2014 et a été adoptée le 22 novembre 2016 par l'Union européenne. La date d'application obligatoire de cette norme est fixée à partir du 1^{er} janvier 2018.

Toutefois, le Groupe a opté pour le report possible de cette norme au 1^{er} janvier 2023 (cf. infra).

Cette norme, qui remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers », a pour objectif d'établir les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers.

La version finale de la norme IFRS 9 regroupe trois phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture.

3.1.2.1 Présentation des principales dispositions de la norme IFRS 9

3.1.2.1.1 Classification et évaluation

IFRS 9 introduit une approche unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers comprenant uniquement 3 catégories comptables : coût amorti, juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et juste valeur par résultat.

Pour les instruments de dette, cette approche est fondée sur l'analyse de deux critères qui permettent de déterminer comment un actif financier doit être classé et évalué :

- Le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ;
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Dans ce cadre, IFRS 9 introduit deux types de modèle économique pour les instruments de dette qui respectent certaines caractéristiques (SPPI) :

- Un modèle économique dont l'objectif est uniquement de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels : l'actif financier est évalué au coût amorti.
- Un modèle économique dont l'objectif est à la fois de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers : l'actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers qui ne sont détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le résultat. Par ailleurs, une entité peut opter pour une désignation à la juste valeur avec les variations de juste valeur par le résultat de tout actif financier dans la mesure où cela élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable »).

Les instruments de capitaux propres sont toujours évalués à la juste valeur par résultat sauf pour ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, et pour lesquels une entité peut décider de manière irrévocable de comptabiliser toutes les variations de juste valeur (y compris les gains et les pertes réalisés) dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période. Seuls les dividendes reçus au titre de ces instruments sont comptabilisés en résultat.

La norme IFRS 9 ne modifie pas le traitement comptable actuel des passifs financiers mais apporte des précisions complémentaires, notamment en ce qui concerne les variations de valeur dues au risque de « crédit propre » en cas d'application de l'option de juste valeur.

3.1.2.1.2 Dépréciation

IFRS 9 introduit également un nouveau modèle pour la dépréciation des instruments de dette qui conduira à une reconnaissance plus rapide des pertes de crédit attendues, dès le moment où les instruments financiers sont comptabilisés : les dispositions d'IAS 39 ne prévoient la comptabilisation d'une dépréciation que si le risque de perte est avéré du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de détérioration de la situation de l'émetteur.

Le nouveau modèle distingue 3 phases :

- Dès l'investissement : l'entité comptabilise les pertes attendues sur 12 mois et le produit d'intérêt est calculé sur la base du montant brut de l'instrument ;
- Dans un deuxième temps : en cas de dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les pertes attendues à maturité doivent être reconnues et le produit d'intérêt continue d'être calculé sur la base du montant brut de l'instrument ;
- Dans un troisième temps : en cas de survenance d'un événement de crédit de l'émetteur, le produit d'intérêt est calculé sur la base du montant de l'instrument net de la dépréciation et la perte attendue à maturité continue d'être provisionnée.

3.1.2.1.3 Comptabilité de couverture

IFRS 9 élargit les possibilités de stratégies de couverture pour les entreprises, en contrepartie de plus de transparence dans les informations relatives à la gestion des risques financiers.

En effet, le nouveau modèle représente une révision importante de la comptabilité de couverture qui aligne le traitement comptable sur les activités de gestion des risques, permettant aux entités de mieux rendre compte de ces activités dans leurs états financiers : la norme IFRS 9 permet, par exemple, la couverture des composantes risque d'éléments non financiers ainsi que la couverture sur base nette de groupes d'éléments homogènes pour tout type de risque.

IFRS 9 change également quelques aspects relatifs aux instruments de couverture, elle permet notamment d'enregistrer les variations de juste valeur liées aux valeurs temps des options utilisées comme instruments de couverture en autres éléments du résultat global. Ce traitement peut aussi être étendu aux contrats *forwards* et aux *basis spreads* de devises des instruments de couverture, permettant ainsi la réduction de la volatilité dans le compte de résultat.

Par ailleurs, la nouvelle norme assouplit les exigences relatives aux tests d'efficacité d'une relation de couverture. Les tests d'efficacité chiffrés (80 % - 125 %) rétrospectifs et prospectifs sont ainsi remplacés par un seul test d'efficacité prospectif à trois critères : il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, le risque de crédit ne domine pas les variations de valeur et le ratio de couverture est cohérent avec la stratégie de gestion du risque de la société.

3.1.2.2 Modalités transitoires d'application de la norme IFRS 9 lors de son report autorisé

La norme IFRS 9 a été adoptée par la Commission européenne le 22 novembre 2016, la date d'application de cette norme est fixée au 1^{er} janvier 2018. Néanmoins, le groupe CNP Assurances a opté pour le report d'application à horizon 2023 compte tenu de son activité à prépondérance assurances.

En effet, un amendement à la norme IFRS 4 a été publié par l'IASB le 12 septembre 2016 pour préciser les modalités d'application pour les entreprises d'assurances de la norme IFRS 9 avec la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurances. Cet amendement, adopté par la Commission Européenne le 3 novembre 2017, trouve son explication dans le besoin d'aligner les dates d'application d'IFRS 9 et du nouveau standard applicable aux contrats d'assurances (IFRS 17). Il prévoit une option pour différer purement et simplement l'application de la norme IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021 (approche dite « Deferral »). Un amendement à IFRS 4 publié le 25 juin 2020 prévoit l'extension de l'application de cette option jusqu'au 1^{er} janvier 2023

Le report d'application de la norme est acquis pour les sociétés à prédominance assurance pour une mise en œuvre concomitante avec le nouveau standard sur les contrats d'assurances.

L'application du différé permet au Groupe de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ses actifs financiers jusqu'à l'exercice 2023.

En effet, le groupe CNP Assurances remplit les critères d'éligibilité qui permettent d'opter pour le différé d'application de la norme IFRS 9. Le ratio de prédominance de l'activité d'assurances est supérieur au seuil de 90 % au 31 décembre 2015, niveau qui conditionne l'éligibilité au report d'IFRS 9.

Pendant la période de report, la norme IFRS 4 prévoit la présentation d'informations additionnelles relatives au test SPPI et à l'exposition au risque de crédit.

Un titre remplit le test SPPI lorsque les flux de trésorerie contractuels correspondent au remboursement du principal ainsi qu'aux intérêts sur le principal restant dû.

Les annexes supplémentaires produites annuellement présentent :

- le résultat du test SPPI pour les actifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le résultat ;
- la qualité de crédit des instruments de dettes qui remplissent les critères du test SPPI.

3.1.3 Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur

3.1.3.1 IFRS 17 – Contrats d'assurances

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurances » a été publiée le 18 mai 2017 et a été amendée en date du 25 juin 2020. L'objectif de ce nouveau standard est de prescrire les principes du traitement comptable, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application. Ses dispositions remplaceront à partir du 1^{er} janvier 2023 (avec exercice comparatif obligatoire en 2022) celles appliquées selon la norme IFRS 4 actuellement en vigueur.

La norme IFRS 17 s'appliquera :

- aux contrats d'assurance et de réassurance émis ;
- à l'ensemble des traités de réassurance comportant un risque d'assurance significatif ;
- ainsi qu'aux contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire.

Par ailleurs, la norme IFRS 17 prescrit la distinction entre le contrat d'assurance et les autres composantes :

- Certains dérivés incorporés ;

- Les composantes d'investissement distinctes ;
- Les obligations de performance autres, telles que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel.

Par conséquent, ces composantes devront dorénavant faire l'objet d'une comptabilisation distincte en fonction des normes qui leur sont applicables.

A la souscription, le passif sera désormais valorisé selon une approche « building blocks » composée de :

- Un premier bloc égal à la valeur actuelle des cash-flows futurs ;
- Une marge pour risque, afin de tenir compte de l'incertitude relative à ces flux futurs ;
- Une « marge de service contractuelle » (« Contractual Service Margin – CSM »)

La CSM représente, à la souscription, le profit attendu sur les contrats, non encore acquis par la société, pour un groupe de contrats d'assurance. Elle est comptabilisée en compte d'attente au passif, puis constatée en résultat au fil du temps, sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Dans le cas où une perte est attendue, celle-ci ne fait pas l'objet d'une CSM négative mais est immédiatement comptabilisée en résultat lors de la souscription du contrat.

Un deuxième modèle « Variable Fee Approach » (VFA) est prescrit obligatoirement pour les contrats participatifs directs, qui répondent aux trois critères suivants :

- Les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat possède une participation dans un portefeuille d'actifs spécifié ;
- L'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des rendements du portefeuille d'actifs spécifié ;
- Une part significative des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'actifs spécifié.

Par ailleurs, l'approche générale (« building blocks ») est complétée par un modèle optionnel plus simple. Celui-ci est basé sur l'allocation des primes (« Premium Allocation Approach » – PAA). Il est applicable :

- A l'ensemble des contrats hormis aux contrats participatifs directs, dans la mesure où cette méthode aboutit à un résultat proche de l'approche générale ;
- Aux contrats à déroulement court (i.e. sur une période inférieure à 12 mois).

Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues. Aucune CSM n'est ainsi calculée. Les frais d'acquisition peuvent être activés ou comptabilisés en charges.

La norme IFRS 17 prévoit une nouvelle granularité pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Ceux-ci doivent désormais être regroupés de la manière suivante :

- En premier lieu, définition d'un portefeuille de contrats constituant un groupe de contrats gérés ensemble et garantissant les mêmes risques. Celui-ci ne peut contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle.
- En second lieu, le portefeuille est divisé en trois groupes comptables lors de la souscription pour le calcul et le suivi de la marge de service contractuelle (CSM). Ainsi sont distingués :
 - Les contrats onéreux ;
 - Les contrats qui au moment de la comptabilisation initiale n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite ;
 - Les autres contrats du portefeuille.

La norme IFRS 17 a des implications significatives pour CNP Assurances :

- Elle modifiera la présentation du bilan ainsi que des annexes aux états financiers ;
- Elle définira une nouvelle présentation du résultat, distinguant :
 - Une marge d'assurance, résultante de l'amortissement de la CSM, de l'amortissement de l'ajustement pour risques, de l'écart d'expérience (sinistres et frais attendus vs ceux versés) et des charges de contrats onéreux ;
 - Un résultat financier, résultant des produits des placements et des charges financières d'assurance.
- Elle impliquera également une refonte des processus notamment ceux de la comptabilité, du pilotage et du reporting ;

- De même, les outils de modélisation actuariels devraient être impactés ;
- Enfin, l'organisation interne concernant le processus d'établissement des comptes devra être ajustée. De nouveaux processus de valorisation, de consolidation et de reporting devront être mis en place.

Les impacts relatifs à la norme IFRS 17 font l'objet d'une analyse par le Groupe. L'analyse de cette norme se fait en conjonction avec celle de la norme IFRS 9 (actifs financiers) qui a vocation à remplacer IAS 39 aux mêmes dates que celles prévues pour IFRS 17.

Cette norme a été adoptée en date du 19 novembre 2021 par l'Union européenne (UE). L'UE a prévu une exemption facultative de l'application de l'obligation de cohorte annuelle. Le recours à cette exemption sera, le cas échéant, présenté en annexe des états financiers.

3.1.3.2 Amendements aux normes IFRS

Les amendements liés aux normes IAS 1 et IAS 8, publiés en date du 12 février 2021, seront applicables au 1^{er} janvier 2023.

Les amendements publiés, relatifs à IAS 1 (amendant la classification des passifs), IAS 12 et IFRS 17 (informations comparatives) seront applicables au 1^{er} janvier 2023.

3.1.4 Principales normes et interprétations publiées mais non encore approuvées par l'Union européenne

Les impacts relatifs à ces amendements non applicables au 1^{er} janvier 2022 sont à l'étude par le Groupe.

3.1.5 Adoption simultanée des normes IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 17 – Contrats d'assurances

Les normes IFRS 17 et IFRS 9 seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023. Il sera requis de produire un exercice comparatif au 1^{er} janvier 2022, de façon rétroactive pour les deux normes, qui viendra alimenter les comptes consolidés.

Au titre du caractère imminent d'application de ces normes, le paragraphe 30 b) de la norme IAS 8 impose la publication « des informations connues ou pouvant raisonnablement être estimées concernant l'évaluation de l'impact possible de l'application de la nouvelle IFRS sur les états financiers de l'entité au cours de sa première période d'application »

A ce jour, le groupe CNP Assurances finalise les travaux de mise en œuvre des deux normes dans les outils de reporting et procède à des premières estimations des impacts attendus sur la transition au 1^{er} janvier 2022. Néanmoins, l'application d'IFRS 17 peut donner lieu à des questions de mise en œuvre et d'interprétation, tant pendant la phase de transition que par la suite. Par conséquent, CNP Assurances pourra continuer à ajuster et à calibrer les modèles comptables internes tout au long de l'année 2022 et jusqu'à la publication des comptes semestriels 2023 s'agissant des aspects de mesure de la Norme et de son interaction avec IFRS 9.

- Modalités à la transition

L'adoption de la norme IFRS 9 portant sur les instruments financiers n'est pas d'application rétrospective. Néanmoins, la norme IFRS 17 prévoit une option ouverte aux sociétés d'assurances de présenter l'information comparative de façon identique et concomitante avec IFRS 17. CNP Assurances a opté pour cette publication volontaire afin de fournir une information pertinente à compter du 1^{er} janvier 2022.

La norme IFRS 9 prévoit plusieurs options de mise en œuvre comptable qui seraient utilisées pour permettre une bonne adéquation comptable entre la comptabilisation des contrats d'assurances et les instruments financiers investis. Des placements financiers seraient ainsi comptabilisés sur option à la juste valeur en contrepartie du résultat net pour un montant de 5 696,9 millions d'euros. Il s'agit principalement d'instruments de dettes qui bénéficient d'une compensation économique avec un instrument dérivé visant à réduire la volatilité de la juste valeur ou de son flux de rendement (par exemple, les titres obligataires indexés sur l'inflation).

Par ailleurs, dans le but de réduire également la volatilité induite par les instruments de capitaux propres, le groupe CNP Assurances optera majoritairement pour la comptabilisation de ces titres de type « Actions » en contrepartie des autres éléments du résultat global. A la date de transition, le montant des placements concernés s'élèverait à environ 21 543,7 M€. Les variations futures de juste valeur de ces placements seront ainsi comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et n'impacteront plus le résultat net de l'exercice. En contrepartie, les résultats de cession de ces placements ne pourront être comptabilisés en résultat net et seront définitivement considérés comme des résultats réalisés sur exercices antérieurs (réserves consolidées).

Concernant la dépréciation des instruments financiers, la norme IFRS 9 a instauré un nouveau modèle basé sur l'estimation de l'entreprise des pertes de crédit attendues. Cette nouvelle méthode repose sur des aspects prospectifs portant sur les instruments financiers comptabilisés en contrepartie des autres éléments du résultat global. Le montant estimé à la date de transition pourrait atteindre un ordre de grandeur de 500 M€. Ce montant est à mettre en regard des dépréciations précédemment comptabilisés sous IAS 39 qui s'élèvent à la clôture de l'exercice 2021 à environ 2,5 Md€.

Les méthodes de transition prévues par IFRS 17 sont de trois natures :

- L'approche par la Juste Valeur (JVA), option par laquelle les contrats d'assurances sont évalués à la juste valeur à la date de transition. Cette méthode concernerait environ 70% du périmètre des contrats d'assurances du groupe ;
- L'approche rétrospective complète (FRA) qui nécessite de recalculer les agrégats comptables depuis l'origine des contrats. Cette approche serait appliquée pour les contrats d'assurance emprunteur souscrits depuis 2021 compte tenu de la disponibilité des données ;
- L'approche rétrospective modifiée (MRA) qui prévoit des modalités simplifiées pour éviter un surcoût de production des données historiques des contrats. Cette approche serait appliquée principalement aux contrats d'assurance emprunteur souscrits par le partenaire BPCE et certains portefeuilles des filiales brésiliennes.

La transition comptable au 1^{er} janvier 2022 amènera à distinguer de nouvelles décompositions comptables au sein de l'agrégat au bilan des « Passifs des contrats d'assurances » : le Best Estimate (BE), la marge sur services contractuels (CSM) et l'ajustement pour risques (RA). Les premières estimations à la date de transition s'élèveraient respectivement à des montants bruts avant impôts d'environ 17 Md€ pour la CSM et 1,5 Md€ au titre de l'ajustement pour risques. L'impact sur les fonds propres à la transition constituerait une diminution de l'ordre de 1 Md€ pour s'établir après transition autour de 20 Md€.

- Options de mise en œuvre comptable pour la production des comptes

CNP Assurances a pris l'option d'utiliser l'exemption d'application du §22 de la norme IFRS 17 : l'Union Européenne a adopté un carve-out ce qui permet ainsi de ne pas appliquer le paragraphe de la norme. Cet article de la norme prévoit qu'un groupe de contrat ne peut excéder un an et amènerait mécaniquement à reconnaître les versements pluri-annuels des assurés comme des contrats séparés. Ainsi, la réalité économique des contrats d'assurance avec mutualisation intergénérationnelle ne semblerait pas être correctement reflétée (contrats d'épargne, de retraite, ...)

La norme IFRS 17 définit les modèles comptables à appliquer pour l'évaluation des contrats d'assurances :

- La Building Block Approach (BBA) : Il s'agit du modèle général d'évaluation des passifs pour les contrats à participation indirecte ou non participatif (contrat participatif indirect mais dont les flux du contrat varient néanmoins avec les éléments sous-jacents). Ce modèle comptable s'appliquerait aux contrats d'assurances emprunteur et de prévoyance, ce qui pourrait représenter environ 5% du total des contrats du groupe ;
- La Variable Fee Approach (VFA) : Cette méthode adaptée du modèle BBA est obligatoire pour les contrats à participation directe (l'assuré à droit à une part d'une portefeuille d'éléments sous-jacents). Il s'agirait de la méthode comptable la plus utilisée par le groupe car particulièrement adaptée aux contrats participatifs d'épargne ou de retraite, aussi bien pour les contrats libellés en euros ou en unités de compte (environ 95% de l'activité) ;
- La Premium allocation Approach (PAA) : Cette méthode s'appliquerait aux contrats non participatifs et de courte durée (inférieure à 12 mois) dont les flux destinés aux assurés ne sont pas variables avec les éléments sous-jacents. Quelques contrats de prévoyance collective et IARD, représentant de l'ordre de 0,2% de l'activité pourraient être concernés.

Pour les contrats relevant de l'approche BBA et PAA, la norme IFRS 17 introduit une option de comptabilisation des modifications des hypothèses financières. Le groupe opterait majoritairement pour une imputation dans les autres éléments de résultat global afin de limiter la volatilité du résultat net.

La courbe des taux qui sera retenue pour l'actualisation des flux futurs économiques reposera sur une construction semblable à celle utilisée dans le référentiel prudentiel Solvabilité 2. Il s'agirait d'une courbe de taux construite à partir d'un taux sans risque et d'une prime de liquidité applicable au groupe CNP Assurances. A titre d'exemple, sur l'activité du Siège en France, la prime de liquidité pourrait être proche du *volatility adjustment* défini dans le cadre de Solvabilité 2 et qui s'élève à 64 bps au 31 décembre 2021.

3.2 Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le Groupe. Les autres comptes sont établis sur la base du coût, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués à la juste valeur : instruments financiers à la juste valeur par résultat (instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat), instruments financiers disponibles à la vente, immeubles de placement détenus en représentation des contrats en unités de compte, et instruments dérivés séparés sur contrats.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminuées des coûts à la vente, à l'exception des actifs d'impôt différé, des actifs générés par des avantages du personnel, des actifs financiers, des immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur, des actifs biologiques et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation, les portefeuilles de contrats de sociétés d'assurance acquis, les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et les passifs liés à l'activité d'assurance (les provisions techniques et la participation aux bénéfices différée active ou passive) ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances, et font l'objet d'analyses de sensibilités quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au Groupe d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous sont appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Note 4 Périmètre de consolidation

4.1 Champ de consolidation et entreprises associées

Le périmètre de consolidation du groupe CNP Assurances comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées. Hormis les exigences réglementaires de capital des filiales d'assurance, le Groupe n'a pas de restrictions limitant sa capacité à disposer des actifs ou régler les passifs des entités de son périmètre.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle résulte de trois facteurs : le pouvoir détenu, l'exposition ou le droit à des rendements variables en raison des liens existants et la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

Le pouvoir résulte de la détention de droits effectifs, conférant la capacité actuelle à diriger les activités pertinentes. Les droits susceptibles de conférer le pouvoir peuvent différer selon l'objet et la conception de l'entité, la nature de ses activités pertinentes et la façon dont sont prises les décisions à leur égard. En général, ce sont les droits de vote, pris individuellement ou conjointement avec d'autres accords, qui confèrent le pouvoir. Lorsque les accords contractuels déterminent la direction des activités pertinentes, ils doivent être examinés pour déterminer si les droits détenus sont suffisants à conférer le pouvoir. Dans les situations où il est difficile de déterminer si les droits détenus sont suffisants, il peut être nécessaire d'examiner les éléments indiquant la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes.

L'exposition ou le droit à des rendements variables s'apprécie au travers des rendements tirés des liens existants et qui sont susceptibles de varier en fonction de la performance de l'entité. La variabilité des rendements est évaluée en se fondant sur la substance des accords, sans tenir compte de leur forme juridique.

Le contrôle résulte non seulement de la détention du pouvoir et de l'exposition à des rendements variables, mais en outre de la capacité à utiliser le pouvoir pour influencer les rendements obtenus du fait des liens avec l'entité. Ainsi, l'investisseur détenant des droits décisionnels doit déterminer s'il agit pour son propre compte ou comme mandataire.

Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du groupe CNP Assurances à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

La significativité des participations ne donnant pas le contrôle est appréciée au regard du pourcentage de participation qu'ils représentent dans le capital de la filiale ainsi que de leur impact sur les états financiers du Groupe.

Entités sous contrôle conjoint (Partenariats)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur lesquelles le groupe CNP Assurances exerce un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux types de partenariat sont distingués :

- L'entreprise commune : partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celles-ci. Chaque coparticipant comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune en conformité avec les normes IFRS qui s'appliquent ;
- La coentreprise : partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque coentrepreneur comptabilise ses intérêts dans la coentreprise à titre de participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Les comptes consolidés intègrent la part du groupe CNP Assurances dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le groupe CNP Assurances exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que CNP Assurances détient directement ou indirectement 20 % au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du groupe CNP Assurances dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du groupe CNP Assurances dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que CNP Assurances ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Au cas par cas, CNP Assurances applique l'exemption prévue au paragraphe 18 d'IAS 28 lorsqu'une participation, dans laquelle elle exerce une influence notable, est détenue au regard de contrats participatifs (cf. note 9.2).

4.2 Regroupements d'entreprises et autres variations de périmètre

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le groupe CNP Assurances obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 : les participations ne donnant pas le contrôle (appelés aussi intérêts minoritaires) sont évalués à partir de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent et les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés comme un ajustement du coût d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués généralement à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe CNP Assurances dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition. Pour chaque regroupement, CNP Assurances a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle (méthode du *goodwill* « écart d'acquisition » complet).

L'écart d'acquisition est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure des participations ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* « écart d'acquisition » complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession des participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du groupe CNP Assurances.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle. Au-delà de cette période, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat. Hormis toute correction d'erreur qui entraînerait une revue et un ajustement de la comptabilisation du regroupement.

4.3 Opérations entre sociétés consolidées

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

4.4 Conversion des états financiers des filiales internationales dans la devise de présentation

Les filiales ont pour devise fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'international (notamment filiales internationales et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros, la devise de présentation du groupe CNP Assurances, en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'international sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

L'écart de change résultant de la différence entre les taux utilisés pour la conversion du bilan et ceux utilisés pour la conversion des produits et charges est enregistré en autres éléments du résultat global et est une composante distincte des capitaux propres (écart de conversion).

4.5 Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

Nom	Méthode	Pays / Ville	Activité	31/12/2022		31/12/2021	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
1. Filiales stratégiques							
CNP ASSURANCES	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Caution	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Arial CNP Assurances	MEE	France / Mons-en-Baroeul	Assurances	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
MFPrévoyance S.A.	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Retraite ⁽¹⁾	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%		
Assurance ⁽⁸⁾	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	66,00%	66,00%
Filassistance International ⁽⁸⁾	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	66,00%	66,00%
CNP Assurances Compañía de Seguros	IG	Argentine / Buenos Aires	Assurances	76,47%	76,47%	76,47%	76,47%
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	IG	Argentine / Buenos Aires	Assurances	65,38%	50,00%	65,38%	50,00%
CNP Assurances Latam Holding Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Credicoop Compañía de Seguros de Retiro S.A. ⁽¹⁾	MEE	Argentine / Buenos Aires	Assurances	29,82%	29,82%		
Provincia Seguros de Vida S.A. ⁽¹⁾	MEE	Argentine / Buenos Aires	Assurances	40,00%	40,00%		
CNP Seguros Holding Brasil S.A.	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	51,75%	51,75%	51,75%	51,75%
CNP Participações Securitárias Brasil Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Caixa Seguradora S.A.	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
CNP Capitalização S.A.	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	51,00%	26,39%	51,00%	26,39%
CNP Consórcio S.A. Administradora de Consórcios ⁽²⁾	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	51,75%
Youse Tecnologia e Assistencia EM Seguros Ltda ⁽³⁾	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde S.A.	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A.	MEE	Brésil / Brasilia	Assurances	25,00%	12,94%	25,00%	12,94%
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	51,75%
CNP Seguros Participações em Saúde Ltda ⁽⁴⁾	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	51,75%	51,75%	100,00%	51,75%
CNP UniCredit Vita	IG	Italie / Milan	Assurances	51,00%	51,00%	57,50%	57,50%
CNP Vita Assicurazione	IG	Italie / Milan	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Vita Assicura	IG	Italie / Milan	Assurances	100,00%	100,00%	51,00%	51,00%
CNP Partners ⁽⁹⁾	IG	Espagne / Madrid	Assurances			100,00%	100,00%
Montparvie V	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Cyprus Insurance Holdings	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Cyprus Properties	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Cyprus Tower Ltd	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Zoïs	IG	Grèce / Athènes	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Praktoriaki	IG	Grèce / Athènes	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Cyprialife	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Nom	Méthode	Pays / Ville	Activité	31/12/2022		31/12/2021	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
CNP Asfalistiki	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Luxembourg	IG	Luxembourg	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Santander Insurance Life Ltd	IG	Irlande / Dublin	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Santander Insurance Europe Ltd	IG	Irlande / Dublin	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Santander Insurance Services Ireland Ltd	IG	Irlande / Dublin	Autres	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Europe Life	IG	Irlande / Dublin	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Sogestop K	IG	France / Paris	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Holding XS 1 S.A.	IG	Brésil/ Brasilia	Holding	51,00%	40,00%	51,00%	40,00%
XS5 Administradora de consorcios S.A.	MEE	Brésil/ Brasilia	Autres	50,01%	25,00%	50,01%	25,00%
XS2 Vida e Previdência S.A.	IG	Brésil/ Brasilia	Assurances	100,00%	40,00%	100,00%	40,00%
Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil/ Brasilia	Assurances	100,00%	40,00%	100,00%	40,00%
CNP Assurances Participações Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

2. OPCVM

Univers CNP 1 FCP	IG	France / Paris	OPCVM	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP OSTRUM ISR OBLI 12 MOIS	IG	France / Paris	OPCVM	98,98%	98,98%	98,59%	98,59%
CNP Assur Trésorerie Plus	IG	France / Paris	OPCVM	99,09%	99,09%	98,12%	98,12%
Ecureuil Profil 90	IG	France / Paris	OPCVM	56,22%	56,22%	56,86%	56,86%
Vivaccio ISR actions	IG	France / Paris	OPCVM	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCVM Caixa Seguradora S.A.	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
OPCVM CNP Capitalização S.A. ⁽⁵⁾	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	26,39%	100,00%	26,39%
OPCVM Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	40,00%	100,00%	40,00%
OPCVM CNP Consórcio S.A. ⁽⁶⁾	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	100,00%	100,00%	51,75%
OPCVM Holding Caixa Seguros Holding S.A.	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%

3. Activités immobilières et autres

AEP3 SCI	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CIMO	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AEP4 SCI	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SICAC	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Immobilier	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Issy Cœur de Ville (ICV)	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Assurimmeuble	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI MTP Invest	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI AEW Imcom 1	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI AEP247	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LBP Actifs Immo	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS Allera	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI Raspail	IG	France / Paris	Immobilier	99,94%	99,94%	100,00%	100,00%
Outlet Invest	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Nom	Méthode	Pays / Ville	Activité	31/12/2022		31/12/2021	
				%	%	%	%
				contrôle	intérêts	contrôle	intérêts
SCP Lamartine Euros ⁽¹⁾	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%		
SCP Lamartine Monitoring Holding ⁽¹⁾	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%		
SCI Lamartine ⁽¹⁾	IG	France / Paris	Immobilier	85,00%	85,00%		
Fundo De Investimento Imobiliario Renda Corporativa Angico - Fil	IG	Brésil/ São Paulo	Immobilier	100,00%	48,81%	100,00%	48,81%
Assurbaill Patrimoine	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Ecureuil Vie Développement	MEE	France / Paris	Courtage	49,00%	49,00%	49,00%	49,00%
Coentreprise de Transport d'Electricité ⁽⁷⁾	JV	France / Paris	Energie	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
Infra-Invest	IG	Luxembourg	Infrastructure	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Infra-Invest Holding	IG	France / Paris	Infrastructure	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Infra-Invest France	IG	France / Paris	Infrastructure	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Holding d'Infrastructures Gazières (palier)	MEE	France / Paris	Energie	52,97%	52,97%	53,00%	53,00%

(1) Entités entrées dans le périmètre de consolidation

(2) Caixa Consórcios S.A. Administradora de Consórcios s'appelle dorénavant CNP Consórcio S.A. Administradora de Consórcios.

(3) Caixa Seguros Assessoria e Consultoria Ltda s'appelle dorénavant Youse Tecnologia e Assistencia EM Seguros Ltda.

(4) Caixa Seguros Participações em Saúde Ltda s'appelle dorénavant CNP Seguros Participações em Saúde Ltda

(5) OPCVM Caixa Capitalização S.A. s'appelle dorénavant OPCVM CNP Capitalização S.A.

(6) OPCVM Caixa Consórcios s'appelle dorénavant OPCVM CNP Consórcio S.A.

(7) Compte tenu de l'affectation de la Coentreprise de Transport d'Electricité presque exclusivement en regard de contrats participatifs, le groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

(8) Les augmentations des pourcentages d'intérêt et de contrôle d'Assurance et Filassurance International impliquant un changement de méthode de consolidation sont liées au rachat des participations ne donnant pas le contrôle

(9) Entité sortie du périmètre de consolidation

4.6 Sociétés n'entrant pas dans le périmètre de consolidation

Nom	Pays / Ville	31/12/2022
		% intérêts
1. Filiales autres		
23-25 Marignan SAS	France / Paris	100,00%
201 Investments	France / Paris	100,00%
270 Investments	France / Issy-les-Moulineaux	100,00%
36 MARBEUF SAS	France / Paris	100,00%
Alpinvest Feeder (Euro) V C.V.	Pays-Bas / Amsterdam	99,98%
ARDIAN EXPANSION FUND V SKY CO-INVEST_PART A	France / Paris	100,00%
AVENIR SANTE	France / Paris	100,00%
Cartera Pbtamsi	Espagne / Madrid	100,00%
CBPE CAPITAL VIII SPECIAL INVESTORS	Royaume-Uni / Londres	100,00%
CNP INFRASTRUCTURES DURABLES	France / Paris	100,00%
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI 123 SOLEIL	France / Pantin	100,00%
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI N°7 SIROCO	France / Pantin	100,00%
CNP Private Equity for Personal Savings	France / Paris	100,00%
CNP SHORT TERM INFLATION	France / Paris	100,00%
CNP UC IMMO	France / Paris	100,00%
CNP Vita SCARL	Italie / Milan	100,00%
CŒUR MEDITERRANEE	France / Paris	70,00%
CRE DEBT SICAV FPS - CRE SENIOR 16 Part A	France / Puteaux	100,00%
DIWISE	France / Paris	100,00%
Ecureuil Vie Investment	France / Issy-les-Moulineaux	100,00%
EIG Energy Transition fund S.C.S.p.	Luxembourg	55,56%
Filassistance Services	France / Paris	100,00%
Filassistance solutions	France / Saint-Cloud	100,00%
FONCIERE HID	France / Paris	100,00%
Forestiere Cdc	France / Paris	50,00%
FSN CAPITAL IV (B) L.P.	Norvège / Oslo	100,00%
GCK	Luxembourg	80,00%
Geosud	France / Rueil Malmaison	98,00%
GF DE LA FORÊT DE NAN	France / Paris	100,00%
Green Quartz	France / Paris	99,99%
GROUPEMENT DE PARTENARIATS ADMINISTRATIFS (G.P.A.)	France / Malakoff	80,00%
Immaucom	France / Paris	80,00%
INFRA LOAN INVEST COMPARTMENT	France / Paris	100,00%
INFRA-INVEST 2	Luxembourg	100,00%
Infrastructure Partners (Morgan Stanley)	France / Paris	64,94%
KLEBER 46 HOLDING	France / Paris	100,00%
Laiki Brokers (Insurance & Consultancy Services) Ltd	Chypre / Nicosie	100,00%
Laiki Insurance Agencies Ltd	Chypre / Nicosie	100,00%
LBPAM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 2	France / Paris	50,00%
LBPAM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 3	France / Paris	69,10%
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTPARNASSE INFRASTRUCTURE DEBT	France / Paris	100,00%

Nom	Pays / Ville	31/12/2022
		% intérêts
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTPARNASSE REAL ESTATE DEBT	France / Paris	100,00%
LBPAM Infrastructure Septembre 2030 Part	France / Paris	100,00%
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM INFRASTRUCTURE DEBT CLIMATE IMPACT FUND	France / Paris	75,34%
LCYL Dramas Properties Limited	Chypre / Nicosie	100,00%
LCYL Properties Limited	Chypre / Nicosie	100,00%
Lux Gare	Luxembourg	100,00%
Lyfe	France / Paris	100,00%
MERIDIAM INFRA INVEST SLP	France / Paris	94,98%
MONTAGU IV (SCOTS FEEDER)	Royaume-Uni / Londres	100,00%
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE	France / Paris	100,00%
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT REAL ESTATE	France / Paris	100,00%
MONTPARVIE IV	France / Issy-les-Moulineaux	100,00%
MONTPER ENTERPRISES LIMITED	Chypre / Nicosie	100,00%
NATIXIS FCT MONTPARNASSE DETTE PRIVEE COMPARTIMENT MONTPARNASSE PLACEMENT PRIVE	France / Paris	100,00%
Naturim	France / Levallois-Perret	100,00%
Neuilly Pilot	France / Paris	100,00%
New Side	France / Paris	100,00%
Open CNP	France / Issy-les-Moulineaux	100,00%
Pantin Logistique	France / Paris	100,00%
Pays-Bas Retail 2013 BV	Pays-Bas / Amsterdam	100,00%
Pial 34	France / Paris	100,00%
PURPLE PROTECTED ASSET COMPARTMENT PPA-S100	France / Paris	60,00%
SCHRODER COMPARTMENT IALA	France / Pantin	100,00%
SCI HOLDIHEALTH EUROPE	France / Paris	100,00%
SILK HOLDING	France / Paris	100,00%
Sogestop L	France / Paris	100,00%
THEEMIM	France / Paris	100,00%
Woodland Invest	France / Paris	100,00%
Ybry Pont de Neuilly	France / Paris	100,00%
Yellowalto	France / Puteaux	100,00%
Youse Seguradora S.A	Brésil / Brasília	100,00%

2. Activités immobilières

5/7 Rue Scribe	France / Paris	100,00%
83 Avenue Bosquet	France / Paris	100,00%
Assurécureuil Pierre	France / Paris	99,99%
Assurécureuil Pierre 2	France / Paris	100,00%
Assurécureuil Pierre 5	France / Paris	100,00%
Assurécureuil Pierre 7	France / Paris	99,99%
Axe France	France / Paris	50,00%
Baudry Ponthieu	France / Paris	99,91%
Bercy Crystal	France / Paris	100,00%
CANOPEE	France / Paris	99,97%

Nom	Pays / Ville	31/12/2022
		% intérêts
Cicoge	France / Paris	100,00%
CL (Mesa Geitonia) Properties Ltd	Chypre / Nicosie	100,00%
CL ARCHANGELOS ANAPTYXIS LTD	Chypre / Nicosie	100,00%
CL ARCHANGELOS PROPERTIES LTD	Chypre / Nicosie	100,00%
Cottages du Bois aux Daims	France / Paris	100,00%
Domaine de Lancosme	France / Vendoeuvres	80,00%
EOLE RAMBOUILLET	France / Paris	100,00%
Europe Properties Investments	France / Neuilly-sur-Seine	100,00%
Farman	France / Paris	50,00%
Farmoric	France / Puteaux	100,00%
Foncière CNP	France / Paris	100,00%
Foncière ELBP	France / Paris	100,00%
FPIP	France / Paris	100,00%
GALAXIE 33	France / Paris	100,00%
Green Rueil	France / Paris	50,00%
Habimmo	France / Paris	99,99%
Holdipierre	France / Paris	100,00%
ICV	France / Paris	99,90%
Ireland Property Investment Fund	Irlande / Dublin	100,00%
ISSY ILOT 13	France / Paris	50,00%
Issy Vivaldi	France / Paris	100,00%
Jasmin	France / Paris	99,95%
Jesco	France / Paris	55,00%
Kureck	France / Paris	100,00%
LCYL KARPENISIOU PROPERTIES LIMITED	Chypre / Nicosie	100,00%
LCYL KITI PROPERTIES LIMITED	Chypre / Nicosie	100,00%
Lesly	France / Paris	100,00%
MERIDIAM INFRA-INVEST II	France / Paris	100,00%
Ofelia	France / Paris	66,66%
ONE COLOGNE	France / Paris	100,00%
OREA	France / Paris	100,00%
Paris 08	France / Paris	100,00%
Passage du Faidherbe	France / Paris	100,00%
Pierre et Labruyère	France / Paris	100,00%
Pierre Quentin Bauchard	France / Paris	99,99%
Pyramides 1	France / Paris	100,00%
Residavout	France / Paris	100,00%
Residential	France / Paris	100,00%
RSS IMMO	France / Paris	99,98%
Rue du Bac	France / Paris	50,00%
SA Le Marquis	France / Paris	60,00%
Saphirimmo	France / Paris	100,00%

Nom	Pays / Ville	31/12/2022
		% intérêts
SAS 22 RUE DE LA BANQUE HOLDCO	France / Paris	100,00%
SAS Le square Paris 8 propco	France / Paris	100,00%
SAS PARIS-LONDRES	France / Paris	100,00%
SAS Pyramides 2	France / Paris	100,00%
SAS Richelieu Vivienne	France / Paris	50,00%
SCI Assurécureuil Pierre 8	France / Paris	100,00%
Sci De La Cnp	France / Paris	100,00%
SCI ELEMENTS BERLIN OFFICE	France / Paris	99,00%
SCI ELEMENTS BERLIN RESIDENTIAL	France / Paris	99,00%
SCI Lauriston	France / Paris	100,00%
SCI Les Chevrons	France / Paris	51,51%
SCI MAX	France / Paris	100,00%
SCP LAMARTINE UC	France / Paris	99,90%
Secrets et Boetie	France / Paris	100,00%
Sonne	France / Neuilly sur Seine	99,95%
Taunus	France / Paris	100,00%
Terre Neuve 4 Immo	France / Paris	100,00%
US Real Estate 270 SAS	France / Paris	100,00%
US Real Estate EVJ SAS	France / Paris	100,00%
Vendome Europe	France / La Défense	50,00%
Victor Hugo 147	France / Paris	99,98%
Wagram 92	France / Paris	100,00%

Dans le cadre du règlement ANC 2016-09, les entités contrôlées mais non consolidées par le groupe sont à présenter au sein des annexes consolidées. Les entités listées ci-dessus sont celles que le groupe détient à plus de 50 % et qui ne dépassent pas les seuils de matérialité du groupe pour entrer dans le périmètre de consolidation.

Les seuils de matérialité pris en compte par le groupe sont appliqués aux entités détenues à plus de 50 %, ainsi qu'à celles contrôlées au sens de la norme IFRS 10 selon les critères suivants : (i) détention du pouvoir sur l'entité ; (ii) exposition ou droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; (iii) capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. En outre, l'appréciation des seuils d'importance est réalisée selon le principe de la réalité économique qui permet de consolider les filiales dont les agrégats sont inférieurs aux seuils définis.

Par ailleurs, la liste des entreprises et titres de participation qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation et qui sont détenues directement à plus de 10 % par CNP Assurances sont présentées au sein du document d'enregistrement universel (note 5.4.4 des comptes sociaux).

4.7 Informations financières résumées : entités consolidées avec des intérêts minoritaires significatifs

(en millions d'euros)	Groupe Caixa Vida e Previdência		Groupe CNP Seguros Holding		CNP UniCredit Vita		CNP Santander Insurance		Groupe CNP Vita Assicura (*)	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Primes acquises / chiffre d'affaires	6 677,2	5 766,3	631,5	602,8	3 155,4	3 219,5	760,1	744,0	0,0	0,0
Résultat net (100%)	218,1	140,1	175,2	151,2	87,1	68,8	75,4	68,6	0,0	35,9
Résultat net – part des intérêts ne donnant pas le contrôle	130,9	84,0	87,2	77,1	42,7	29,2	37,0	33,6	0,0	0,0
OCI (100 %)	406,1	-12,7	70,9	-44,2	-124,1	-2,8	-88,4	-6,3	0,0	0,0
Résultat global (100 %)	624,3	127,3	246,1	107,1	-36,9	66,0	-13,0	62,3	0,0	35,9
Résultat global – part des intérêts ne donnant pas le contrôle	374,6	76,4	124,3	49,0	-18,1	28,0	-6,3	30,5	0,0	0,0
Actifs	27 999,7	21 170,6	2 052,5	1 976,8	15 942,5	18 024,2	2 146,0	2 165,6	0,0	26 364,0
Passifs	25 334,1	18 797,9	1 746,5	1 715,5	15 739,8	17 829,6	1 878,9	1 855,5	0,0	25 891,7
Actifs net (100 %)	2 665,6	2 372,7	306,0	261,3	202,6	194,5	267,1	310,1	0,0	472,3
Actif net – part des intérêts ne donnant pas le contrôle	1 599,4	1 423,6	157,0	134,1	99,3	82,7	130,9	151,9	0,0	0,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	2 396,4	301,0	144,5	205,0	144,5	312,9	96,8	108,7	0,0	0,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-2 190,3	-307,7	30,2	15,2	-101,1	-372,2	-73,5	-50,7	0,0	366,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-197,3	13,5	-147,6	-238,7	-25,0	-14,7	-30,0	-122,5	0,0	0,0
Dividendes versés aux minoritaires	0,0	0,0	-7,8	-8,9	-10,6	-6,2	-14,7	-60,0	0,0	0,0

(*) Rachat des participations ne donnant pas le contrôle dans CNP Vita Assicura S.p.A.

4.8 Informations financières résumées : partenariats et entreprises associées significatifs

4.8.1 Partenariats significatifs

Au 31 décembre 2022, les partenariats significatifs comprennent deux sociétés : Arial CNP Assurances et Holding d'Infrastructures Gazières.

CNP Assurances détient 40 % d'Arial CNP Assurances (ACA). Le Groupe exerce un contrôle conjoint avec AG2R-La Mondiale.

Cette coentreprise a pour objectif la conception, la commercialisation et la gestion de contrats d'épargne retraite supplémentaire collective et de contrats collectifs de protection sociale complémentaire santé et prévoyance.

La participation de CNP Assurances est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Par ailleurs, le Groupe détient 52,97 % de la société faitière Holding d'Infrastructures Gazières (HIG) contrôlée conjointement avec la Caisse des Dépôts. La Société d'Infrastructures Gazières (SIG), intégralement détenue par HIG, détient une participation de 39 % du capital de GRTgaz, société spécialisée dans le transport de gaz naturel. La participation de CNP Assurances est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les données financières relatives à ACA et HIG sont présentées dans la note 4.10.1.

4.8.2 Entreprises associées significatives

Au 31 décembre 2022, CNP Assurances détient une entreprise associée significative : Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE).

CNP Assurances détient 20 % de CTE, société qui, elle-même, porte 100 % des titres de Réseau de Transport d'Electricité (RTE). CNP Assurances détient une influence notable dans RTE. Toutefois, compte-tenu de l'affectation de cette participation presque exclusivement en regard de contrats participatifs, le groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Au 31 décembre 2022, la valorisation des titres CTE a été actualisée par recours à un expert externe. La valorisation des titres détenus par CNP Assurances s'élève à 1 467 M€.

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE)	8 250,0	5 294,0	0,0	264,0

Les données sont en normes françaises et concernent l'exercice 2021, les états financiers au 31/12/2022 n'étant pas encore disponibles. Les montants sont présentés avant application de la participation aux bénéfices.

4.9 Informations financières résumées : partenariats et entreprises associées non significatifs

(en millions d'euros)	Partenariats		Entreprises associées	
	2022	2021	2022	2021
Valeur comptable des participations mises en équivalence au bilan de CNP Assurances	87,6	97,3	0,0	0,0
Contribution au résultat net de CNP Assurances	27,4	5,0	0,0	0,0
Contribution aux autres éléments du résultat global de CNP Assurances	-6,9	0,6	0,0	0,0
Contribution au résultat global de CNP Assurances	20,5	5,6	0,0	0,0

Les coentreprises non significatives sont Credicoop Compania de Seguros de retiro S.A, Ecureuil Vie Développement, Provincia Seguros de Vida S.A, Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A et XS5 Administradora de consorcios S.A., ainsi que Assuristance et Filassistance International sur la contribution au résultat.

4.10 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

4.10.1 Information financière synthétique à 100 %

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
Arial CNP Assurances	18 206,0	403,4	855,4	2,1
Assurance	26,4	25,9	0,0	4,2
Credicoop Compania de Seguros de retiro S.A	Non disponible	23,2	Non disponible	14,9
Ecureuil Vie Développement	22,6	0,4	0,0	0,0
Filassistance International	77,7	32,9	52,5	5,2
Holding d'Infrastructures Gazières	2 706,8	1 622,0	0,0	162,3
Provincia Seguros de Vida S.A	Non disponible	21,6	Non disponible	5,1
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A.	253,7	81,0	42,7	25,2
XS5 Administradora de consorcios S.A.	225,7	201,7	26,1	-2,4

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
Arial CNP Assurances	24 582,6	118,6	926,5	2,6
Assurance	28,0	28,0	0,0	6,5
Ecureuil Vie Développement	20,6	0,4	0,0	0,0
Filassistance International	75,9	36,4	51,0	5,2
Holding d'Infrastructures Gazières	2 597,0	1 515,1	0,0	85,4
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A.	186,2	68,4	69,9	23,0
XS5 Administradora de consorcios S.A.	174,7	172,7	0,4	-5,6
CNP Vita Assicura	19 067,3	890,7	324,0	70,4
CNP Vita Assicurazione	7 271,2	125,8	159,7	-34,5

4.10.2 Titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Position au 1er janvier	947,7	526,6
Entrée de périmètre	12,2	544,1
Augmentation de capital	122,8	427,0
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	114,2	88,4
Part dans les éléments reconnus en situation nette	33,2	-12,5
Autres variations	-7,5	0,0
Dividendes reçus	-82,9	-46,0
Sortie*	-31,6	-580,0
Position à la date d'arrêté	1 108,1	947,7

* Assuriance et Filassistance International sont mises en équivalence sur l'exercice puis consolidées par intégration globale à partir du 31 décembre 2022

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

Note 5 Capitaux propres

Éléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en AFS nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, le retraitement de la réserve de capitalisation ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres, compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. note 5.5).

Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européennes qu'au niveau du groupe CNP Assurances.

Au 31 décembre 2022, les filiales d'assurances de CNP Assurances, comme le groupe CNP Assurances pris dans son ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables.

La solvabilité du groupe CNP Assurances et de ses filiales d'assurance fait l'objet d'une surveillance en particulier dans le cadre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) telle qu'exigée dans un cadre Solvabilité 2. Ces informations ainsi que le calcul de la marge de solvabilité sont transmises à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution.

Actions propres

CNP Assurances peut détenir une part de ses propres actions par la mise en œuvre de contrats de liquidité destinés notamment à régulariser les cours ou à attribuer des actions gratuites au personnel (cf. note 13.3.2). Les actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

5.1 Capital social par détenteur

Détenteur	Nombre d'actions	Taux de détention
La Banque Postale ⁽¹⁾	686 244 403	99,95%
CNP Assurances (actions propres)	374 074	0,05%
TOTAL	686 618 477	100,00%

⁽¹⁾ Détention à 99.95% suite au succès de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par La Banque Postale

5.2 Nombre d'actions

Nombre d'actions émises	Actions ordinaires	
	31/12/2022	31/12/2021
Nombre d'actions émises à l'ouverture	686 618 477	686 618 477
Émissions sur l'exercice	0	0
Nombre d'actions émises à la clôture	686 618 477	686 618 477

5.3 Dividendes au titre de l'exercice 2022

En 2022, le dividende proposé à l'assemblée générale est de 1,38 euro par action, ce qui représente un total de 947,0 M€.

En 2021, le dividende proposé à l'assemblée générale est de 1,00 euro par action, ce qui représente un total de 687,0 M€. Le dividende a été versé en 2022.

5.4 Tableau des titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres

Les titres subordonnés pour lesquels les clauses contractuelles ne prévoient aucune obligation de rembourser le nominal ou de verser une rémunération sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes de financement en application de la norme IAS 32.

		31/12/2022		
(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				1 881,3
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 pb, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 pb	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 pb (y compris step-up 100 pb à Call Date)	€	160,0
	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 pb jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb	€	108,0
	Novembre 2014	4 % jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 pb	€	493,6
	Juin 2018	4,75 % jusqu'en 2028 puis reset taux fixe sw ap 5 ans + 391,4 pb	€	496,0
TOTAL				1 881,3

		31/12/2021		
(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				1 881,3
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 pb, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 pb	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 pb (y compris step-up 100 pb à Call Date)	€	160,0
	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 pb jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb	€	108,0
	Novembre 2014	4 % jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 pb	€	493,6
	Juin 2018	4,75 % jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 pb	€	496,0
TOTAL				1 881,3

Note 6 Actifs incorporels

6.1 Synthèse des actifs incorporels

(en millions d'euros)	31/12/2022				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Ecart d'acquisition	648,0	0,0	-410,2	0,0	237,8
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	873,1	-208,0	-139,4	0,0	525,7
Valeur des accords de distribution	3 831,4	-432,4	0,0	0,0	3 399,0
Logiciels	439,6	-334,2	0,0	0,0	105,4
Logiciels développés en interne	188,8	-124,2	0,0	0,0	64,6
Logiciels autres	250,8	-210,0	0,0	0,0	40,8
Autres	19,7	-14,0	-0,1	0,0	5,6
TOTAL	5 811,7	-988,7	-549,6	0,0	4 273,5

(en millions d'euros)	31/12/2021				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Ecart d'acquisition	598,3	0,0	-408,4	0,0	189,9
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	847,7	-156,6	-158,8	0,0	532,3
Valeur des accords de distribution	3 464,8	-260,5	0,0	0,0	3 204,4
Logiciels	405,8	-296,8	0,0	0,0	109,0
Logiciels développés en interne	171,2	-107,7	0,0	0,0	63,5
Logiciels autres	234,6	-189,1	0,0	0,0	45,4
Autres	24,4	-14,3	-0,1	0,0	10,1
TOTAL	5 341,0	-728,1	-567,3	0,0	4 045,6

6.2 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, les écarts d'acquisition sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs sont :

- enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée globalement ;
- sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence ;
- enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité internationale (hors zone euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les écarts d'acquisition comptabilisés lors d'une prise de contrôle sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activité lié à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupe d'éléments d'actif. Le groupe CNP Assurances retient une approche par entité ou par groupe d'entités homogène.

Les écarts d'acquisition positifs enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation :

- tous les ans à la même date, généralement proche de la date de clôture ;
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels ;

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par le groupe CNP Assurances, correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles. La valeur des revenus futurs est estimée sur la base des valorisations intrinsèques des portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement, et de la valeur des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au-delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital. Aucune valeur terminale de nos filiales n'intègre d'hypothèse de croissance à l'infini.

Le Groupe retient les indices suivants qui découlent de l'analyse des indices proposés par la norme IAS 36 et de leur adaptation aux acquisitions dans le domaine de l'assurance :

Indices internes

- dégradation sensible des résultats opérationnels générés par l'UGT par rapport à ceux budgétés ;
- dégradation sensible (forte et durable) de la valeur des affaires nouvelles ;
- besoins de trésorerie engagés pendant et postérieurement à l'acquisition de l'UGT pour le maintien de l'activité ou sa maintenance, sensiblement plus importants que ceux budgétés à l'origine ;
- évolution fortement défavorable du nombre de contrats en portefeuille (sur au moins deux années).

Indices externes

- changements réglementaires locaux de nature à entraîner une baisse significative de la valeur de l'UGT ;
- changements significatifs de l'environnement financier conduisant à une baisse importante et prolongée de la rentabilité des investissements.

6.2.1 Valeur des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Écart d'acquisition à l'origine	Écart d'acquisition net au 31/12/2022	Écart d'acquisition net au 31/12/2021
Groupe CNP Seguros Holding	389,9	112,7	100,7
CNP UniCredit Vita	366,5	0,0	0,0
CNP Cyprus Insurance holdings	81,6	34,8	34,8
CNP Santander Insurance	54,4	54,4	54,4
SCI Lamartine	35,9	35,9	0,0
TOTAL	928,3	237,8	189,9

Groupe CNP Seguros Holding

Au 31 décembre 2022, les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2023-2032), revues à zéro au-delà du 31/12/2022 sur les périmètres (prévoyance *Vida*, assurance emprunteur consommation *Prestamista* et retraite *Previdência*) qui font l'objet d'un accord de renouvellement spécifique en face duquel le paiement n'est pas pris en compte dans l'évaluation présentée ici.

CNP Cyprus Insurance Holdings

Au 31 décembre 2022, les flux de trésorerie futurs attendus de l'entité Vie sont issus des prévisions d'activité (2023-2027), et extrapolées jusqu'en 2032 en tenant compte d'un taux de croissance du chiffre d'affaires en fonction du périmètre concerné (5 % en assurance vie individuelle, 3,6 % sur les risques individuels, 2,6 % sur les risques collectifs et 0 % en crédit).

Pour l'entité Non Vie, les estimations de volumes ont été faites sur la base d'un taux moyen de croissance annuel de 3,5 %.

CNP Santander Insurance

Au 31 décembre 2022, les flux de trésorerie futurs sont issus des prévisions d'activité (2023-2027), et extrapolées en maintenant un taux de chiffre d'affaires constant jusqu'à la fin des accords de partenariat (2034). Le contrat d'acquisition de CNP Santander Insurance inclut des clauses d'ajustement de prix (à la hausse – earn-out ou E/O – ou à la baisse – earn-in ou EI) en fonction de la performance des trois entités acquises par rapport à celle initialement prévue dans les travaux de Purchase Acquisition Accounting.

Sur les trois entités mentionnées ci-dessus, l'hypothèse de volume est donc basée sur une prévision à 10 ans à défaut d'un accord de partenariat qui stipule une durée plus importante. La courbe de taux d'actualisation est calculée à partir des taux d'emprunts d'état 10 ans du pays nets d'impôts et augmentés d'une prime de risque évaluée à 5%. En outre, des mesures de sensibilité sont effectuées sur les hypothèses de volume (-10%) et les primes de risque (+2 pts, +4 pts).

La comparaison de la valeur recouvrable, établie sous ces hypothèses, et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation.

6.2.2 Réconciliation ouverture / clôture des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur nette comptable à l'ouverture	189,9	188,9
Écarts d'acquisition résultant de prise de participations ⁽¹⁾	35,9	0,0
Écarts de conversion sur le brut ⁽²⁾	12,0	1,0
Autres mouvements	0,0	0,0
Dépréciations de l'exercice	0,0	0,0
Écarts de conversion sur les mouvements	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	237,8	189,9

⁽¹⁾ Acquisition de 85% de la SCI Lamartine.

⁽²⁾ Variation des écarts de conversion relative aux écarts d'acquisition des entités brésiliennes Caixa Seguradora S.A. et Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul.

6.3 Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance et valeurs des accords de distribution

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- la valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Les portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance sont généralement amortis de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

6.3.1 Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)	Valeur à l'origine	Valeur nette au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2021
Groupe CNP Seguros Holding	123,5	0,9	1,0
CNP UniCredit Vita	175,3	0,0	0,0
CNP Partners*	24,0	0,0	0,4
CNP Assurances Compañia de Seguros	0,9	0,0	0,0
CNP Cyprus Insurance holdings	44,4	6,6	7,2
MFPprevoyance SA	8,3	0,0	0,0
CNP Santander Insurance	14,7	0,2	0,4
Groupe CNP Vita Assicura	523,4	518,1	523,4
TOTAL	914,4	525,7	532,3

*Sortie de CNP Partners sur l'exercice.

6.3.2 Tableau de variation des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute à l'ouverture	847,7	325,6
Entrée de périmètre	0,0	523,4
Ecart de conversion	5,7	0,5
Autres variations	53,2	-1,8
Sortie de périmètre	-33,5	0,0
Valeur brute à la clôture	873,1	847,7
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	-315,4	-313,4
Ecart de conversion	-5,6	-0,5
Charges d'amortissement de l'exercice	-59,6	-2,0
Autres variations	0,0	0,5
Sortie de périmètre	33,2	0,0
Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture	-347,4	-315,3
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	525,7	532,3

6.3.3 Valeurs des accords de distribution

Les valeurs des accords de distribution (VDA) enregistrés au bilan sont comptabilisées à leur valeur brute, diminuées du montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur subies. En plus de faire l'objet d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé :

- lors de la publication des rapports financiers intermédiaire et annuel ;
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité de la VDA est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur d'utilité généralement retenue par le groupe CNP Assurances correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires sur la durée de l'accord contractuel ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute à l'ouverture	3 464,8	3 434,2
Écart de conversion	366,5	30,6
Autres variations	0,0	0,0
Valeur brute à la clôture	3 831,4	3 464,8
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	-260,5	-118,1
Amortissements de l'exercice	-162,1	-141,1
Écart de conversion	-9,9	-1,3
Autres variations	0,0	0,0
Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture	-432,4	-260,5
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	3 399,0	3 204,4

Au 31 décembre 2022, aucune VDA n'a fait l'objet de dépréciation.

XS2 Vida e Previdência SA

La valeur des accords de distribution brute comptabilisée s'élève à 3 442 M€. L'actif incorporel est amorti linéairement sur la durée de l'accord, soit 25 ans (période de 2021 jusqu'en février 2046). Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable de la VDA s'élève à 3 167 M€.

Au 31 décembre 2022, les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2022-2031). Des hypothèses de croissance sont retenues par produit au-delà de 2031.

CNP Santander Insurance

La valeur brute de l'accord de distribution s'élève à 387 M€ et est amortie linéairement sur la durée de l'accord, soit 20 ans (période de 2015 à 2034). Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable de la VDA s'élève à 232 M€.

La valeur d'utilité est calculée à partir de la valeur actuelle nette (VAN) à date extrapolée jusqu'à la fin des accords de partenariat (2034) sans prendre en compte d'hypothèse de croissance. La valeur nette comptable comparée comprend les earn-out comptabilisés.

6.4 Logiciels et autres actifs incorporels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne, des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers et des maintenances évolutives, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement, sont immobilisés s'ils respectent IAS 38 et notamment si ces dépenses augmentent les avantages futurs associés à l'actif correspondant. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée est de cinq ans ou huit ans.

6.4.1 Logiciels développés en interne

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur nette comptable à l'ouverture	63,5	60,6
Acquisitions de l'exercice	18,5	19,0
Amortissements de l'exercice	-17,3	-14,4
Cessions de l'exercice*	0,0	-1,6
Écarts de conversion	-0,1	0,0
Autres variations	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandon d'activité	0,0	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	64,7	63,5

*Les cessions de l'exercice incluent également les mises au rebut

6.4.2 Autres logiciels et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur nette comptable à l'ouverture	55,5	59,7
Entrée de périmètre	0,2	0,0
Acquisitions de l'exercice	17,8	15,4
Amortissements de l'exercice	-19,1	-18,1
Cessions de l'exercice*	-4,1	-3,5
Écarts de conversion	3,0	0,2
Autres variations	0,3	1,9
Sortie de périmètre	-7,2	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	46,4	55,5

*Les cessions de l'exercice incluent également les mises au rebut

Note 7 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

Conformément à l'option proposée par IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP Assurances a choisi le modèle d'évaluation au coût.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble font partie du coût de cet actif préalablement à son utilisation. Une fois l'immeuble utilisé, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Le groupe CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans, mais 20 ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas ;
- installations générales techniques 20 ans ;
- agencements 10 ans.

Dépréciation des immeubles

Conformément à IAS 36, les immeubles d'exploitation sont rattachés aux flux de trésorerie de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils appartiennent et n'entrent donc pas dans le champ du test de dépréciation des immeubles de placement.

Immobilisations corporelles hors immeubles

Les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses.

Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

Immeubles d'exploitation (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur nette comptable à l'ouverture	477,7	103,5
Acquisitions	85,8	0,9
Entrée de périmètre	0,0	237,3
Variation d'immobilisations en cours	0,0	142,7
Sorties	-5,6	0,0
Amortissements de l'exercice	-7,6	-3,7
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	-0,1	0,0
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	0,0	0,3
Écarts de conversion	3,6	0,3
Autres variations	-138,9	-3,6
Sortie de périmètre	-12,9	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	402,0	477,7

Autres immobilisations corporelles (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur nette comptable à l'ouverture	40,1	48,9
Acquisitions de l'exercice	23,7	9,9
Amortissements de l'exercice	-16,6	-17,9
Sorties de l'exercice	-0,3	-0,5
Écarts de conversion	0,5	0,0
Autres variations	-0,6	-0,3
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	46,8	40,1

Note 8 Placements des activités d'assurance

Classification

Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes, en fonction des types de portefeuilles, des types d'actifs financiers, des spécificités de certains actifs financiers et selon un ordre de priorité entre ces différents critères :

- les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui correspondent aux titres détenus à des fins de transaction et aux titres désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur. Ils recouvrent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte, les actifs comportant un dérivé incorporé non intimement lié au contrat hôte, les actifs issus de consolidation des OPCVM et les produits dérivés.
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance (dits HTM « *Held-To-Maturity* ») qui correspondent aux titres que le groupe CNP Assurances a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance. Cette catégorie est utilisée de façon marginale pour certains titres obligataires, notamment détenus par la filiale brésilienne.
- les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que ceux qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente.
- les actifs disponibles à la vente (dits AFS « *Available-For-Sale* ») sont ceux que l'entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder mais qu'elle pourra être amenée à vendre pour répondre par exemple à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.

Comptabilisation

Le groupe CNP Assurances comptabilise les actifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans les cas des achats et des ventes, les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le groupe CNP Assurances a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

Méthode d'évaluation

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée dans les autres éléments du résultat global en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet en note 9.2).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur par résultat est constatée dans le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet en note 9.2).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Au cas particulier des OPCVM, le contrôle est examiné pour chaque situation en fonction des critères suivants :

- la prise en compte de la relation entre agent et principal,
- la qualification du pouvoir entre le gestionnaire et le groupe CNP Assurances,
- l'application d'un seuil d'appréciation de l'exposition à la variabilité des rendements.

Le poste « Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés » est constitué des participations ne conférant pas le contrôle relatif aux OPCVM consolidés par intégration globale. Les parts d'OPCVM sont valorisées sur la base de la valeur liquidative la plus récente. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du Groupe sur la base de leur contribution à cette valeur liquidative

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le groupe CNP Assurances estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Modalités de dépréciations

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêté des comptes. Un actif financier a subi une dépréciation lorsqu'il existe des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Pour les obligations détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente, une dépréciation fondée sur la juste valeur est enregistrée au compte de résultat s'il est probable que les flux de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de dépréciation.

L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ou l'accroissement de son *spread* de crédit ne constitue pas, en soi, une indication de perte de valeur. Un ou une combinaison des facteurs suivants constitue des exemples d'indication de perte de valeur :

- l'occurrence d'un événement de crédit au sens de l'ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*), faillite de l'entité de référence, défaut de paiement et restructuration ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie permettant de conclure à l'existence d'un risque avéré, y compris en l'absence de défaut avéré ;
- certaines concessions consenties qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Le groupe CNP Assurances détermine à chaque arrêté pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente s'il existe une indication objective de dépréciation caractérisée par :

- une moins-value latente prolongée : un cours inférieur au prix de revient unitaire moyen sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté ; ou
- une moins-value latente significative : un cours à la date d'inventaire inférieur à 50 % du prix de revient unitaire moyen de l'instrument à la date d'arrêté.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat.

Par ailleurs, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe CNP Assurances analyse systématiquement actif par actif, si, lorsque le cours est inférieur à 70 % du prix de revient unitaire moyen sur les 6 derniers mois précédant l'arrêté, il y a lieu de déprécier par résultat le titre concerné.

Ce jugement se fonde sur une analyse dont l'ampleur repose sur le niveau de matérialité des moins-values latentes et sur les caractéristiques intrinsèques justifiant la valeur d'expertise de chaque actif.

En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Reprise de dépréciations

Actifs disponibles à la vente (AFS)

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé en AFS ne sont reprises en résultat qu'à la décomptabilisation de l'instrument.

Si la juste valeur d'un instrument de dette disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, par exemple, une amélioration de la notation de crédit du débiteur, la perte de valeur doit être reprise. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

Prêts, créances et titres en HTM

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur est reprise par le compte de correction de valeur sans que celle-ci puisse aboutir à une valeur comptable supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu en l'absence de dépréciation. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

Entités structurées

Du fait de son activité, le groupe CNP Assurances est amené à investir dans différentes natures d'actifs financiers pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du Groupe, ainsi que pour son compte propre. Ces investissements s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie d'allocation d'actifs et de diversification des risques financiers.

Selon la norme IFRS 12, les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Parmi les placements financiers du Groupe, les fonds de placement ainsi que les véhicules de titrisation répondent à la définition d'entités structurées.

Les intérêts du groupe CNP Assurances dans les entités structurées non consolidées sont présentés dans la note 8.2.4. à chaque arrêté annuel, conformément aux prescriptions d'IFRS 12 paragraphe 26 (« *L'entité doit fournir des informations qualitatives et quantitatives sur ses intérêts dans des entités structurées non consolidées, notamment sur la nature, l'objet, la taille, les activités et les modes de financement de l'entité structurée.* »)

8.1 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe CNP Assurances pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40, le groupe CNP Assurances a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- la valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajoutés aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;

- un rapprochement entre la valeur comptable des immeubles de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité internationale dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;
- la juste valeur des immeubles de placement qui, pour le groupe CNP Assurances, sont supports de contrats en UC.

Valeur comptable des immeubles de placement (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Immeubles de placement au coût historique		
Valeur comptable brute	3 131,6	925,8
Cumul des amortissements	-280,4	-246,2
Cumul des pertes de valeur	-13,6	-6,4
Valeur comptable nette	2 837,6	673,2
Immeubles de placement en juste valeur		
Valeur comptable brute	2 771,8	2 049,7
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	5 609,4	2 722,9

Immeubles de placement au coût amorti (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur nette comptable à l'ouverture	673,2	705,7
Acquisitions	224,6	58,3
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	1 878,5	0,0 ¹
Sorties	-33,6	-77,1
Amortissements de l'exercice	-32,1	-15,2
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	-8,2	-3,5
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	0,9	1,1
Ecart de conversion	2,1	0,2
Autres variations	131,9	3,7 ¹
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	2 837,5	673,2

Immeubles de placement en juste valeur (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur nette comptable à l'ouverture	2 049,7	1 705,2
Acquisitions	726,4	365,9
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	-35,6	-35,5
Profits / pertes nets d'ajustement de la juste valeur	31,3	14,1
Ecart de conversion	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	2 771,8	2 049,7

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement en face de contrats en UC sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

8.2 Inventaire des placements par nature

L'objectif est de présenter pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances.

8.2.1 Inventaire des placements au 31 décembre 2022

		31/12/2022					Plus ou moins-values nettes latentes
		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	
<i>(en millions d'euros)</i>							
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF					10 523,8	
	Obligations TV					30 259,2	
	TCN					1 270,3	
	Actions					5 920,3	
	Fonds de placement					57 286,7	
	Parts de SCI					1 676,8	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					1 475,2	
	Total					108 412,2	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)					3 851,3	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					-1 588,9	
	Total					2 262,4	
AFS	Obligations TF	150 713,9	2 839,6	-5,4	-20 834,7	132 713,4	
	Obligations TV	31 889,3	1 124,0	-1,0	-4 029,5	28 982,9	
	TCN	8 925,4	0,0	0,0	-45,2	8 880,2	
	Actions	12 316,5	0,0	-1 705,7	6 388,2	16 998,9	
	Fonds de placement	47 679,2	0,0	-552,5	3 442,3	50 569,0	
	Parts de SCI	8 156,3	0,0	-544,7	3 563,0	11 174,5	
	Titres participatifs	625,6	0,0	-5,0	151,1	771,7	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	32 370,2	-1 159,2	0,0	-4 844,8	26 366,2	
Total	292 676,4	2 804,4	-2 814,4	-16 209,6	276 456,8		
HTM	Obligations TF	0,0				0,0	0,0
	Obligations TV	86,6				86,6	9,0
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	0,0				0,0	0,0
	Total	86,6				86,6	9,0
Prêts et avances	Prêts et avances	4 279,5		-26,6		4 252,9	0,0
	Total	4 279,5		-26,6		4 252,9	0,0
Immeubles de placement	Immeubles de placement au coût amorti	3 131,6	-280,4	-13,6	0,0	2 837,6	1 360,0
	Immeubles de placement en juste valeur	2 771,8	0,0			2 771,8	0,0
	Total	5 903,4	-280,4	-13,6	0,0	5 609,4	1 360,0
TOTAL			-2 854,7	-16 209,6	397 080,4	1 369,0	

Les instruments dérivés doivent être présentés à l'actif ou au passif du bilan selon que leur valorisation est positive ou négative.

Placements classés à la juste valeur par résultat par nature d'engagement au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Valeurs comptables		
	UC	Non UC	Total
Obligations TF	5 774,6	4 749,2	10 523,8
Obligations TV	25 111,8	5 147,4	30 259,2
TCN	0,0	1 270,3	1 270,3
Actions	1 494,4	4 425,9	5 920,3
Fonds de placement	48 694,6	8 592,1	57 286,7
Parts de SCI et immeubles de placement ⁽¹⁾	4 402,9	45,7	4 448,6
Autres	1 439,2	36,0	1 475,2
TOTAL	86 917,4	24 266,7	111 184,1

⁽¹⁾ Les immeubles de placement sont présentés avec les parts de SCI pour un montant de 2 771,8 M€.

8.2.2 Inventaire des placements au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins-values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF					10 228,8	
	Obligations TV					25 078,2	
	TCN					778,0	
	Actions					6 847,3	
	Fonds de placement					60 825,5	
	Parts de SCI					1 690,9	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					3 158,4	
	Total					108 607,1	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)					1 467,5	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					-1 704,5	
	Total					-237,0	
AFS	Obligations TF	157 698,9	2 638,3	-5,4	7 933,9	168 265,8	
	Obligations TV	24 204,8	698,6	-14,1	1 446,0	26 335,2	
	TCN	3 489,8	0,0	0,0	-11,0	3 478,8	
	Actions	13 908,4	0,0	-1 706,3	10 233,0	22 435,1	
	Fonds de placement	58 526,3	0,0	-444,6	6 884,3	64 966,0	
	Parts de SCI	8 311,9	0,0	-527,4	3 349,0	11 133,4	
	Titres participatifs	460,0	0,0	-5,0	92,2	547,2	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	28 425,9	-797,3	0,0	1 619,0	29 247,6	
Total	295 025,9	2 539,6	-2 702,8	31 546,3	326 409,1		
HTM	Obligations TF	0,0				0,0	0,0
	Obligations TV	73,9				73,9	12,6
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	0,0				0,0	0,0
	Total	73,9				73,9	12,6
Prêts et avances	Prêts et avances	4 197,0		-37,3		4 159,7	0,0
	Total	4 197,0		-37,3		4 159,7	0,0
Immeubles de placement	Immeubles de placement au coût amorti	925,8	-246,2	-6,4	0,0	673,2	1 187,0
	Immeubles de placement en juste valeur	2 049,7	0,0			2 049,7	0,0
	Total	2 975,5	-246,2	-6,4	0,0	2 722,9	1 187,0
TOTAL			-2 746,5	31 546,3	441 735,7	1 199,6	

Les instruments dérivés doivent être présentés à l'actif ou au passif du bilan selon que leur valorisation est positive ou négative.

Placements classés à la juste valeur par résultat par nature d'engagement au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Valeurs comptables		Total
	UC	Non UC	
Obligations TF	4 851,9	5 376,9	10 228,8
Obligations TV	19 952,0	5 126,2	25 078,2
TCN	0,0	778,0	778,0
Actions	1 770,2	5 077,1	6 847,3
Fonds de placement	51 019,4	9 806,1	60 825,5
Parts de SCI et immeubles de placement ⁽¹⁾	3 699,9	40,8	3 740,6
Autres	2 967,0	191,4	3 158,4
TOTAL	84 260,3	26 396,5	110 656,9

⁽¹⁾ Les immeubles de placements sont présentés avec les parts de SCI pour un montant de 2 049,7 M€ au titre de 2021.

8.2.3 Réconciliation « Placements des activités d'assurance » au bilan / « Inventaire des placements » de la note 8.2.1

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Inventaire des placements	397 080,4	441 735,7
Bilan passif - Instruments dérivés (juste valeur négative)	-1 588,9	-1 704,5
Bilan actif - Placements des activités d'assurance	398 669,2	443 440,3
ÉCART	0,0	0,0

8.2.4 Entités structurées non consolidées

8.2.4.1 Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Fonds d'investissements (hors supports uc)		Véhicules de titrisation et de financement adossés à des actifs (hors support uc)		Entités structurées supports de contrats en uc	
	Valeur comptable	Gains/Pertes subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains/Pertes subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains/Pertes subis au cours de la période
Titres de transaction	10 435,8	-590,4	91,4	4,4	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	8,9	0,0	0,9	-0,1	45 163,1	-2 174,1
Titres disponibles à la vente	44 974,9	26,2	7 761,7	101,2	6,8	0,0
TOTAL ACTIF	55 419,6	-564,1	7 853,9	105,5	45 169,9	-2 174,1

8.2.4.2 Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Fonds d'investissements (hors supports uc)		Véhicules de titrisation et de financement adossés à des actifs (hors support uc)		Entités structurées supports de contrats en uc	
	Valeur comptable	Gains/Pertes subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains/Pertes subis au cours de la période	Valeur comptable	Gains/Pertes subis au cours de la période
Titres de transaction	11 878,3	26,3	56,2	2,7	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	9,0	-6,0	1,0	0,0	47 605,0	933,0
Titres disponibles à la vente	59 449,6	623,6	6 120,3	58,8	3,0	0,0
TOTAL ACTIF	71 336,9	643,9	6 177,5	61,5	47 608,0	933,0

8.3 Évaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La détermination du caractère actif ou inactif d'un marché s'appuie notamment sur l'ancienneté des prix provenant des cotations observées et sur l'appréciation de la liquidité des titres qui y sont cotés. En particulier, des instruments financiers seront considérés comme étant cotés sur un marché inactif si l'un ou plusieurs des indicateurs suivants se concrétisent : diminution significative du nombre de transactions, sensible augmentation du coût de liquidation, de la volatilité ou du *Z-spread* (*zero-volatility spread*).

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, i.e. absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), le groupe CNP Assurances utilise des justes valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Ceci comprend :

- des valeurs fournies à la demande du groupe CNP Assurances par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ;
- des montants évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation des produits structurés

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous-jacents ou aux taux de référence et autres indices de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de *spreads* de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes financières reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

Les prix établis par les contreparties sont obtenus en principe tous les mois, notamment suite à la signature d'une lettre de liquidité. Les valorisations communiquées par les contreparties correspondent à une valeur économique des titres.

Le groupe CNP Assurances vérifie, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation propre lorsque cela est possible (estimation de cash flows futurs par exemple) ou interroge les contreparties quant aux méthodologies employées si nécessaire. Les valeurs des contreparties examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par le groupe CNP Assurances qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des contreparties que de la qualité des ratings des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

Catégories de juste valeur

Le groupe CNP Assurances distingue trois catégories d'instruments financiers :

Catégorie 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif.

La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le groupe CNP Assurances est déterminée à partir du cours de bourse de l'instrument financier, dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). Le

groupe CNP Assurances prend en compte, entre autres, l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation ;

- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les dérivés cotés sur un marché organisé.

Catégorie 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standards reposant sur des paramètres principalement observables.

Cette catégorie comprend :

- certains titres structurés – dont la valorisation repose sur un modèle d'évaluation et des paramètres de marchés ;
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré – dont la valorisation repose sur un modèle d'évaluation et des paramètres de marché principalement ;
- les TCN qui n'étant plus cotés, sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread* ;
- les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires ;
- tout autre instrument financier traité de gré à gré.

Les titres structurés détenus par le groupe CNP Assurances sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

CNP Assurances dispose de valorisations effectuées en interne, ou par un valorisateur sur ses produits complexes en prestation déléguée. Ces produits regroupent des titres structurés et des produits dérivés de couverture. La nature complexe de ces produits impose l'utilisation de modèles et méthodes de valorisation sophistiqués, reposant en général sur une approche probabiliste.

Globalement ces deux catégories de produits, sont évaluées avec les modèles de place et avec l'utilisation des données de marché requises pour chaque modèle à la date de calcul (voir ci-dessous).

Titres structurés		Modèles/Méthodes
Obligations structurées de taux		LMM (<i>Libor Market Model</i>) à quatre facteurs <i>Hybrid Equity Black-FX Model</i> <i>Hull-White</i> un facteur
Obligations structurées indexées actions		Modèle de <i>Dupire</i> Modèle de <i>Heston</i> Hybride EQ <i>Dupire</i> – IR <i>Hull White</i> à un facteur
Structurés complexes Inflation à montage		Modèle de <i>Jarrow-Yildirim</i>
Classe d'actifs		
Instrument financier	Modèles/Méthodes	
Instruments dérivés de taux	Swap de taux	Actualisation des flux en bicourbe
	Swap à composante optionnelle	Modèle de Black
	Cap/Floor	Modèle de Smile (SABR) Hull-White à un facteur (vol stochastique) Réplication des CMS
Instruments dérivés de l'inflation	Swap inflation	Modèle de Black Modèle de Smile (SABR)
Instruments dérivés de crédit	Options sur CDS	Formule de Black-Scholes (volatilités Markit)
Instruments dérivés actions	Put Garantie Planchers	Modèle Heston calibré sur toute la surface de volatilité implicite pour le SX5E et Black-Scholes avec volatilité historique pour les fonds EMTXGC et QW1M
	Put Sur CAC et SX5E	Modèle Black-Scholes avec la surface de volatilité construite à partir de prix d'options cotés sur Bloomberg
Instruments dérivés de change	Swap JPY (avec options de change à chaque Swaplet)	Modèle FX basket (FXBA) avec Black-Scholes (volatilités Reuters)
Fonds	Options sur fonds (Quattro)	Modèle Black Basket avec volatilité historique

Catégorie 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables (heuristiques, statistiques, etc.). Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Cette catégorie comprend les participations non cotées du Groupe ainsi que certains instruments financiers de titrisation.

Les méthodes de valorisation des participations non cotées font appel à des informations non disponibles sur un marché actif. Les principales méthodes employées correspondent à des valorisations par la méthode des multiples, à des comparaisons avec des transactions similaires sur le marché ainsi qu'à une actualisation des dividendes futurs (DDM, Dividend Discount Model). Ces méthodes de valorisation sont communément utilisées dans la gestion de ces instruments.

En outre, certains titres structurés complexes et pour lesquels la valorisation est obtenue par le biais de la contrepartie sont classés dans cette catégorie.

8.3.1 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Catégorie 1 : titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	Total
Instruments à la juste valeur par résultat*	98 123,0	11 681,9	2 458,6	112 263,5
Titres disponibles à la vente	233 651,5	21 707,3	21 098,1	276 456,8
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	331 774,5	33 389,2	23 556,6	388 720,4
Immobilier de placement au coût amorti	0,0	4 197,6	0,0	4 197,6
Immobilier de placement en juste valeur	0,0	2 771,8	0,0	2 771,8
TOTAL IMMOBILIER DE PLACEMENT	0,1	6 969,4	0,0	6 969,4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	504,2	2,1	0,0	506,3
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	240,3	2 365,9	0,0	2 606,1
Instruments dérivés passifs	0,0	1 588,9	0,0	1 588,9
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	744,5	3 956,8	0,0	4 701,3

* Comprend les dérivés actifs

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 2 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022
Titres de créances	12 705,9
<i>dont obligations structurées</i>	154,1
Parts de SCI	10 612,0
Fonds de placement	1 116,6
Placement des contrats UC	5 137,4
Autres (dont instruments dérivés)	3 817,3
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 2	33 389,2

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 3 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022
Titres de créances	6 847,8
<i>dont obligations structurées</i>	1 540,4
Parts de SCI	0,2
Fonds de placement	13 894,1
Placement des contrats UC	125,1
Autres (dont instruments dérivés)	2 689,5
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 3	23 556,6

8.3.2 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Catégorie 1 : titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	Total
Instruments à la juste valeur par résultat*	98 631,8	9 383,5	2 059,4	110 074,7
Titres disponibles à la vente	292 822,2	15 347,9	18 238,9	326 409,1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	391 454,0	24 731,4	20 298,4	436 483,7
Immobilier de placement au coût amorti	0,0	1 860,2	0,0	1 860,2
Immobilier de placement en juste valeur	0,0	2 049,7	0,0	2 049,7
TOTAL IMMOBILIER DE PLACEMENT	0,0	3 910,0	0,0	3 910,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	480,7	0,0	0,0	480,7
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	3 234,6	0,0	0,0	3 234,6
Instruments dérivés passifs	0,0	1 703,9	0,6	1 704,5
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	3 715,3	1 703,9	0,6	5 419,8

* Comprend les dérivés actifs

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 2 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2021
Titres de créances	8 380,0
<i>dont obligations structurées</i>	67,2
Parts de SCI	9 319,1
Fonds de placement	752,7
Placement des contrats UC	4 801,0
Autres (dont instruments dérivés)	1 478,6
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 2	24 731,4

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 3 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2021
Titres de créances	4 745,1
<i>dont obligations structurées</i>	449,7
Parts de SCI	0,2
Fonds de placement	13 580,9
Placement des contrats UC	78,8
Autres (dont instruments dérivés)	1 893,3
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 3	20 298,4

Dans la mesure où les dérivés du Groupe sont collatéralisés, le risque de contrepartie est limité. De plus, le montant de « CVA » (Credit Value Adjustment) est non significatif, au vu de la nature même des instruments financiers à terme CNP et de l'assiette de calcul.

8.3.3 Réconciliation ouverture/clôture des titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables

(en millions d'euros)	31/12/2022												
	Valeur comptable d'ouverture	Entrée de périmètre	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Ecart de conversion	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	2 059,4	0,0	292,7	-110,3	0,2	-72,1	-63,8	0,0	0,0	352,3	0,0	0,0	2 458,6
Titres disponibles à la vente	18 238,9	0,1	6 781,4	-1 380,5	434,1	-1 022,4	0,0	-548,7	-1 388,2	0,0	-17,8	1,1	21 098,0
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	20 298,4	0,1	7 074,2	-1 490,8	434,3	-1 094,5	-63,8	-548,7	-1 388,2	352,3	-17,8	1,1	23 556,6
Immobilier de placement en juste valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier de placement en coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL IMMOBILIER DE PLACEMENT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0

(en millions d'euros)	31/12/2021												
	Valeur comptable d'ouverture	Entrée de périmètre	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Ecart de conversion	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	2 103,7	21,6	160,4	-156,1	49,8	-17,7	-98,9	0,0	0,0	-3,4	0,0	0,0	2 059,4
Titres disponibles à la vente	11 005,9	3 685,8	4 324,8	-1 258,4	0,0	-283,1	0,0	-421,9	1 177,1	0,0	8,7	0,1	18 238,9
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	13 109,6	3 707,4	4 485,3	-1 414,5	49,8	-300,8	-98,9	-421,9	1 177,1	-3,4	8,7	0,1	20 298,4
Immobilier de placement en juste valeur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier de placement en coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL IMMOBILIER DE PLACEMENT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6

8.4 Titres mis en pension et titres prêtés

Le Groupe effectue des opérations de mise en pension et de prêt de titres dans un but d'optimisation du rendement de ses portefeuilles.

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car le Groupe garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

Les titres sont donc maintenus au bilan (dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés en conséquence) et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan dans la rubrique « Dettes d'exploitation représentées par des titres ».

Le Groupe reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir la valeur des titres cédés.

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres mis en pension se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)		Valeurs nettes	
		31/12/2022	31/12/2021
AFS	Obligations TF	18 256,3	18 443,1
	Actions	0,0	0,0
TOTAL AFS		18 256,3	18 443,1

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres prêtés se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)		Valeurs nettes	
		31/12/2022	31/12/2021
AFS	Obligations TF	7 833,6	10 781,3
	Actions - Coté	0,0	8,6
TOTAL		7 833,6	10 789,9

8.5 Réconciliation ouverture / clôture des placements

8.5.1 Exercice 2022

(en millions d'euros)	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotations aux provisions pour dépréciations *	Reprises de provisions pour dépréciations *	Variation de périmètre	Activités destinées à être cédées	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	108 607,1	57 528,7	-51 770,4	-7 139,5	0,0	0,0	-767,5	0,0	1 953,8	108 412,2
Instruments dérivés	-237,0	1,9	-111,1	2 599,2	0,0	0,0	9,4	0,0	0,0	2 262,4
Titres disponibles à la vente	326 409,1	158 098,2	-159 392,7	-47 769,6	-377,7	265,8	-1 014,3	0,0	238,0	276 456,8
Titres conservés jusqu'à échéance	73,9	11,8	-7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,7	86,6
Prêts et avances	4 159,7	487,8	134,7	0,0	0,0	10,6	0,0	0,0	-539,9	4 252,9
Immobilier de placement	2 722,9	918,7	-68,3	31,3	-7,9	0,0	1 871,6	0,0	141,0	5 609,4
TOTAL	441 735,7	217 047,1	-211 215,6	-52 278,6	-385,5	276,4	99,2	0,0	1 801,6	397 080,4

*cf. note 18.3

8.5.2 Exercice 2021

(en millions d'euros)	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotations aux provisions pour dépréciations *	Reprises de provisions pour dépréciations *	Variation de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	90 933,2	47 349,1	-41 984,5	5 681,3	0,0	0,0	6 585,8	42,3	108 607,1
Instruments dérivés	-381,7	25,2	-36,6	135,1	0,0	0,0	21,0	0,0	-237,0
Titres disponibles à la vente	305 704,9	128 433,7	-126 192,1	-2 716,5	-230,4	354,1	21 355,8	-300,4	326 409,1
Titres conservés jusqu'à échéance	144,6	21,8	-93,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	73,9
Prêts et avances	5 123,1	332,1	-794,9	0,0	-20,1	0,0	4,3	-484,8	4 159,7
Immobilier de placement	2 411,0	408,3	-111,5	14,1	-2,8	0,0	0,0	3,9	2 722,9
TOTAL	403 935,0	176 570,1	-169 212,9	3 114,0	-253,3	354,1	27 966,9	-738,3	441 735,7

*cf. note 18.3

8.6 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le « sous-jacent ») ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif ou passif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le groupe CNP Assurances se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	3,9	-246,9	17,1	-293,4	125,3	-202,8	19,6	-18,9	69,3	-83,0	235,1	-845,0
Cap / floor	7,5	-467,2	2 479,2	-19,9	311,8	0,0	172,2	0,0	0,0	-0,3	2 970,6	-487,4
Equity	154,1	-10,2	476,9	-246,3	12,8	0,0	1,8	0,0	0,0	0,0	645,6	-256,5
TOTAL DES DÉRIVÉS	165,4	-724,3	2 973,2	-559,6	449,8	-202,8	193,6	-18,9	69,3	-83,2	3 851,3	-1 588,9

(en millions d'euros)	31/12/2021											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	3,1	-25,0	9,5	-418,3	60,1	-155,4	28,0	-81,9	46,4	-190,3	147,1	-870,9
Cap / floor	28,3	-22,6	289,5	-140,6	130,7	-16,4	53,9	-26,9	0,0	0,0	502,3	-206,5
Equity	141,5	-73,4	664,4	-553,6	12,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	818,2	-627,2
TOTAL DES DÉRIVÉS	172,9	-121,1	963,4	-1 112,5	203,0	-171,9	81,9	-108,8	46,4	-190,3	1 467,5	-1 704,5

8.7 Instruments dérivés de couverture

Les dérivés désignés comme instrument de couverture dans le cadre de relations de couverture telles que définies par la norme IAS 39 sont comptabilisés selon les dispositions qui y sont associées.

Le groupe CNP Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs et sa stratégie en termes de gestion des risques.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie consiste à enregistrer la part efficace des variations de juste valeur du dérivé en capitaux propres. Le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés de gain ou de perte en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat sur la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat. Quand l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou bien lorsque la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est comptabilisé en résultat immédiatement ou au fur et à mesure de la réalisation de la transaction initialement couverte le cas échéant.

La juste valeur du dérivé désigné comme instrument de couverture est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Réserve de couverture de flux de trésorerie au 31 DECEMBRE 2022				
	Notionnel	Variation de la réserve sur la période	Recyclage en résultat sur la période	Sorties de périmètre	Impôts différés
Instruments dérivés de change	1 125,1	103,3	-65,6	0,0	-9,9
Instruments dérivés de taux d'intérêts	0,0	75,1	0,0	0,0	0,0
Total	1 125,1	178,4	-65,6	0,0	-9,9

(en millions d'euros)	Réserve de couverture de flux de trésorerie au 31 Décembre 2021				
	Notionnel	Variation de la réserve sur la période	Recyclage en résultat sur la période	Sorties de périmètre	Impôts différés
Instruments dérivés de change	1 052,9	105,5	-63,7	0,0	-10,9
Instruments dérivés de taux d'intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1 052,9	105,5	-63,7	0,0	-10,9

Les instruments dérivés de couvertures sont de trois types : des swaps de devises, des achats d'options de change ou de taux et des swaps de taux.

a. Swaps de devise

Les instruments dérivés de couverture correspondent à deux *swaps* de devises visant à se prémunir de l'impact des fluctuations de change :

- Sur le paiement annuel des coupons de deux émissions subordonnées libellées en devise étrangère (dollars US uniquement) ;
- Sur le nominal de chaque titre émis, au moment de l'émission et au moment du remboursement ;

Les opérations concernées sont les suivantes :

- La première opération porte sur des titres subordonnés libellés en dollar américain émis en janvier 2016 et permet de couvrir les flux d'intérêts jusqu'au 22 janvier 2029 contre le risque de change entre le dollar US et l'euro ;
- La deuxième opération porte sur des titres subordonnés libellés en dollar américain émis le 7 avril 2021 et permet de couvrir les flux d'intérêts jusqu'au 7 avril 2031 contre le risque de change entre le dollar US et l'euro.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie décrit ci-dessous : au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, aucune inefficacité n'a été constatée et comptabilisée en résultat.

b. Achat d'options de change ou de taux

Au 31 décembre 2022, il n'y a plus d'opérations de couverture par l'achat d'options de change ou de taux susceptibles de respecter les critères retenus pour la mise en place d'une comptabilité de couverture.

c. Swaps de taux

Les instruments dérivés de taux d'intérêt correspondent à un *swap* de taux visant à minimiser la volatilité des charges financières concernant le paiement d'intérêts d'une dette long terme.

L'opération concernée porte sur une dette long terme souscrite en 2022 et permet de couvrir les flux d'intérêts jusqu'au 30 septembre 2032 contre le risque de taux.

8.8 Risque de crédit

8.8.1 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31/12/2022

Notation (en millions d'euros)	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	13 002,4	5,4%
AA	88 241,8	36,9%
A	56 437,5	23,6%
BBB	50 980,2	21,3%
< BBB	25 287,9	10,6%
NR	4 901,7	2,1%
TOTAL	238 851,535	100,0%

8.8.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31/12/2021

Notation (en millions d'euros)	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	12 474,7	4,7%
AA	112 772,8	42,8%
A	58 232,7	22,1%
BBB	56 452,7	21,4%
< BBB	19 840,2	7,5%
NR	3 893,0	1,5%
TOTAL	263 666,1	100,0%

8.9 Classification des actifs par catégorie et zone géographique

8.9.1 Classification des actifs par catégorie et zone géographique au 31/12/2022

<i>(en millions d'euros)</i>		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	Etats Unis	Brésil	Autres	Total
AFS	Titres de créance	64 987,0	11 100,6	15 637,9	39 302,6	20 348,7	2 723,2	16 476,5	170 576,5
	Fonds de placement	38 378,0	382,8	621,3	10 831,6	350,1	0,0	5,3	50 569,0
	Actions	10 774,6	2 383,1	315,0	2 273,1	678,6	0,0	574,6	16 998,9
	Autres	34 438,8	58,8	0,0	3 513,5	271,4	9,2	20,7	38 312,4
TRA et FVO	Titres de créance	11 189,3	695,8	1 119,9	3 670,6	1 165,3	23 348,1	864,2	42 053,2
	Fonds de placement	37 572,7	89,6	51,2	19 016,3	67,2	469,1	20,6	57 286,7
	Actions	2 684,6	346,8	418,2	852,5	1 029,7	250,6	337,8	5 920,3
	Autres	2 828,6	0,0	257,0	31,6	0,0	34,8	0,0	3 152,0
HTM	Titres de créance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	86,6	0,0	86,6
Prêts et avances		4 112,9	0,0	0,8	137,2	0,0	0,0	2,0	4 252,9
Instrumentes dérivés		2 201,7	0,0	60,7	0,1	0,0	0,0	0,0	2 262,4
Immeubles de placement		5 535,6	0,0	0,0	54,6	0,0	19,2	0,0	5 609,4
TOTAL		214 703,8	15 057,5	18 482,0	79 683,5	23 911,0	26 940,8	18 301,7	397 080,4

8.9.2 Classification des actifs par catégorie au 31/12/2021

<i>(en millions d'euros)</i>		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	Etats Unis	Brésil	Autres	Total
AFS	Titres de créance	87 409,5	10 580,9	18 715,4	40 543,4	20 613,8	2 102,2	18 114,8	198 079,8
	Fonds de placement	49 596,4	436,8	685,8	13 630,0	611,4	0,0	5,6	64 966,0
	Actions	13 294,0	3 798,7	392,1	3 196,3	953,0	0,0	801,0	22 435,1
	Autres	35 358,6	221,0	0,0	5 035,6	264,2	8,8	40,0	40 928,1
TRA et FVO	Titres de créance	11 264,4	822,8	1 503,7	3 417,8	1 044,0	16 984,3	1 048,0	36 085,0
	Fonds de placement	39 817,7	131,9	76,8	20 187,6	184,8	289,0	137,9	60 825,5
	Actions	2 584,0	542,4	542,7	1 135,7	1 232,7	391,7	418,0	6 847,3
	Autres	4 521,9	0,0	101,7	35,6	0,0	190,2	0,0	4 849,3
HTM	Titres de créance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	73,9	0,0	73,9
Prêts et avances		4 041,6	0,0	0,0	114,5	0,0	0,0	3,6	4 159,7
Instrumentes dérivés		-250,6	-4,8	0,0	-2,7	0,0	0,0	21,0	-237,0
Immeubles de placement		2 644,2	0,0	0,0	61,1	0,0	17,7	0,0	2 722,9
TOTAL		250 281,6	16 529,7	22 018,2	87 354,7	24 903,8	20 057,7	20 590,0	441 735,7

8.9.3 Exposition aux dettes souveraines par zone géographique

Pays émetteur (en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Exposition brute prix de revient (*)	Exposition brute MtMarket	Exposition nette MtMarket	Exposition brute prix de revient (*)	Exposition brute MtMarket	Exposition nette MtMarket
France	77 990,7	66 779,4	9 055,4	79 235,7	86 089,4	8 415,0
Brésil	22 157,7	22 100,6	1 757,7	17 334,5	17 227,0	1 407,7
Italie	15 982,7	13 446,7	1 438,6	14 523,5	15 267,4	989,7
Espagne	10 636,1	9 472,5	1 387,3	10 657,6	11 517,5	1 360,5
Belgique	6 566,0	5 300,4	639,8	8 392,4	8 798,9	811,5
Allemagne	5 543,9	4 745,8	653,3	3 886,7	4 177,0	303,2
Autriche	897,5	828,9	185,4	502,6	549,3	34,3
Portugal	810,0	734,6	107,6	409,4	437,9	73,4
Canada	455,2	423,8	64,1	468,5	488,1	59,6
Pologne	258,4	241,5	64,7	359,5	375,7	69,6
Pays-Bas	210,1	203,2	75,0	139,1	151,2	13,5
Roumanie	174,6	124,9	11,1	175,4	175,4	10,3
Mexique	126,1	102,2	9,0	108,3	108,4	6,3
Chypre	111,6	88,3	48,8	105,9	110,8	53,0
Irlande	95,8	73,5	6,0	206,8	208,1	26,1
Grèce	7,6	8,4	1,3	8,2	11,0	0,1
Royaume Uni	1,3	1,5	0,0	1,6	2,6	0,0
Autres	8 232,4	7 103,8	1 282,1	6 208,4	6 574,2	797,7
TOTAL	150 257,6	131 780,0	16 786,9	142 724,0	152 269,8	14 431,5

* Prix de revient net d'amortissement et de dépréciation, coupons courus inclus

La très grande majorité des titres concernés est classée dans la catégorie AFS.

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des dettes souveraines s'élève à 150,3 Md€. Après prise en compte des participations et impôts différés, l'exposition nette de CNP Assurances (comprenant les participations ne donnant pas le contrôle) s'élève à 16,8 Md€.

L'exposition nette est un calcul normalisé au niveau du groupe CNP Assurances, reflet de l'environnement actuel de marché et des politiques actuelles de participation aux bénéfices différée. Les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée, tels qu'appliqués pour la comptabilité reflet ainsi que l'exclusion des titres en représentation des engagements en unités de compte. Celle-ci prévoit l'enregistrement, en contrepartie des plus ou moins-values latentes d'actifs financiers, d'une variation de provision pour participation aux bénéfices tenant compte des obligations de participations contractuelles et de la politique de distribution de l'assureur (cf. note 9.2). Le faible poids des contrats à taux garantis et la capacité à imputer les moins-values aux assurés sur le long terme confortent cette approche de présentation nette des effets de cette exposition.

Le ratio « exposition nette » sur « exposition brute » apparent de 12,7 % est donc la résultante d'un effet impôt différé (facteur d'environ 72,3% correspondant à l'effet du taux moyen pondéré d'impôt sur les sociétés du groupe CNP Assurances) et d'un effet participation aux bénéfices différée (facteur de 17,6%, complément du taux de participation effectif y compris prise en compte de l'exclusion des titres en représentation des engagements en unités de compte, qui correspond aux droits des actionnaires sur les plus ou moins-values latentes).

La combinaison de ces deux effets (impôts et participation aux bénéfices différés) conduit au ratio de 12,7% (72,3% fois 17,6%) d'exposition nette par rapport à l'exposition brute.

La différence entre l'exposition brute et nette ne représente pas nécessairement la perte qui sera supportée par les assurés. Notamment, la capacité d'absorption des pertes successives sur les dettes des Etats est limitée par les éléments suivants :

- la capacité à baisser le taux de PB versée aux assurés. En France, le taux minimum garanti (TMG) estimé est d'environ 0,15%, pour un taux global de revalorisation (TGR) à fin 2022 d'environ 1,57 % (taux net) ;

- le stock de plus-values latentes, notamment sur l'immobilier (5,5 Md€) et sur les actions (12,7 Md€). Ces plus-values seraient prises en compte dans les tests de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active le cas échéant.

Aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré.

8.10 Exemption temporaire de l'application d'IFRS 9

La norme IFRS 9 a été adoptée par la Commission Européenne le 22 novembre 2016, la date d'application de cette norme est fixée au 1er janvier 2018. La Commission Européenne a également adopté le 03 novembre 2017 un amendement à la norme IFRS 4, publié par l'IASB le 12 septembre 2016 pour préciser les modalités d'application pour les entreprises d'assurances de la norme IFRS 9 avec la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurances. Cet amendement prévoit deux approches d'application de la norme IFRS 9 :

- La première approche dite « Overlay » est ouverte aux sociétés d'assurances qui auront choisi d'appliquer IFRS 9 dès le 1er janvier 2019.
- La seconde approche dite « Deferral » constitue une option pour différer purement et simplement l'application de la norme IFRS 9.

Le groupe CNP Assurances qui répond aux critères d'éligibilité de la seconde approche a opté pour un différé d'application de la norme.

A ce titre, des informations additionnelles devront être publiées pendant la période transitoire relatives à la classification des actifs et à l'exposition au risque de crédit sur le périmètre des actifs qui remplissent les critères définis par la norme IFRS 9 (titres dont les flux de trésorerie correspondent à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû).

8.10.1 Juste valeur des placements financiers par nature d'actifs

(en millions d'euros)		Juste valeur	
		31/12/2022	31/12/2021
Actifs dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts	Obligations TF	136 275,5	170 335,7
	Obligations TV	40 819,4	32 102,4
	TCN	9 145,3	3 478,8
	Autres	26 121,4	29 230,1
	Total	212 361,5	235 146,9
Autres actifs financiers	Actions	22 919,2	29 282,4
	Parts de SCI	12 851,3	12 824,4
	Fonds de placements	107 855,7	125 791,5
	Obligations TF	6 961,7	8 157,9
	Obligations TV	18 518,2	19 397,6
	TCN	1 005,2	778,0
	Autres	2 491,7	3 723,0
	Instruments dérivés actifs	3 851,3	1 467,5
	Instruments dérivés passifs	-1 588,9	-1 704,5
Total	174 865,5	199 717,7	
Prêts et avances	Prêts et avances	4 252,9	4 159,7
Immeubles de placement	Immeubles de placement au coût amorti	4 197,6	1 860,2
	Immeubles de placement en juste valeur	2 771,8	2 049,7
	Total	11 222,3	8 069,7
TOTAL	398 449,3	442 934,4	

Les immeubles de placement sont régis par la norme IAS 40.

8.10.2 Décomposition par risque de crédit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts

		31/12/2022		31/12/2021	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs présentant un risque de crédit faible	AAA	14 387,1	12 547,6	11 172,4	11 882,7
	AA	100 953,6	86 673,4	100 364,0	107 484,6
	A	51 582,9	45 206,8	44 145,1	45 192,1
	BBB	45 738,7	40 680,0	42 558,2	44 254,1
	Total	212 662,2	185 107,8	198 239,6	208 813,6
Actifs ne présentant pas un risque de crédit faible	<BBB	26 716,4	26 515,7	24 625,3	24 915,8
	NR	720,8	737,7	1 116,0	1 417,6
	Total	27 437,2	27 253,4	25 741,3	26 333,4
TOTAL	240 099,4	212 361,2	223 981,0	235 146,9	

A la date de publication des comptes consolidés au 31 décembre 2022, aucune entité du groupe CNP Assurances n'applique la norme IFRS 9.

Note 9 Passifs relatifs à des contrats

9.1 Classifications des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance (cf. définition en infra) comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IFRS 15 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP Assurances envers ses salariés.

9.2 Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le groupe CNP Assurances, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflet et au test de suffisance des passifs. Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si les passifs d'assurance, nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée active, et autres actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un *pool* de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Contrats hybrides

Certains contrats émis par le groupe CNP Assurances comportent à la fois une composante « dépôt » et une composante d'assurance. Ces deux composantes ne sont séparées et évaluées de façon distincte que lorsque la composante « dépôt » peut être évaluée séparément et que les droits et obligations qui en résultent ne seraient pas comptabilisés en l'absence de séparation. En cas de séparation, la composante assurance est comptabilisée comme un contrat d'assurance, tandis que la composante « dépôt » est comptabilisée comme un instrument financier selon la norme IAS 39.

En application de cette méthode comptable, les composantes des contrats dits multi-supports émis par le groupe CNP Assurances n'ont pas été séparées.

> Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes : les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice, dans le cas des contrats Groupe comportant la couverture du risque décès.

Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

La provision globale de gestion, mentionnée à l'article R 343-3.4° du Code des assurances, est destinée à provisionner l'engagement pris par l'assureur de garantir la gestion de ses contrats jusqu'à leur terme, dans le cadre d'hypothèses conformément aux dispositions de l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11.

Cette provision est déterminée par un calcul prospectif des coûts de gestion qui ne peuvent être financés par la marge administrative et financière. Elle est calculée par ensemble homogène de contrats. Ce calcul repose principalement sur les profils assurés, les caractéristiques des contrats et des hypothèses déterminées sur un historique récent telles que les coûts, les rachats et la production financière. L'estimation de cette provision introduit une évaluation économique de l'optionnalité des charges pesant sur la gestion de certains contrats.

Au 31 décembre 2022, le montant de la provision globale de gestion pour les contrats épargne retraite s'élève à 269,8 M€.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflet.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour garantie plancher sont évaluées selon la méthode de *Black & Scholes*.

> Assurance invalidité accident maladie

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période,
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Au 31 décembre 2022, les provisions pour risques croissants s'élèvent à 231,6 M€ pour les contrats emprunteur. Le calcul de cette provision est réalisé de façon prospective par différence de la valeur actuelle des engagements futurs de l'assureur et de l'assuré, aux taux techniques réglementaires, et intègre des lois d'expérience biométriques (incidence et/ou maintien décès et arrêt de travail) et comportementales (rachat), construites à partir des données historiques des portefeuilles.

Concernant les contrats dépendance en viager, les provisions pour risques croissants s'élèvent à 383,6 M€ au 31 décembre 2022. Le calcul de cette provision est réalisé par différence de la valeur actuelle des engagements futurs de l'assureur et de l'assuré. Ce calcul s'appuie en particulier sur les lois d'expérience biométriques (incidence et maintien en dépendance) construites sur l'historique du portefeuille, des lois réglementaires sur le décès et un taux d'actualisation évalué sur la base de la structure d'actif en représentation de ces engagements.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Une participation aux bénéfices différée est constatée pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices selon les principes de la comptabilité reflet.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

> Test de suffisance des passifs d'assurance

Lors des arrêts semestriel et annuel, le groupe CNP Assurances s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée, coûts d'acquisition différés et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...), des frais de gestion et des décisions prises par le management en fonction du contexte économique et financier. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le groupe CNP Assurances procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat. La mise en œuvre du test du LAT au 31 décembre 2022, n'a pas conduit à constater d'insuffisance de provision

> Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la comptabilité reflet sont identiques à ceux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus ou moins-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins-values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

> Test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant (déterminé en application des taux de participation décrits précédemment), dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le groupe CNP Assurances, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le groupe CNP Assurances par rapport à ses engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené suivant la même méthodologie que le test de suffisance des passifs décrit au paragraphe précédent ; il est réalisé au niveau de chaque portefeuille afin de prendre en compte les règles de cantonnement dans l'appréciation de la recouvrabilité.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes est testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas de sujet de recouvrabilité.

> Réassurance

Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le groupe CNP Assurances réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

9.3 Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond la valeur de rachat par le souscripteur.

9.4 Participation aux bénéfices différée

Les retraitements requis par IFRS 4 amènent à constater une participation aux bénéfices différée.

Selon les normes comptables auxquelles IFRS 4 se réfère, les participations différées sont de deux sortes.

9.4.1 Participations inconditionnelles

Elles sont enregistrées toutes les fois qu'une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et les comptes consolidés.

Il en est ainsi des droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation et aux retraitements des comptes individuels, positifs ou négatifs ; leur montant est modifié selon une méthode cohérente avec l'évaluation initiale et le rythme de la reprise en résultat des écarts d'évaluation ou des retraitements.

9.4.2 Participations conditionnelles

Il s'agit des différences de droits constatées entre les comptes individuels et les comptes consolidés, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion, ou de la réalisation d'un événement.

Ces droits ne sont constatés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion par l'entreprise concernée. La comptabilité reflet, qui s'inscrit dans ce processus, est explicitée en note 9.2 de la présente annexe.

9.5 Ventilation des passifs relatifs à des contrats au 31/12/2022

L'objectif est de présenter les subdivisions des postes présentés au bilan. Les subdivisions des provisions techniques comprennent les postes tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

9.5.1 Ventilation des passifs relatifs à des contrats au 31/12/2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	8 013,2	7 491,0	522,2
Provisions pour primes non acquises	1 027,5	1 009,5	17,9
Provisions pour sinistres	5 266,7	4 842,7	424,1
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	27,0	26,4	0,6
Autres provisions techniques	1 692,0	1 612,4	79,6
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	266 828,7	250 203,1	16 625,6
Provisions pour primes non acquises	2 119,2	2 118,9	0,3
Provisions d'assurance vie	253 988,1	237 700,7	16 287,4
Provisions pour sinistres	3 476,4	3 285,4	191,0
Provisions pour participation aux bénéfices	6 901,4	6 766,9	134,5
Autres provisions techniques	343,6	331,2	12,4
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	101 295,3	98 298,8	2 996,5
Provisions d'assurance vie	91 959,2	89 226,6	2 732,6
Provisions pour sinistres	2 449,9	2 341,3	108,7
Provisions pour participation aux bénéfices	6 886,1	6 730,9	155,2
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	3 112,4	2 862,6	249,8
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	1 664,2	1 664,2	0,0
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	380 913,8	360 519,7	20 394,2
Participation aux bénéfices différée active	9 736,4	9 736,4	0,0

9.5.2 Ventilation des passifs relatifs à des contrats au 31/12/2021

(en millions d'euros)	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	7 945,6	7 437,1	508,4
Provisions pour primes non acquises	952,7	936,7	16,0
Provisions pour sinistres	5 305,6	4 884,3	421,4
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	23,6	23,0	0,6
Autres provisions techniques	1 663,6	1 593,2	70,4
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	260 990,1	243 926,7	17 063,4
Provisions pour primes non acquises	2 028,9	2 028,2	0,7
Provisions d'assurance vie	248 016,0	231 360,4	16 655,5
Provisions pour sinistres	3 199,6	2 984,1	215,5
Provisions pour participation aux bénéfices	7 316,1	7 135,9	180,2
Autres provisions techniques	353,8	342,4	11,5
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	107 290,3	104 095,5	3 194,8
Provisions d'assurance vie	97 949,0	95 007,1	2 941,9
Provisions pour sinistres	2 212,6	2 110,7	101,9
Provisions pour participation aux bénéfices	7 128,7	6 977,8	150,9
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	3 715,3	3 436,9	278,4
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	31 599,6	31 599,6	0,0
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	411 540,8	390 495,9	21 044,9
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

9.6 Charge des provisions d'assurance

L'objectif recherché par cette annexe est de présenter les variations des passifs d'assurance par catégorie homogène en identifiant, par exemple, les variations relatives à des changements d'hypothèses utilisées pour évaluer les passifs d'assurance et, plus généralement, en distinguant l'effet de chaque variation ayant un impact significatif sur les états financiers. Ces variations seront présentées nettes et brutes de réassurance.

9.6.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie

9.6.1.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31/12/2022

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2022	345 958,3	326 360,8	19 597,4
Primes	31 440,5	30 903,5	537,0
Extinction de passifs liés aux prestations	-30 002,3	-28 853,0	-1 149,4
Revalorisation acquise	8 336,7	7 961,7	375,1
Variation de valeur des supports en unités de compte	-6 854,5	-6 635,7	-218,7
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	-6,1	-5,9	-0,2
Prélèvements sur encours	-1 962,9	-1 894,0	-68,8
Boni / mali	0,4	0,4	0,0
Effets de change	1 905,6	1 905,6	0,0
Changements d'hypothèse	4,5	24,2	-19,8
Entrées de périmètre	0,0	0,0	0,0
Sorties de périmètre	-2 013,7	-2 013,0	-0,7
Autres	-929,9	-898,0	-31,9
Provisions mathématiques au 31/12/2022	345 876,7	326 856,7	19 020,0

9.6.1.2 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31/12/2021

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2021	312 148,5	292 397,7	19 750,8
Primes	27 417,4	26 849,4	567,9
Extinction de passifs liés aux prestations	-26 677,1	-25 486,3	-1 190,8
Revalorisation acquise	4 562,1	4 178,5	383,6
Variation de valeur des supports en unités de compte	4 716,8	4 561,7	155,1
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	2 066,3	2 067,1	-0,7
Prélèvements sur encours	-1 983,2	-1 909,2	-74,0
Boni / mali	0,4	0,4	0,0
Effets de change	172,8	172,8	0,0
Changements d'hypothèse	-12,4	-13,5	1,2
Entrées de périmètre	24 193,3	24 141,7	51,6
Sorties de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activités	0,0	0,0	0,0
Autres	-646,7	-599,5	-47,3
Provisions mathématiques au 31/12/2021	345 958,3	326 360,8	19 597,4

9.6.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie

9.6.2.1 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31/12/2022

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
PSAP au 01/01/2022	5 296,7	4 875,3	421,4
Charges de sinistres sur l'exercice en cours	1 334,0	1 324,6	9,5
Boni / mali sur exercices antérieurs	19,2	17,4	1,8
Charge de sinistres totale	1 353,2	1 342,0	11,2
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	-1 414,3	-1 404,7	-9,5
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	-4,2	-3,9	-0,2
Paiements totaux	-1 418,4	-1 408,7	-9,8
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	0,0	0,0	0,0
Effets de change	13,8	12,7	1,1
Entrées de périmètre	13,4	13,4	0,0
Sortie de périmètre	-1,0	-1,0	0,0
Autres	0,5	0,5	0,0
PSAP au 31/12/2022	5 258,3	4 834,2	424,1

9.6.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31/12/2021

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
PSAP au 01/01/2021	5 294,8	4 900,4	394,5
Charges de sinistres sur l'exercice en cours	1 361,7	1 327,9	33,9
Boni / mali sur exercices antérieurs	21,8	17,4	4,4
Charge de sinistres totale	1 383,5	1 345,2	38,3
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	-1 368,0	-1 359,5	-8,5
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	-15,1	-12,1	-3,0
Paiements totaux	-1 383,1	-1 371,6	-11,5
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	0,0	0,0	0,0
Effets de change	1,2	1,1	0,1
Entrées de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activités	0,0	0,0	0,0
Autres	0,2	0,0	0,0
PSAP au 31/12/2021	5 296,7	4 875,3	421,4

9.6.3 Charge des provisions mathématiques des contrats financiers

(en millions d'euros)	31/12/2022		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2022	3 715,3	3 436,9	278,4
Primes	46,1	46,1	0,0
Extinction de passifs liée aux prestations	-175,2	-175,2	0,0
Revalorisation acquise	33,5	33,5	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	-540,7	-540,7	0,0
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	-18,3	-18,3	0,0
Effets de change	58,1	58,1	0,0
Autres	-6,3	22,2	-28,6
Provisions mathématiques au 31/12/2022	3 112,4	2 862,6	249,8

(en millions d'euros)	31/12/2021		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2021	3 933,1	3 688,5	244,6
Primes	182,3	182,2	0,1
Extinction de passifs liée aux prestations	-693,0	-693,0	0,0
Revalorisation acquise	13,8	13,8	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	301,0	301,7	-0,8
Variation de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	-20,6	-20,6	0,0
Effets de change	4,7	4,7	0,0
Entrées de périmètre	0,0	0,0	0,0
Sorties de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activités	0,0	0,0	0,0
Autres	-6,0	-40,4	34,4
Provisions mathématiques au 31/12/2021	3 715,3	3 436,9	278,4

9.7 Participation aux bénéfices différée - Comptabilité reflet

Cette note détaille les sources de constitution de la participation aux bénéfices différée. Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée (cf. note 9.2).

Participation aux bénéfices différée (en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	-4 941,2	739,7	-5 680,9	0,0	4 256,3	-4 256,3
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	14 677,6	924,5	13 753,1	0,0	27 343,3	-27 343,3
Participation différée sur retraitement de provisions pour égalisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	9 736,4	1 664,2	8 072,2	0,0	31 599,6	-31 599,6

Le détail des variations d'une période sur l'autre est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	PBDA	PBDP	PBDA	PBDP
Montant à l'ouverture	0,0	31 599,6	0,0	31 587,0
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par résultat	-4 941,2	-3 516,6	0,0	1 239,6
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par capitaux propres	14 677,6	-26 418,8	0,0	-1 227,0
Autres variations	0,0	0,0	0,0	0,0
Effets du changement de taux de recouvrabilité	0,0	0,0	0,0	0,0
Montant à la clôture	9 736,4	1 664,2	0,0	31 599,6

9.8 Tableau de variation des contrats en Unités de Compte

9.8.1 Variation sur 2022

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
Montant des provisions à l'ouverture	81 300,6	79 130,1	2 170,5
Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	14 411,0	14 328,5	82,6
Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	-4 363,1	-4 144,4	-218,7
Sorties (prestations et frais payés)	-6 928,2	-6 926,4	-1,9
Entrées / sorties liées aux transferts de portefeuille	700,0	739,4	-39,4
Chargements sur encours prélevés	-558,0	-545,1	-12,9
Boni / mali	0,0	0,0	0,0
Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0	0,0
Effets de change	1 892,2	1 892,2	0,0
Sortie de périmètre	-772,0	-772,0	0,0
Autres	-1 548,3	-1 450,4	-97,9
Montant des provisions à la clôture*	84 134,1	82 251,9	1 882,2

* cf. tableau de réconciliation en note 9.8.3

9.8.2 Variation sur 2021

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
Montant des provisions à l'ouverture	63 413,7	61 415,9	1 997,8
Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	12 906,4	12 828,4	78,0
Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	5 201,5	5 047,2	154,4
Sorties (prestations et frais payés)	-6 835,5	-6 762,4	-73,2
Entrées / sorties liées aux transferts de portefeuille	1 496,5	1 510,2	-13,7
Chargements sur encours prélevés	-538,9	-522,4	-16,4
Boni / mali	0,0	0,0	0,0
Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0	0,0
Effets de change	172,8	172,8	0,0
Entrées de périmètre	5 510,1	5 505,6	4,5
Actifs destinés à la vente ou abandon d'activités	0,0	0,0	0,0
Autres	-26,0	-65,1	39,1
Montant des provisions à la clôture*	81 300,6	79 130,1	2 170,5

* cf. tableau de réconciliation en note 9.8.3

9.8.3 Réconciliation bilan

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Montant des provisions en UC au passif du bilan	86 740,2	84 535,2
Tableau de variation des contrats en UC - hors IAS 39	84 134,1	81 300,6
Provisions en UC - contrats IAS 39	2 606,1	3 234,6
ÉCART	0,0	0,0

9.9 Risque de crédit des réassureurs

L'objectif est de présenter une ventilation du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits par réassureur :

- Pour les couvertures en excédent de sinistre apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre BBB+ et AA+.
- Pour les couvertures en quote-part, la répartition par réassureur des provisions techniques cédées, lorsque l'actif n'est pas détenu par le groupe CNP Assurances, est la suivante :

9.9.1 Risque de crédit des réassureurs au 31/12/2022

PROVISIONS CEDEES

Notation de crédit	Montants	
	(en millions d'euros)	%
AAA	-	0,00%
AA+	4,8	0,02%
AA	-	0,00%
AA-	36,3	0,18%
A++	-	0,00%
A+	19 378,9	95,02%
A	710,8	3,49%
A-	7,8	0,04%
BBB+	27,5	0,14%
BBB	-	0,00%
NR	228,0	1,12%
Total des provisions cédées	20 394,2	100,00%

9.9.2 Risque de crédit des réassureurs au 31/12/2021

PROVISIONS CEDEES

Notation de crédit	Montants	
	(en millions d'euros)	%
AAA	-	0,00%
AA+	4,2	0,02%
AA	-	0,00%
AA-	75,7	0,36%
A++	-	0,00%
A+	12 871,7	61,16%
A	7 899,4	37,54%
A-	0,7	0,00%
BBB+	-	0,00%
BBB	-	0,00%
NR	193,2	0,92%
Total des provisions cédées	21 044,9	100,00%

Note 10 Dettes subordonnées

10.1 Dettes subordonnées au 31/12/2022

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant en devises		Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur ⁽¹⁾
			Devises	Devise								
Dettes subordonnées remboursables					5 668,8	200,0	250,0	1 500,0	0,0	3 718,8	0,0	5 029,2
CNP Assurances	Juin 2003	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor 3M + 2% à partir du 24/06/2013		EUR	200,0	200,0						201,5
CNP Assurances	Juin 2014	4,25% jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 bp		EUR	500,0					500,0		508,7
CNP Assurances	Déc. 2015	4,5% jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bp		EUR	750,0					750,0		762,6
CNP Assurances	Jan. 2016	6% sur toute la durée du titre	500,0	USD	468,8					468,8		482,9
CNP Assurances	Oct. 2016	1,875% sur toute la durée du titre ⁽²⁾		EUR	0,0							0,0
CNP Assurances	Fév. 2019	2,75% jusqu'en 2029		EUR	500,0			500,0				455,6
CNP Assurances	Nov. 2019	2,00% jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3 M + 300 bp		EUR	750,0					750,0		613,9
CNP Assurances	Déc. 2019	0,80% jusqu'en 2027		EUR	250,0		250,0					219,8
CNP Assurances	Juin 2020	2,50% jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bp		EUR	750,0					750,0		616,7
CNP Assurances	Déc. 2020	0,375% jusqu'en mars 2028		EUR	500,0			500,0				399,9
CNP Assurances	Oct. 2021	1,875% jusqu'en octobre 2033, puis Euribor 3M + 270bp		EUR	500,0					500,0		356,3
CNP Assurances	Jan. 2022	1,25% jusqu'en janvier 2029		EUR	500,0			500,0				411,2
Dettes subordonnées perpétuelles					839,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	839,3	708,5
CNP Assurances	Nov. 2004	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60% à partir du 15/11/2016 □		EUR	90,0						90,0	89,6
CNP Assurances	Nov. 2004	Euribor 3M + 0,70% jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60% □		EUR	93,0						93,0	92,6
CNP Assurances	Avr. 2021	4,875% jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bp	700,0	USD	656,3						656,3	526,4
TOTAL					6 508,1	200,0	250,0	1 500,0	0,0	3 718,8	839,3	5 737,7

⁽¹⁾ La juste valeur des passifs financiers n'est pas comptabilisée. Si les dettes subordonnées étaient comptabilisées à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de +1 201,8 M€ brut d'impôt au 31 décembre 2022.

⁽²⁾ Dettes remboursées en 2022

Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 9.8. Les contrats financiers sans PB discrétionnaire (cf. note 9.5) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB discrétionnaire sous certaines conditions que le groupe CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre d'IFRS 17 à propos de la juste valeur de ces contrats.

Il n'existe pas de covenants sur les dettes subordonnées.

Le groupe CNP Assurances est engagé à ce jour dans deux couvertures de flux de trésorerie (titres subordonnés en USD émis en 2016 et 2021).

10.2 Dettes subordonnées au 31/12/2021

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant en devises	Devise	Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur ⁽¹⁾
Dettes subordonnées remboursables					6141,5	1000,0	200,0	1250,0	0,0	3691,5	0,0	6556,3
CNP Assurances	Avr. 2011	6,875% jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 bp ⁽²⁾		EUR	0,0							0,0
CNP Assurances	Avr. 2011	7,375% jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 bp ⁽²⁾	0,0	GBP	0,0							
CNP Assurances	Juin 2003	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor 3M + 2% à partir du 24/06/2013		EUR	200,0		200,0					204,5
CNP Assurances	Juin 2014	4,25% jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 bp		EUR	500,0					500,0		562,3
CNP Assurances	Déc. 2015	4,5% jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bp		EUR	750,0					750,0		891,1
CNP Assurances	Jan. 2016	6% sur toute la durée du titre	500,0	USD	441,5					441,5		521,1
CNP Assurances	Oct. 2016	1,875% sur toute la durée du titre		EUR	1000,0	1000,0						1015,7
CNP Assurances	Fév. 2019	2,75% jusqu'en 2029		EUR	500,0			500,0				560,9
CNP Assurances	Nov. 2019	2,00% jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3 M + 300 bp		EUR	750,0					750,0		776,6
CNP Assurances	Déc. 2019	0,80% jusqu'en 2027		EUR	250,0			250,0				250,5
CNP Assurances	Juin 2020	2,50% jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bp		EUR	750,0					750,0		794,6
CNP Assurances	Déc. 2020	0,375% jusqu'en mars 2028		EUR	500,0			500,0				482,9
CNP Assurances	Oct. 2021	1,875% jusqu'en octobre 2033, puis Euribor 3M + 270bp		EUR	500,0					500,0		496,0
Dettes subordonnées perpétuelles					801,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	801,0	817,7
CNP Assurances	Nov. 2004	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60% à partir du 15/11/2016 □		EUR	90,0						90,0	91,4
CNP Assurances	Nov. 2004	Euribor 3M + 0,70% jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60% □		EUR	93,0						93,0	94,4
CNP Assurances	Avr. 2021	4,875% jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bp	700,0	USD	618,0						618,0	631,9
TOTAL					6942,5	1000,0	200,0	1250,0	0,0	3691,5	801,0	7374,0

⁽¹⁾ La juste valeur des passifs financiers n'est pas comptabilisée. Si les dettes subordonnées étaient comptabilisées à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de +146,1 M€ brut d'impôt au 31 décembre 2021.

⁽²⁾ Dettes remboursées en 2021

Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 9.8. Les contrats financiers sans PB discrétionnaire (cf. note 9.5) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB discrétionnaire sous certaines conditions que le groupe CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre d'IFRS 17 à propos de la juste valeur de ces contrats.

Il n'existe pas de covenants sur les dettes subordonnées.

Au 31 décembre 2021, le groupe CNP Assurances était engagé dans deux couvertures de flux de trésorerie (titres subordonnés en USD émis en 2016 et 2021).

Note 11 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres créances

11.1 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, avec un comparatif sur deux périodes.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Primes acquises non émises	1 433,8	1 577,4
Autres créances nées d'opérations d'assurance	1 010,8	857,9
Créances nées d'opérations de réassurance	426,6	205,5
TOTAL	2 871,2	2 640,7
Dont créances douteuses	7,1	7,1

Ventilation des créances par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2022		
	- de 1 an	De 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	1 433,8	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	945,7	64,7	0,5
Créances nées d'opérations de réassurance	426,3	0,2	0,0
TOTAL	2 805,8	64,9	0,5

(en millions d'euros)	31/12/2021		
	- de 1 an	De 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	1 577,4	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	832,9	24,5	0,4
Créances nées d'opérations de réassurance	205,5	0,0	0,0
TOTAL	2 615,8	24,5	0,4

11.2 Autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Personnel	1,5	1,6
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	708,2	686,0
Débiteurs divers	7 795,6	4 670,9
TOTAL	8 505,4	5 358,5

Note 12 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges recouvrent des risques de nature commerciale, sociale et fiscale générant des obligations qui donneront probablement lieu à une sortie de ressources dont le montant peut être déterminé de manière fiable.

12.1 Provisions pour risques et charges – Exercice 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2022	151,2	146,6	297,8
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	2,5	22,7	25,3
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	-0,4	-38,4	-38,8
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-30,8	0,0	-30,8
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Ecart de conversion	15,1	-0,4	14,7
Variations de périmètre	1,6	-5,0	-3,4
Reclassements	-0,6	14,4	13,8
Valeur comptable à la clôture 31/12/2022	138,6	139,9	278,6

12.2 Provisions pour risques et charges – Exercice 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2021	132,9	153,8	286,6
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	25,7	37,7	63,4
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	0,0	-42,8	-42,8
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-14,9	-2,2	-17,0
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Ecart de conversion	1,2	0,0	1,2
Variations de périmètre	6,6	0,0	0,0
Reclassements	-0,3	0,0	-0,3
Actifs destinés à la vente et abandon d'activité	0,0	0,0	0,0
Valeur comptable à la clôture 31/12/2021	151,2	146,6	297,8

Note 13 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes

13.1 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance avec un comparatif sur deux périodes.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	10 640,0	11 185,2
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 327,3	989,6
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 015,1	779,0
Frais d'acquisition reportés	4,6	4,0
TOTAL	12 987,0	12 957,7

VENTILATION DES DETTES PAR ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	- de 1 ans	1 à 5 ans	+ de 5 ans	- de 1 ans	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	10 639,4	0,6	0,0	11 184,5	0,7	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 260,8	66,2	0,3	989,6	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 014,1	1,0	0,0	779,0	0,0	0,0
Frais d'acquisition reportés	1,4	3,2	0,0	2,4	1,6	0,0
TOTAL	12 915,6	71,0	0,4	12 955,5	2,2	0,0

13.2 Autres dettes

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Personnel	418,1	454,7
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 259,1	1 018,7
Créditeurs divers	4 988,2	2 673,1
TOTAL	6 665,3	4 146,5

13.3 Avantages au personnel – IAS 19

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 en vigueur, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Il s'agit donc principalement des éléments de salaires, cotisations de sécurité sociale, primes, bonus, congés payés et des avantages non monétaires (assistance médicale, logement, voiture et biens et services gratuits ou subventionnés).

13.3.1 Engagements sociaux

Compte épargne-temps et plan d'épargne pour la retraite collective

Les salariés de CNP Assurances bénéficient du dispositif de compte épargne-temps (CET). Ce dispositif d'aménagement du temps de travail permet aux collaborateurs d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congés ou de repos non prises.

Les accords d'entreprise prévoient que le CET peut alimenter le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) avec abondement de l'employeur.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent des avantages tels que les suivants :

- (a) les prestations de retraite
- (b) les autres avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régimes à prestations définies selon la réalité économique du régime qui ressort de ses principales dispositions.

Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Autres régimes de retraite dans les entités internationales du groupe CNP Assurances

Il existe divers régimes de retraite à cotisations définies et un nombre limité de régimes à prestations définies, pour des montants d'engagements non matériels à l'échelle du groupe CNP Assurances.

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations *Corporate* de haute qualité, lorsqu'un marché actif existe, (selon le taux des obligations d'État, sinon), et en fonction de la durée des engagements.

Mode de comptabilisation

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du groupe CNP Assurances, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances reconnaît immédiatement les écarts actuariels en autres éléments du résultat global pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût des services passés ;

- un élément de frais financiers égal au coût financier (effet de la désactualisation) net du rendement attendu des actifs de régime.

13.3.2 Principales hypothèses actuarielles

Taux actuariels

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir du taux des obligations *Corporate* de haute qualité (AA) et en fonction de la durée du régime, en application d'IAS 19.

Régime concerné	Duration (année)	Taux actuariels	Augmentations futures de salaires*	Inflation	Rendement des actifs
Indemnités de départ à la retraite	9,87	3,14%	4,5%	Incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Médailles du travail	7,16	3,17%	4,5%	Incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Article 39 CGI	4,9	3,19%	4,5%	Incluse dans l'augmentation des salaires	0,85%
Dispositif CET	5,33	3,20%	4,5%	Incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Crédit d'heures	3,13	3,13%	4,5%	Incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Autres régimes : Italie	24,0	3,20%	1,50%	2,30%	n/a

*Le taux de 4,5% concerne la revalorisation des salaires pour l'année 2023.

Tables de mortalité

Les tables de mortalité de référence sont les tables prospectives par génération, notamment la table TGH05-TGF05 pour les engagements en France.

13.3.3 Montants comptabilisés

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2022	31/12/2021
Dette actuarielle	167,4	209,5
Juste valeur des actifs des régimes	0,1	0,1
Dette actuarielle nette des actifs des régimes	167,3	209,4
Coût des services passés non comptabilisés		
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	167,3	209,4
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à cotisations définies	42,6	44,7
Montant total comptabilisé au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi	209,9	254,1
Montant des autres avantages à long terme	66,8	72,2
Dont montant comptabilisé au titre des médailles du travail	19,5	23,9
Montant total comptabilisé au bilan au titre des avantages à long terme*	276,7	326,3

*Les engagements sont principalement portés par les entités françaises (275,7 M€).

13.3.4 Analyse du coût des avantages à long terme

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2022	31/12/2021
Coût des services rendus nets de cotisations des employés	10,0	6,5
Coût financier	5,8	8,6
Rendement attendu des actifs sur la période	0,0	0,0
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations	-0,3	0,0
Amortissement du coût des services passés	0,0	0,0
Coûts des régimes à prestations définies	15,5	15,1
Coûts des régimes à cotisations définies	3,1	13,1
COÛT TOTAL AU TITRE DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	18,6	28,2

13.3.5 Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2022	31/12/2021
Montant au 1^{er} janvier ⁽¹⁾	209,5	195,7
Effet des variations de taux de change	0,0	0,0
Charge de retraite ⁽²⁾	15,5	15,1
Cotisations ⁽³⁾	8,7	12,7
Prestations payées ⁽⁴⁾	-27,0	-32,9
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	-40,2	18,5
Variations de périmètre	0,7	0,3
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE	167,3	209,5

⁽¹⁾ (Passif)/actif net comptabilisé au bilan au 1^{er} janvier au titre des régimes à prestations définies.

⁽²⁾ (Charges) / Produits de retraite au titre des régimes à prestations définies.

⁽³⁾ Cotisations payées au titre des actifs de couverture.

⁽⁴⁾ Prestations payées par le groupe CNP Assurances (ou remboursées à la Caisse des Dépôts via refacturation).

13.3.6 Evolution des pertes et gains actuariels

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2022	31/12/2021
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en début de période	225,7	209,9
Écarts actuariels liés au changement de taux d'actualisation	-43,9	1,8
Écarts actuariels liés au changement d'hypothèse de départ	-77,7	-0,2
Écarts actuariels liés au changement de taux technique	-5,7	0,0
Écarts liés à la contribution sur les rentes	0,0	0,0
Écarts liés au changement d'hypothèse de <i>turn-over</i>	-1,9	1,8
Écarts liés au changement d'hypothèse de charges sociales	6,0	1,7
Autres écarts actuariels dont écarts d'expérience	5,2	10,8
Changement d'hypothèse démographiques- Autres	0,1	0,0
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en fin de période	107,8	225,7

13.3.7 Etude de sensibilité

Selon les prescriptions de la norme IAS 19, une étude de sensibilité des principaux paramètres utilisés pour la détermination des engagements est réalisée, à savoir : le taux d'actualisation, le turnover des effectifs concernés, le taux d'augmentation des salaires, le taux technique et la table de mortalité. Le taux d'actualisation est un paramètre sensible : une variation à la hausse ou à la baisse de 25 centimes de ce taux, sur les entités françaises, se traduit par une variation de l'ordre de 2 % du total des engagements.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- des primes acquises ;
- des chargements sur primes des contrats IAS 39 correspondant à un des éléments constitutifs de la ligne « chiffre d'affaires et produits des autres activités » du compte de résultat.

Contrats de prestations de service

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ou ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IFRS 15, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

14.1 Primes acquises et chiffre d'affaires ou produits des autres activités

Activité et type de contrat (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Contrats d'assurance	32 606,3	27 458,4
□ Vie	29 928,8	24 866,8
Primes pures	28 184,2	23 130,8
Chargements	1 744,6	1 736,0
□ Non-vie	2 677,5	2 591,5
Primes pures	1 759,6	1 751,2
Chargements	917,9	840,4
Contrats financiers avec PB discrétionnaire	3 395,7	4 193,7
Primes pures	3 374,6	4 171,1
Chargements	21,1	22,6
Primes acquises	36 002,0	31 652,1

Chiffre d'affaires ou produits des autres activités (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Contrats financiers sans PB discrétionnaire	9,9	22,1
Chargements sur flux IAS 39	4,9	15,4
Encours	5,0	6,6
IFRS 15	80,0	76,9
Autres activités	4,5	4,8
TOTAL	94,5	103,8

14.2 Réconciliation avec le chiffre d'affaires publié

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Primes acquises	36 002,0	31 652,1
Chargements sur flux IAS 39	4,9	15,4
TOTAL	36 006,9	31 667,5

14.3 Chiffre d'affaires par partenaire

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
La Banque Postale	7 912,6	7 895,3
BPCE	5 689,6	5 882,9
CNP Patrimoine	2 332,4	2 715,1
Entreprises et collectivités locales	1 279,7	1 333,7
Instituts de prévoyance	291,9	327,1
Etablissements financiers	1 023,1	1 059,3
Mutuelles	465,1	476,0
Amétis	196,2	264,0
Chiffre d'affaires réalisé par les filiales étrangères	16 760,2	11 678,5
Autres	56,0	35,5
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	36 006,9	31 667,5

14.4 Chiffre d'affaires par segment de marché

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Épargne	22 293,3	18 952,6
Retraite	7 035,3	6 380,1
Prévoyance	1 656,5	1 519,8
Assurance Emprunteur	4 356,9	4 131,1
Santé	353,4	386,3
Dommages aux biens	311,3	297,7
Total prévoyance / risque	6 678,2	6 334,8
Autres secteurs d'activités	0,0	0,0
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	36 006,9	31 667,5

14.5 Chiffre d'affaires par société

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
CNP Assurances	18 225,6	19 834,1
Groupe CNP Seguros Holding	642,3	602,8
Groupe Caixa Vida e Previdência	6 677,2	5 766,3
CNP UniCredit Vita	3 155,4	3 219,5
Groupe CNP Santander Insurance	760,1	744,0
Groupe CNP Vita Assicura	4 415,4	0,0
CNP Luxembourg	736,5	834,4
CNP Partners	107,5	239,6
Groupe CNP Cyprus Insurance	202,2	189,7
MFPrévoyance SA	137,6	130,9
CNP Caution	83,4	87,8
CNP Retraite	841,9	
CNP Assurances Compañía de Seguros	21,9	18,4
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	36 006,9	31 667,5

14.6 Chiffre d'affaires par pays

<i>(en millions d'euros)</i>	IFRS		Normes françaises	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
France	19 246,6	19 989,0	19 284,2	19 995,1
Brésil	7 319,5	6 369,2	7 454,4	6 528,9
Italie	7 711,0	3 505,7	7 719,1	3 518,3
Luxembourg	736,5	834,4	736,5	834,4
Allemagne	492,3	461,4	492,3	461,4
Chypre	198,9	185,9	200,2	186,9
Espagne	118,2	130,4	118,2	130,4
Pologne	73,4	80,6	73,4	80,6
Norvège	23,4	23,5	23,4	23,5
Autriche	25,2	22,7	25,2	22,7
Danemark	12,2	16,8	12,2	16,8
Argentine	21,9	18,4	21,9	18,4
Portugal	2,2	3,4	2,2	3,4
Autres	25,7	26,2	25,8	26,2
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	36 006,9	31 667,5	36 189,0	31 847,4

14.7 Chiffre d'affaires direct et accepté

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Affaires directes	33 381,0	28 916,5
Affaires acceptées	2 625,9	2 751,1
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	36 006,9	31 667,5

14.8 Réconciliation entre le chiffre d'affaires (normes françaises) et le chiffre d'affaires normes IFRS

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires (normes françaises)	36 189,0	31 847,4
Retraitement du chiffre d'affaires (normes françaises) au titre des contrats IAS 39	-187,0	-192,6
Chargement IFRS des produits IAS 39	4,9	15,4
Autres variations*	0,0	-2,8
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT IFRS	36 006,9	31 667,5

* Ecart de norme lié au transfert des contrats d'épargne Allianz

Le chiffre d'affaires normes françaises comprend la totalité de la composante-dépôt des contrats IAS 39. Le chiffre d'affaires IFRS n'intègre que les seuls chargements sur flux. Le groupe est amené à mesurer sa performance et son activité commerciale sur la période à l'aune d'un agrégat en normes françaises qui ne discrimine pas la nature des contrats et leurs mesures respectives selon les éléments les composant en normes IFRS.

Note 15 Prestations

L'objectif est de présenter les actifs, passifs, produits et charges comptabilisés générés par les contrats d'assurance.

Contrats IFRS 4 et IAS 39 rattachés à IFRS 4 (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Sinistres survenus	12 306,1	11 896,5
Capitaux échus	132,2	163,1
Arrérages	1 079,9	1 039,5
Rachats	17 562,6	14 538,6
Intérêts techniques et participation aux bénéfices inclus dans les sinistres de l'année	-82,9	7,1
Frais de gestion des prestations	158,4	145,2
Prestations	31 156,3	27 790,1
Variation des provisions des contrats d'assurance	-43,5	7 667,0
Variation des provisions des contrats financiers avec PB discrétionnaire	-6 152,8	-4 773,8
Variations des autres provisions techniques	-20,0	-1,4
Variation des provisions	-6 216,2	2 891,9
Intérêts techniques	603,4	559,4
Participation aux bénéfices	4 984,0	5 456,1
Participation aux résultats	5 587,4	6 015,4
Charges de prestations d'assurance	30 527,4	36 697,4

Note 16 Charges de gestion et de commissions

Frais d'acquisition et d'exploitation

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations ;
- les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Enregistrement et affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

16.1 Charges par destination

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Commissions	-3 933,3	-3 736,3
Frais ventilés par destination	-184,3	-157,0
Frais d'acquisition	-4 117,6	-3 893,3
Frais d'administration	-294,2	-225,9
Autres produits et charges techniques	-504,0	-323,4
Autres produits et charges non techniques	-133,7	-141,0
Participation des salariés	-44,2	-38,2
Autres produits et charges opérationnels courants	-682,0	-502,5
TOTAL	-5 093,8	-4 621,7

16.2 Charges par nature

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges de dépréciation et d'amortissement	-50,5	-50,9
Frais de personnel	-504,3	-470,4
Impôts et taxes	-55,5	-45,3
Autres charges *	-442,3	-329,7
TOTAL	-1052,5	-896,3

*L'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est présentée en note 16.5

Les charges par nature présentées ne peuvent pas être directement rapprochées des charges par destination car seuls les agrégats requis par IAS 1 sont présentés.

16.3 Charges de gestion nettes

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Frais de gestion *		
• hors filiales internationales et autres activités	648,7	615,8
• y compris filiales internationales et autres activités	1026,8	872,5

* Hors frais du réseau Amétis

16.4 Détail des commissions

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
BPCE	980,9	959,2
La Banque Postale	651,2	638,2
Autres	2 301,3	2 138,9
TOTAL	3 933,3	3 736,3

16.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	MAZARS		KPMG		PWC		Honoraires des commissaires aux comptes	
	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 813	94%	3 111	76%	264	84%	7 188	94%
<i>Siège</i>	1 611	40%	1 656	41%	0	0%	3 267	43%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	2 202	54%	1 455	36%	264	84%	3 921	51%
Commissaires aux comptes - services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	258	6%	148	4%	50	16%	456	6%
<i>Siège</i>	125	3%	50	1%	50	16%	225	3%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	133	3%	98	2%	0	0%	231	3%
TOTAL	4 071	100 %	3 259	100 %	314	100 %	7 644	100 %

⁽¹⁾ Les « services autres que la certification des comptes » recouvrent notamment des prestations liées aux émissions de titres subordonnés, à la revue MCEV©, à la revue de la traduction de différents rapports, dont le document d'enregistrement universel, et à la revue de la déclaration de performance extra-financière.

⁽²⁾ Les montants sont présentés hors taxes.

Au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	MAZARS		PWC		Honoraires des commissaires aux comptes	
	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 178	83%	1 894	73%	4 072	78%
<i>Siège</i>	918	36%	913	35%	1 831	35%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	1 260	48%	981	38%	2 241	43%
Commissaires aux comptes - services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	432	17%	705	27%	1 137	22%
<i>Siège</i>	384	15%	394	15%	778	15%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	48	2%	311	12%	359	7%
TOTAL	2 610	100 %	2 599	100 %	5 209	100 %

⁽¹⁾ Les « services autres que la certification des comptes » recouvrent notamment des prestations liées aux émissions de titres subordonnés, à la revue MCEV©, à la revue Solvabilité 2, à la revue de la traduction en anglais de différents rapports, dont le document d'enregistrement universel, et à la revue de la déclaration de performance extra-financière.

⁽²⁾ Les montants sont présentés hors taxes.

Note 17 Résultat de réassurance

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Primes cédées	-716,0	-760,2
Variation des charges techniques	589,9	1 056,1
Commissions reçues des réassureurs	136,2	154,5
Produits financiers de la réassurance	53,2	-319,6
TOTAL	63,3	130,8

Note 18 Produits de placements

18.1 Produits et charges financiers

L'objectif de cette annexe est de présenter les éléments importants de produits, charges, profits ou pertes générés par des actifs ou des passifs financiers, qu'ils aient été inclus en résultat ou dans une rubrique distincte des capitaux propres, et ce sur deux exercices consécutifs.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille des actifs disponibles à la vente		
Résultats sur titres de créances	251,4	160,3
Produits d'intérêts	3 827,9	3 863,5
Produits sur autres placements	1 818,9	1 704,3
Plus et moins-values de cession	737,2	515,1
Dépréciations	-111,9	123,7
Total des revenus sur le portefeuille des actifs disponibles à la vente	6 523,5	6 366,8
Portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance		
Résultats sur titres de créances	0,0	0,0
Produits d'intérêts	11,1	21,9
Autres produits et charges	0,0	0,0
Dépréciations	0,0	0,0
Total des revenus sur le portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance	11,1	21,9
Portefeuille des actifs - Prêts et créances		
Produits d'intérêts	72,0	45,7
Autres produits	-1,5	-0,5
Dépréciations	10,6	-20,1
Total des revenus sur le portefeuille des actifs - Prêts et créances	81,1	25,0
Portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat		
Résultat sur titres de transaction et assimilés	-5 850,0	6 416,0
Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	2 135,1	-612,3
Plus et moins-values de cession	151,1	160,4
Total des revenus sur le portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	-3 563,7	5 964,0
Immeubles de placement		
Loyers et autres produits	41,1	58,0
Variation de juste valeur	81,9	12,6
Plus et moins-values de cession	13,4	5,6
Total des revenus des immeubles de placement	136,4	76,2
Autres charges liées aux placements	-390,5	-280,3
Plus-values de dilution	0,0	0,0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	2 797,9	12 173,6
Dettes subordonnées au coût amorti	-216,8	-244,6
Dettes subordonnées à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Opérations de couverture de <i>cash-flow hedge</i>	23,3	17,7
Total des charges de financement	-193,4	-226,9
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NETS DE CHARGES DE FINANCEMENT	2 604,5	11 946,7

Tableau de réconciliation des charges et produits financiers avec le compte de résultat :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers hors coût de l'endettement	2 797,9	12 173,6
Charges de financement	-193,4	-226,9
TOTAL	2 604,5	11 946,7

18.2 Écart de juste valeur des actifs

Cette annexe présente les écarts de juste valeur des stocks d'actifs à chaque date d'arrêté.

18.2.1 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2022

(en millions d'euros)		Titres détenus au 31/12/2022	Titres détenus au 31/12/2021	Variation N/N-1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations taux fixe	10 523,8	10 228,8	295,0
	Obligations taux variable	30 259,2	25 078,2	5 180,9
	TCN	1 270,3	778,0	492,3
	Actions	5 920,3	6 847,3	-927,0
	Fonds de placement	57 286,7	60 825,5	-3 538,8
	Parts de SCI	1 676,8	1 690,9	-14,1
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	1 475,2	3 158,4	-1 683,2
	Total	108 412,2	108 607,1	-194,9
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	3 851,3	1 467,5	2 383,7
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	-1 588,9	-1 704,5	115,7
	Total	2 262,4	-237,0	2 499,4
AFS	Obligations taux fixe	132 713,4	168 265,8	-35 552,4
	Obligations taux variable	28 982,9	26 335,2	2 647,6
	TCN	8 880,2	3 478,8	5 401,4
	Actions	16 998,9	22 435,1	-5 436,2
	Fonds de placement	50 569,0	64 966,0	-14 397,0
	Parts de SCI	11 174,5	11 133,4	41,1
	Titres participatifs	771,7	547,2	224,5
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	26 366,2	29 247,6	-2 881,4
Total	276 456,8	326 409,1	-49 952,2	
HTM	Obligations taux fixe	0,0	0,0	0,0
	Obligations taux variable	95,6	86,5	9,1
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	0,0	0,0	0,0
Total	95,6	86,5	9,1	
Prêts et avances	Prêts et avances	4 252,9	4 159,7	93,1
	Total	4 252,9	4 159,7	93,1
Immeubles de placement	Immeubles de placement au coût amorti	4 197,6	1 860,2	2 337,3
	Immeubles de placement en juste valeur	2 771,8	2 049,7	722,1
	Total	6 969,4	3 910,0	3 059,5
TOTAL	398 449,3	442 935,4	-44 486,0	

18.2.2 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2021

(en millions d'euros)		Titres détenus au 31/12/2021	Titres détenus au 31/12/2020	Variation N/N-1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations taux fixe	10 228,8	11 405,5	-1 176,7
	Obligations taux variable	25 078,2	21 433,0	3 645,3
	TCN	778,0	1 007,6	-229,6
	Actions	6 847,3	5 616,5	1 230,8
	Fonds de placement	60 825,5	46 624,2	14 201,3
	Parts de SCI	1 690,9	1 725,5	-34,6
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	3 158,4	3 120,9	37,5
	Total	108 607,1	90 933,2	17 674,0
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	1 467,5	530,6	937,0
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	-1 704,5	-912,3	-792,2
	Total	-237,0	-381,7	144,7
AFS	Obligations taux fixe	168 265,8	176 321,9	-8 056,1
	Obligations taux variable	26 335,2	19 017,4	7 317,8
	TCN	3 478,8	4 150,1	-671,3
	Actions	22 435,1	17 958,0	4 477,1
	Fonds de placement	64 966,0	52 050,2	12 915,8
	Parts de SCI	11 133,4	11 113,0	20,4
	Titres participatifs	547,2	402,5	144,7
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	29 247,6	24 691,7	4 555,8
Total	326 409,1	305 704,9	20 704,2	
HTM	Obligations taux fixe	0,0	21,4	-21,4
	Obligations taux variable	86,5	142,8	-56,3
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	0,0	0,0	0,0
	Total	86,5	164,2	-77,7
Prêts et avances	Prêts et avances	4 159,7	5 123,1	-963,4
	Total	4 159,7	5 123,1	-963,4
Immeubles de placement	Immeubles de placement au coût amorti	1 860,2	1 733,3	127,0
	Immeubles de placement en juste valeur	2 049,7	1 705,2	344,5
	Total	3 910,0	3 438,5	471,5
TOTAL	442 935,4	404 982,1	37 953,3	

18.2.3 Réconciliation « Écart de juste valeur » / « Inventaire des placements »

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Juste valeur des actifs	398 449,3	442 935,4
Plus ou moins values nettes latentes - Inventaires des placements	-1 369,0	-1 199,6
Valeur comptable des placements - Inventaires des placements	397 080,4	441 735,7

18.3 Dépréciation

L'objectif est de présenter la nature et le montant de toute perte de valeur comptabilisée en résultat au titre d'un actif financier, en distinguant séparément chaque catégorie importante d'actifs financiers.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Obligations taux fixe	0,0	0,0
Obligations taux variable	0,0	0,0
TCN	0,0	0,0
Actions	-124,7	-28,3
OPCVM actions	-35,9	-0,4
Titres participatifs	0,0	-1,1
Autres (dont les FCP)	-217,0	-200,6
Actifs disponibles à la vente	-377,7	-230,4
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Prêts et créances	0,0	-20,1
Total des dotations aux provisions	-377,7	-250,5
Obligations taux fixe	0,0	0,5
Obligations taux variable	13,1	0,0
TCN	0,0	0,0
Actions	124,9	261,0
OPCVM actions	2,8	4,1
Titres participatifs	0,0	1,8
Autres (dont les FCP)	124,9	86,6
Actifs disponibles à la vente	265,8	354,1
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Prêts et créances	10,6	0,0
Total des reprises de provisions	276,4	354,1
VARIATION NETTE DES DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS	-101,3	103,6

Note 19 Impôts sur les bénéfices

Périmètre d'intégration fiscale

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales, CNP Caution, CICOGE SA (société de placements immobiliers), SAS THEEMIM, AEP 3, AEP 4, Assur-immeuble, Pyramides 2, Ecureuil Vie Investment, 270 Investment, US Real Estate EVJ, US Real Estate 270, PIAL 34, Passage du Faidherbe, Alleray, Yellowalto, FPIP, Lyfe, Sogestop K, Foncière HID, Pierre et Surene, 23-25 Marignan, 36 Marbeuf, 46 Kleber, 46 Kleber Holding, Infra Invest France, Neuilly Pilot, Ybry pont Neuilly, Geosud, Friedensallee, Montparvie IV, Montparvie V, QIS France, SAS Le Square, CNP retraite, Sogestop L, MFPrevoyance, 201 Investments.

Les sociétés du périmètre d'intégration fiscale sont liées par une convention avec CNP Assurances, société de tête redevable de l'impôt sur les sociétés vis-à-vis du Trésor. Ces conventions précisent notamment la répartition de l'impôt dû sur le résultat d'ensemble entre les sociétés intégrées, l'éventuel reliquat non refacturé étant supporté par CNP Assurances.

Impôts exigibles et impôts différés

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Conformément à la norme IAS 12, le Groupe comptabilise un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et entreprises associées, à des investissements dans des succursales et à des intérêts dans des partenariats, excepté dans le cas où les deux conditions suivantes sont remplies :

- CNP Assurances en tant que société mère, l'investisseur, le coentrepreneur ou le coparticipant est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera ; et
- il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le tableau suivant présente de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charge fiscale courante	649,7	719,9
Charge fiscale différée	102,8	-38,3
CHARGE D'IMPOT	752,5	681,5
Résultat net consolidé	2 261,6	1 776,4
Taux d'impôt	24,97%	27,73%
IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	752,5	681,5

Le tableau de preuve d'impôt permet d'expliquer le passage entre le taux d'impôt de droit commun du siège et le taux effectivement supporté.

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Taux	Montants	Taux	Montants
Bénéfice avant impôt		3 014,1		2 458,0
Impôt sur les sociétés en application du taux d'impôt de droit commun dans le pays siège ⁽¹⁾	25,83%	-778,4	28,41%	-698,3
Différences permanentes	-4,03%	121,4	-1,04%	25,6
Effets des mises en équivalence ⁽²⁾	-1,01%	30,4	-1,20%	29,4
Effet des taux d'impôt réduits sur les plus-values/ moins-values	1,19%	-35,8	-2,19%	53,7
Effet des changements de taux d'impôt ⁽³⁾	2,86%	-86,1	2,36%	-58,1
Effet des crédits d'impôts et déficits fiscaux utilisés	-0,81%	24,3	-0,74%	18,1
Autres	0,94%	-28,5	2,11%	-51,9
TOTAL	24,97%	-752,6	27,72%	-681,5

⁽¹⁾ En France, le taux d'impôt sur les sociétés est de 25 % pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 (25,825%, y compris contribution de 3,3%)

⁽²⁾ La prise en compte des sociétés mises en équivalence a pour effet d'afficher une économie d'impôt, avec :

ⁱ⁾ d'un côté des revenus qui ont déjà supportés l'impôt et qui sont comptabilisés nets d'impôt

ⁱⁱ⁾ et de l'autre des droits des assurés générés par ces revenus, comptabilisés avant IS et qui sont déductibles

⁽³⁾ Cette rubrique est impactée notamment par

ⁱ⁾ les distorsions de taux entre le taux légal en France et les taux des filiales à l'étranger. Par exemple, le taux d'imposition au Brésil est de 40%.

ⁱⁱ⁾ par les effets de changement des taux officiels d'impôt. Les impacts liés au changement de taux d'impôt en France prévus par les lois de finances successives ont été intégrés dans les comptes consolidés de CNP Assurances et se retrouvent donc dans cette rubrique.

Ce tableau présente le détail de la variation, sur l'exercice, du montant d'impôt différé :

Impôts différés relatifs à : (en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Réévaluation des actifs financiers en trading	241,9	274,4
Participation aux bénéfices différée sur réévaluation des actifs financiers en trading	-202,1	-250,3
Variation de valeur des autres actifs financiers	102,0	23,3
Participation aux bénéfices différée sur variation de valeur des autres actifs financiers	86,9	-8,8
Autres	-125,9	-77,0
TOTAL	102,8	-38,3

Le tableau suivant présente le montant total des actifs ou passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle.

Source des différences temporelles (en millions d'euros)	31/12/2022		
	Actifs	Passifs	Net
Ecart d'acquisition	2,1	-42,8	-40,8
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	0,0	-157,1	-157,1
Valeur des accords de distribution	0,0	-25,2	-25,2
Autres actifs incorporels	0,3	-0,8	-0,6
Immeubles de placement	0,2	-89,6	-89,3
Placements financiers	4 065,7	-891,7	3 174,0
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	-0,5	-0,5
Frais d'acquisition reportés	0,9	-53,2	-52,4
Autres actifs	108,7	-2,6	106,1
Titres subordonnés	0,0	-22,3	-22,3
Provisions pour risques et charges	182,6	0,0	182,6
Passifs des contrats d'assurance et financiers	139,0	-46,0	92,9
Participation aux bénéfices différée	181,2	-2 566,8	-2 385,6
Autres passifs	195,6	-18,0	177,7
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	409,5	0,0	409,5
Compensation actif - passif	-3 743,3	3 743,3	0,0
ACTIFS OU PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 542,4	-173,4	1 369,1

Source des différences temporelles (en millions d'euros)	31/12/2021		
	Actifs	Passifs	Net
Écart d'acquisition	2,4	-41,9	-39,5
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	2,6	-161,3	-158,7
Valeur des accords de distribution	0,0	-27,6	-27,6
Autres actifs incorporels	0,0	-0,9	-0,9
Immeubles de placement	0,3	-92,3	-92,0
Placements financiers	69,1	-9 006,7	-8 937,6
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	0,0	0,0
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	-0,5	-0,5
Frais d'acquisition reportés	31,0	-50,2	-19,2
Autres actifs	152,8	-1,3	151,5
Réserves de capitalisation	0,0	0,0	0,0
Titres subordonnés	0,0	-9,7	-9,7
Provisions pour risques et charges	197,3	0,0	197,3
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	126,6	-7,1	119,4
Participation aux bénéfices différée	8 008,9	103,1	8 112,0
Autres passifs	148,0	52,3	200,2
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	-41,5	0,0	-41,5
Compensation actif - passif	-8 396,5	8 396,5	0,0
ACTIFS OU PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	300,8	-847,6	-546,8

Note 20 Analyse sectorielle

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus sont conformes au format de l'information contenue dans les reporting internes, revus par le comité exécutif du groupe CNP Assurances (assimilé au principal décideur opérationnel défini par IFRS 8).

Le choix de segmentation géographique se fonde notamment sur, d'une part, une organisation multicritère en lien avec les priorités stratégiques du Groupe (géographiques, activités, réseaux) et, d'autre part, une allocation des écarts d'acquisition à des Unités Génératrices de Trésorerie principalement géographiques. Ce choix de segmentation est adopté de façon à présenter l'axe géographique comme l'axe prédominant en application des dispositions d'IFRS 8.8 et 8.10.

Les trois segments géographiques sont :

- France
- Amérique Latine
- Europe Hors France

Les indicateurs suivants sont utilisés à des fins de *reporting* interne :

- chiffre d'affaires : se calcule comme la somme des primes acquises et du chiffre d'affaires ou produits des autres activités. Cet indicateur est brut d'intérêt minoritaire et brut de réassurance. Il permet de mesurer l'activité commerciale sur la période ;
- revenus totaux : se calculent comme la somme du produit net d'assurance et des revenus du compte propre. Cet indicateur est brut des participations ne donnant pas le contrôle et net de réassurance. Il permet de mesurer la marge avant frais de gestion ;
- produit net d'assurance : se calcule en soustrayant les commissions versées aux distributeurs à la somme des chargements prélevés sur les contrats d'assurance, des résultats techniques et du solde de réassurance. Cet indicateur est brut des participations ne donnant pas le contrôle et net de réassurance. Il permet de mesurer la marge générée par les contrats d'assurance avant frais de gestion ;
- frais de gestion : frais d'administration et de gestion des contrats d'assurance hors commissions versées aux distributeurs. Cet indicateur est brut des participations ne donnant pas le contrôle ;
- résultat brut d'exploitation : se calcule en retraitant du résultat courant part du Groupe les charges de financement, les participations ne donnant pas le contrôle et mises en équivalence nettes. Cet indicateur est brut des participations ne donnant pas le contrôle et d'impôts sur les résultats. Il permet de mesurer la marge après frais de gestion.
- résultat courant part du Groupe : se calcule en retraitant du résultat net part du Groupe les éléments suivants : les impôts sur les résultats, les plus-values nettes & effet fair value, les éléments non-récurrents. Cet indicateur est net des participations ne donnant pas le contrôle et brut d'impôts sur les résultats. Cet indicateur a été créé afin de mesurer la marge après participations ne donnant pas le contrôle et mises en équivalence nettes et après charges de financement.

20.1 Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Amérique Latine	Europe hors France	Total IFRS
Chiffre d'affaires *	19 246,6	7 341,3	9 418,9	36 006,9
Revenus totaux globaux	2 910,2	1 064,7	621,9	4 596,9
Frais de gestion généraux	-648,7	-166,6	-211,5	-1 026,8
Résultat brut d'exploitation	2 261,5	898,2	410,4	3 570,1
Charges de financement				-193,4
Mises en équivalence nettes				36,9
Participations ne donnant pas le contrôle				-667,6
Résultat courant part du Groupe				2 746,0
Charge d'impôt				-646,6
Résultat après impôt des activités discontinuées				0,0
Plus-values nettes et effets <i>fair-value</i>				153,8
Éléments non récurrents				-313,9
Résultat net part du Groupe				1 939,3

*Le passage des primes acquises au chiffres d'affaires est présenté en note 14.

PASSAGE DU RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION AU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022
Résultat brut d'exploitation	3 570,1
Effets de marché et incorporels	-12,4
Éléments non récurrents	-410,0
Effets nets des entités mises en équivalence	-77,3
Résultat opérationnel	3 070,4

PASSAGE DE L'IMPÔT SUR LES RESULTATS DESENSIBILISÉS A L'IMPÔT SUR LES RESULTATS

La désensibilisation consiste à extraire du Résultat Brut d'Exploitation les effets des marchés financiers, les éléments exceptionnels et les éléments liés à des opérations d'acquisition. Cela permet de présenter le résultat de l'activité du Groupe hors impact des marchés et événements non courants.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022
Impôt sur les résultats (compte de résultat désensibilisé)	-646,6
<i>Impôt relatif aux éléments ci-dessous :</i>	
Effets de marché et incorporels	5,7
Éléments non récurrents	107,0
Participations ne donnant pas le contrôle	-218,7
Impôt sur les résultats (compte de résultat)	-752,5

PASSAGE DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DÉSENSIBILISÉES AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

(en millions d'euros)	31/12/2022
Participations ne donnant pas le contrôle (compte de résultat désensibilisé)	-667,6
<i>Impact sur les participations ne donnant pas le contrôle des éléments ci-dessous :</i>	
Effets de marché et incorporels	137,6
Éléments non récurrents	-10,9
Impôt sur les résultats	218,7
Participations ne donnant pas le contrôle (compte de résultat)	-322,3

20.2 Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	France	Amérique Latine	Europe hors France	Total IFRS
Chiffre d'affaires *	19 989,0	6 387,6	5 291,0	31 667,5
Revenus globaux	2 785,6	824,8	356,7	3 967,0
Frais généraux	-615,8	-127,2	-129,5	-872,5
Résultat brut d'exploitation	2 169,8	697,6	227,2	3 094,6
Charges de financement				-226,8
Mises en équivalence nettes				44,9
Participations ne donnant pas le contrôle				-480,5
Résultat courant part du Groupe				2 432,3
Charge d'impôt				-622,5
Plus-values nettes et effets fair-value				-32,7
Éléments non récurrents				-225,1
Résultat net part du Groupe				1 552,0

*Le passage des primes acquises au chiffres d'affaires est présenté en note 14.

PASSAGE DU RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION AU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)	31/12/2021
Résultat brut d'exploitation	3 094,6
Effets de marché et incorporels	-131,4
Éléments non récurrents	-323,4
Effets nets des entités mises en équivalence	-43,5
Résultat opérationnel	2 596,4

PASSAGE DE L'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS DÉSENSIBILISÉS A L'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

(en millions d'euros)	31/12/2021
Impôt sur les résultats (compte de résultat désensibilisé)	-622,5
<i>Impôt relatif aux éléments ci-dessous :</i>	
Effets de marché et incorporels	9,2
Éléments non récurrents	96,4
Participations ne donnant pas le contrôle	-164,6
Impôt sur les résultats (compte de résultat)	-681,5

PASSAGE DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DÉSENSIBILISÉES AUX
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021
Participations ne donnant pas le contrôle (compte de résultat désensibilisé)	-480,5
<i>Impact sur les intérêts minoritaires des éléments ci-dessous :</i>	
Effets de marché et incorporels	89,5
Éléments non récurrents	1,9
Impôt sur les résultats	164,6
Participations ne donnant pas le contrôle (compte de résultat)	-224,4

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES ET INFORMATIONS

Note 21 Autres principes comptables et informations

21.1 Opérations en devises

Au niveau de chaque entité du groupe CNP Assurances, les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par le dernier cours disponible du mois précédent.

Les éléments monétaires du bilan (hors actifs financiers classés en titres disponibles à la vente) sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, à moins que la comptabilité de couverture ne soit appliquée selon les dispositions présentées en note 8.7.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises et évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, par exemple lorsque l'actif non monétaire est classé en actif disponible à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

21.2 Application de la norme IAS 29

Depuis le 1er juillet 2018, l'Argentine est considérée comme une économie hyperinflationniste. En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » prévoit le retraitement des états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin. CNP Assurances détient quatre filiales en Argentine, CNP Assurances Compania de seguros, CNP SA de capitalizacion, Credicoop Compañia de Seguros de Retiro S.A. et Provincia Seguros de Vida S.A. dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin. L'analyse des impacts relatifs à l'application de cette norme a permis au Groupe de s'assurer que ses pratiques comptables ne nécessitaient pas d'être modifiées.

21.3 Effectif moyen employé par les entreprises consolidées

(en nombre de personnes)	31/12/2022	31/12/2021 Retraité (*)
Cadres	2 913	2 621
Non-cadres	2 523	2 554
Effectif moyen	5 435	5 175

(*) Le nombre d'employés en 2021 a été retraits en raison de la nouvelle méthode de comptabilisation excluant les CDD et les contrats en suspension.

L'effectif ci-dessus n'inclut pas les effectifs des sociétés consolidées par mise en équivalence.

Note 22 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe CNP Assurances ;
- soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

Note 23 Information relative aux parties liées

Des parties sont liées si une partie contrôle l'autre partie ou exerce une influence significative dans sa prise de décision, ou si elles sont toutes deux sous le contrôle ou l'influence significative d'une même tierce entité ou personne.

Les parties liées au groupe CNP Assurances se déterminent par rapport à la société mère CNP Assurances et sont donc principalement ses actionnaires et les entités qu'ils contrôlent, les sociétés qu'elle contrôle (y compris les sociétés mises en équivalence et les coentreprises), ainsi que ses principaux dirigeants.

Les transactions et les encours entre la société mère et les sociétés du groupe CNP Assurances consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation, c'est pourquoi les montants ci-après ne les incluent pas.

Pour information, CNP Assurances a reçu 363,1 M€ de dividendes de ses filiales consolidées : 215,9 M€ de ses filiales françaises, 117,6 M€ de ses filiales brésiliennes, 14,4 M€ de ses filiales italiennes et 15,3 M€ de ses filiales irlandaises.

23.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales

En application de la norme IAS 24, les actionnaires directs ou indirects exerçant un contrôle ou une influence notable, leurs filiales et coentreprises, ainsi que les sociétés sur lesquelles ceux-ci exercent une influence notable sont des parties liées à la société CNP Assurances.

La liste des sociétés consolidées du groupe CNP Assurances est présentée en note 4 des annexes.

Les commissions représentent les revenus perçus par La Banque Postale au titre de la vente des produits gérés par CNP Assurances.

Les prestations et les frais de personnel correspondent principalement à divers frais refacturés par la Caisse des Dépôts à CNP Assurances ainsi que les refacturations IFRS 15 vis-à-vis de La Banque Postale Prévoyance.

23.1.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales au 31/12/2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits	Charges	Actif	Passif
Réassurance – Prestations & Provisions techniques acceptées	0,0	0,6	0,0	1,5
Réassurance – Prestations & Provisions techniques cédées	15,7	0,0	103,6	0,0
Commissions	0,0	651,2	0,0	94,3
Prestations de service	12,1	3,7	3,5	3,1
Frais de personnel	0,0	3,1	0,0	0,7
Loyers	0,0	2,6	0,0	0,0
Provisions non techniques	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits financiers et prêts	0,5	0,0	50,8	0,0
Charges financières et emprunts	0,0	32,9	0,0	4,3
Dividendes	71,3	0,0	0,0	0,0

23.1.2 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales au 31/12/2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits	Charges	Actif	Passif
Réassurance – Prestations & Provisions techniques acceptées	0,0	1 886,4	0,0	7 567,6
Réassurance – Prestations & Provisions techniques cédées	575,9	0,0	11 376,0	0,0
Commissions	0,0	1 597,3	0,0	480,4
Prestations de service	14,1	1,4	6,0	0,5
Frais de personnel	0,0	3,6	0,0	1,0
Loyers	0,0	1,7	0,0	0,0
Provisions non techniques	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits financiers et prêts	161,5	0,0	72,5	0,0
Charges financières et emprunts	0,0	353,1	0,0	14,5
Dividendes	51,8	0,0	0,0	0,0

23.2 Relation avec les coentreprises

Les sociétés d'assurance mises en équivalences sont Arial CNP Assurances, Credicoop Companhia de Seguros de Retiro S.A., Provincia Seguros de Vida S.A. et Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A.

23.2.1 Relation avec les coentreprises au 31/12/2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits	Charges	Actif	Passif
Réassurance – Prestations & Provisions techniques acceptées	0,0	235,0	0,0	4 593,5
Réassurance – Prestations & Provisions techniques cédées	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions	0,0	20,5	0,0	20,5
Prestations de service	9,2	0,1	22,4	0,0
Frais de personnel	6,4	0,3	6,3	0,1
Loyers	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions non techniques	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits financiers et prêts	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges financières et emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0
Dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0

23.2.2 Relation avec les coentreprises au 31/12/2021

(en millions d'euros)	Produits	Charges	Actif	Passif
Réassurance – Prestations & Provisions techniques acceptées	0,0	522,1	0,0	6 419,4
Réassurance – Prestations & Provisions techniques cédées	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions	0,0	18,5	0,0	18,5
Prestations de service	9,2	0,0	15,6	0,0
Frais de personnel	6,6	0,1	5,2	2,9
Loyers	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions non techniques	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits financiers et prêts	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges financières et emprunts	0,1	0,0	0,0	0,0
Dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0

23.3 Relation avec les entreprises associées

Le groupe CNP Assurances a reçu 71,3 M€ de dividendes de la Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE), entreprise associée.

23.4 Termes et conditions des garanties données et reçues

Les garanties vis-à-vis des entreprises liées ou des sociétés mises en équivalence portent essentiellement sur les opérations de réassurances (dépôts espèces) et des nantissements :

- Ariel CNP Assurances
 - Dépôt espèces reçus 913,35 M€
 - Nantissements donnés 3 912,06 M€
- LBP
 - Nantissements reçus 104,08 M€
 - Nantissements donnés 4,34 M€

23.5 Rémunération des dirigeants

Les éléments ci-dessous présentent en cumul et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du président, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances.

En 2022

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, au directeur général adjoint et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 3 219 645 € (incluant rémunération fixe, variable, rémunérations des administrateurs, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général adjoint de CNP Assurances, s'élève 999 047 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels. Le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement d'indemnités de fin de contrat de travail au directeur général adjoint de CNP Assurances s'élève à 347 000 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement d'indemnité de fin de contrat de travail au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions

En 2021

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, au directeur général adjoint et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 2 273 189 € (incluant rémunération fixe, variable, rémunérations des administrateurs, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général adjoint de CNP Assurances, s'élève à 4 478 359 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels. Le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement d'indemnités de fin de contrat de travail au directeur général adjoint de CNP Assurances s'élève à 493 929 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement d'indemnité de fin de contrat de travail au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2021 au directeur général, au directeur général adjoint et aux administrateurs de CNP Assurances.

Note 24 Risques financiers

24.1 Risque de crédit

La note 8.8 des annexes aux comptes consolidés présente également le portefeuille obligataire du groupe CNP Assurances consolidé par notation des émetteurs.

24.2 Risque de change

Les portefeuilles d'actifs des entités du groupe CNP Assurances sont principalement investis dans leur devise fonctionnelle et en représentation de fonds assurés, c'est pourquoi le risque de change est limité (par exemple l'exposition nette de couverture à une devise autre que l'euro représente moins de 5 % des placements des sociétés françaises du groupe CNP Assurances).

Le groupe CNP Assurances est aussi exposé au risque de change sur le Real brésilien, compte tenu de son activité et de ses filiales au Brésil.

Des simulations sur l'impact d'une baisse de 20 % du cours du Real sont effectuées. Dans l'hypothèse où aucune couverture ne serait mise en place, un tel scénario aurait un impact négatif inférieur à 5 % sur le résultat net part du groupe. La politique de couverture prend en compte ce risque et vise à le limiter par des achats d'options protégeant contre la baisse du Real. Après couverture, l'impact du scénario baissier sur le Real est inférieur à 2 % du résultat net part du groupe.

Enfin, les variations du cours du Real peuvent avoir un impact sur les capitaux propres via les écarts de conversion.

24.3 Risque de taux des actifs financiers

L'objectif est de présenter diverses informations sur l'exposition au risque de taux pour chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers.

24.3.1 Cap et floor

Cette annexe présente le nominal des *caps* et des *floors* par niveau de *strike* et par durée résiduelle au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

24.3.1.1 Cap et floor au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥ 10 ans	
≥ 0 % et < 1 %	121,4	100,6	172,3	86,9	152,4	11 786,6	5 382,0	76,8	117,6	3 528,2	21 524,8
≥ 1 % et < 2 %	7,2	3 600,5	2,4	0,4	2,4	3,2	2,6	1,7	1,7	38,0	3 660,3
≥ 2 % et < 3 %	11 617,1	2 457,2	5 089,4	21 371,7	9 297,7	45,6	646,9	0,0	19,9	31,0	50 576,7
≥ 3 % et < 4 %	1 600,7	10 202,6	23 094,3	2 391,2	1 189,3	60,3	158,2	621,0	229,3	2 700,6	42 247,6
≥ 4 % et < 5 %	3,4	5 724,0	5 571,7	3,5	9,2	6 001,9	97,9	490,8	241,0	406,6	18 550,1
≥ 5 % et < 6 %	3 762,9	1,8	8,4	0,3	8,4	11,3	21,4	6,9	0,0	0,0	3 821,4
≥ 6 %	0,0	0,0	13,4	5,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,0
TOTAL	17 112,8	22 086,8	33 951,9	23 859,6	10 659,3	17 909,0	6 309,0	1 197,2	609,6	6 704,5	140 399,7

24.3.1.2 Cap et floor au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥ 10 ans	
≥ 0 % et < 1 %	102,3	123,3	107,3	197,1	100,0	132,3	98,7	194,9	105,5	4 626,7	5 788,3
≥ 1 % et < 2 %	0,0	0,0	3 600,0	0,0	3,2	6,1	2,2	1,0	0,0	43,7	3 656,3
≥ 2 % et < 3 %	14 250,5	6 000,0	2 454,0	5 087,5	21 366,5	9 295,0	45,6	646,0	0,0	50,5	59 195,6
≥ 3 % et < 4 %	0,2	1 594,0	10 176,6	23 069,0	2 381,5	0,0	59,0	151,0	500,0	2 928,0	40 859,3
≥ 4 % et < 5 %	5 630,0	0,0	5 724,0	5 565,0	0,0	0,0	81,0	77,0	489,0	238,0	17 804,0
≥ 5 % et < 6 %	1 850,0	1 910,0	0,0	1,7	0,0	0,0	8,0	19,2	0,0	0,0	3 789,0
≥ 6 %	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	21 833,0	9 627,3	22 061,9	33 920,2	23 851,2	9 433,4	294,6	1 089,1	1 094,5	7 887,0	131 092,4

24.3.2 Taux d'intérêt effectif

Cette annexe a pour objectif de présenter les taux actuariels des obligations à taux fixe et des zéros coupons à la date d'achat et à la date d'arrêté.

Les taux actuariels sont présentés sur les principales filiales d'assurance du groupe CNP Assurances :

- France
- Italie
- Brésil
- Espagne

24.3.2.1 Taux actuariels à l'achat

	31/12/2022		31/12/2021	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	1,78%	Euro	1,86%
Italie	Euro	1,70%	Euro	2,02%
Brésil	Réal	9,28%	Réal	6,87%
Espagne			Euro	1,87%

24.3.2.2 Taux actuariels à la date de clôture

	31/12/2022		31/12/2021	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	3,18%	Euro	-0,02%
Italie	Euro	3,53%	Euro	2,02%
Brésil	Réal	13,64%	Réal	11,53%
Espagne			Euro	0,18%

24.3.3 Valeurs comptables par échéance

24.3.3.1 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2022

Nature de l'instrument financier (en millions d'euros)	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	29 240,9	11 137,4	13 729,9	11 091,0	11 315,3	77 477,2	153 991,6
Obligations zéro coupon	2 879,1	623,7	1 387,5	1 656,1	953,6	7 952,4	15 452,3
Obligations à taux révisable	2,0	61,1	4,3	3,7	2,7	5,4	79,2
Obligations à taux variable	2 098,1	2 899,8	2 125,2	4 080,5	5 442,2	7 771,5	24 417,3
Obligations à taux fixe indexées inflations	3 130,8	709,0	0,0	35,5	70,0	5 149,6	9 094,9
Autres obligations	1 201,8	937,9	1 089,3	2 134,3	2 160,1	20 387,7	27 911,3
TOTAL	38 552,7	16 368,8	18 336,2	19 001,1	19 943,9	118 743,8	230 946,5

24.3.3.2 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2021

Nature de l'instrument financier (en millions d'euros)	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	27 047,3	23 456,6	10 939,1	13 744,9	11 368,4	92 665,6	179 221,9
Obligations zéro coupon	899,4	2 348,0	671,5	1 522,7	1 805,2	12 600,3	19 847,0
Obligations à taux révisable	1,5	2,0	3,0	3,0	2,0	6,6	18,2
Obligations à taux variable	1 553,0	3 116,6	2 545,9	1 510,2	3 000,8	8 756,7	20 483,1
Obligations à taux fixe indexées inflations	208,8	3 096,9	704,5	0,0	36,7	5 101,7	9 148,7
Autres obligations	1 795,5	990,7	833,4	778,8	2 084,4	17 592,2	24 075,0
TOTAL	31 505,5	33 010,8	15 697,5	17 559,5	18 297,5	136 723,0	252 793,8

24.3.4 Valeurs comptables par échéance des instruments en HTM

24.3.4.1 Valeur comptable au 31 décembre 2022

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti (en millions d'euros)	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
HTM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	86,6	86,6
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	86,6	86,6

24.3.4.2 Valeur comptable au 31 décembre 2021

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti (en millions d'euros)	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
HTM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	73,9	73,9
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	73,9	73,9

24.3.5 Durée moyenne des titres

Cette annexe a pour objectif de présenter la durée moyenne des titres de dettes pondérée par la valeur comptable, en années.

24.3.5.1 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2022

France	Italie	Brésil	Espagne
6,85	4,57	1,51	

24.3.5.2 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2021

France	Italie	Brésil	Espagne
7,38	5,17	1,24	4,27

Note 25 Risque de liquidité et adéquation actif - passif

25.1 Risque de liquidité

25.1.1 Flux futurs d'actifs

L'objectif de cette annexe est de présenter l'ensemble des flux futurs d'actifs par tranche d'échéance (c'est-à-dire remboursements, coupons).

25.1.1.1 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2022

Intention de gestion (en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans
AFS	37 160	63 348	76 281	67 660
Trading et FVO	3 010	2 714	2 109	621
HTM	0	0	80	7
Prêts et créances	0	0	0	0

25.1.1.2 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2021

Intention de gestion (en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans
AFS	31 322	73 871	67 559	60 889
Trading et FVO	1 683	4 036	1 749	1 141
HTM	0	0	0	74
Prêts et créances	0	0	0	0

25.1.2 Projections de paiements par échéance

Cette annexe présente les estimations de paiements, rachats et rachats partiels liés à des contrats d'assurance et d'investissement vie, épargne, retraite et dommages.

Le total des projections est supérieur aux soldes bilanciaux publiés, car il s'agit des flux sortants capitalisés.

25.1.2.1 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	28 793,9	91 507,2	74 036,4	49 245,6	146 941,2

25.1.2.2 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2021

(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	28 287,6	82 478,8	67 774,4	44 821,8	128 344,4

25.1.3 Passifs immédiatement rachetables

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Passifs immédiatement rachetables	285 241,0	294 232,0
Passifs non rachetables immédiatement	94 008,7	85 709,2

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2022 est de 285,2 Md€ (294,2 Md€ au 31 décembre 2021). Ce montant représente les passifs des contrats d'assurance vie et d'investissement comptabilisés au bilan qui pourraient être rachetés ou transférés par les assurés, tels que stipulé par leur contrat.

Ne peuvent faire l'objet d'un tel rachat les contrats emprunteurs, les contrats de prévoyance collective, certains contrats avec sortie en rentes et les contrats « loi Madelin ».

Il est à noter que ce montant maximal de contrats qui pourraient faire l'objet d'un rachat ne prend pas en compte le comportement des assurés qui tend à allonger significativement la durée effective des passifs telle que présentée dans les projections de paiements à la note 25.1.2.

25.3 Adéquation actif / passif des contrats en UC

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Immeubles de placement en représentation des contrats en UC	2 734,0	2 016,9
Actifs financiers en représentation des contrats en UC	84 183,4	82 243,5
Titres mis en équivalence en représentation des contrats en UC (parts d'OPCVM et de SCI consolidés)	0,0	0,0
Autres actifs en représentation des contrats en UC (ex : actifs non financiers détenus dans une SCI consolidée)	0,0	0,0
TOTAL VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS REPRÉSENTANT LES CONTRATS EN UC	86 917,4	84 260,3
Passifs des contrats financiers en UC	10 603,9	10 757,3
Passifs des contrats d'assurance en UC hors provisions pour garantie plancher	76 136,3	73 777,9
TOTAL PASSIFS CONTRATS EN UC	86 740,2	84 535,2
Provisions pour garantie plancher	37,7	44,9
TOTAL PASSIFS CONTRATS EN UC	86 777,9	84 580,1

L'inadéquation actif / passif des contrats en UC correspond notamment aux provisions pour sinistres à payer et autres provisions relatives aux contrats en UC qui sont incluses dans les passifs des contrats en UC, mais ne sont pas adossées par des actifs identifiés pour les besoins de la note comme représentant les contrats en UC.

Note 26 Risques liés aux contrats d'assurance et financiers

26.1 Gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financiers

Les activités d'assurance du Groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, l'évaluation des provisions et la stratégie de réassurance.

Le groupe CNP Assurances s'est doté d'outils de pilotage nécessaires à la mesure des objectifs qu'il s'est fixé.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- d'analyser la rentabilité ajustée du risque lors du lancement de nouveaux produits ;
- de décliner au niveau de chaque métier du groupe CNP Assurances leur propre contribution attendue à la réalisation de ces objectifs ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur, pour apprécier l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats, ainsi que la bonne adéquation de la tarification et du provisionnement ;
- d'analyser l'évolution des risques ;
- d'optimiser les stratégies de réassurance ;
- de définir les processus de suivi et d'escalade en cas de dépassement des seuils d'appétence aux risques.

Ces analyses régulières sont complétées de stress tests sur les principales hypothèses financières et techniques afin d'apprécier l'impact de ces dernières sur les indicateurs de mesure.

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan d'affaires de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

26.2 Termes et conditions des contrats

26.2.1 Nature des risques couverts par classe de contrats

Le Groupe propose une gamme complète de produits d'assurance en France, en Amérique Latine et dans plusieurs pays d'Europe autres que la France.

Les principaux contrats d'assurance individuelle proposés aux clients de CNP Assurances sont les contrats d'épargne, les contrats de rentes viagères différées avec sortie obligatoire ou facultative en rentes et les contrats de capital différé avec contre-assurance. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe propose des supports de placements en euros et/ou des supports en unités de compte.

Les contrats collectifs proposés par le Groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies, des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point garantie, des contrats de prévoyance et des contrats emprunteurs.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Caixa Seguros Holding Brasil SA au Brésil et CNP Cyprus Insurance Holdings à Chypre et en Grèce. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est faible, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le Groupe et les risques spécifiques associés ne sont pas détaillés ici.

Les risques de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance:

Les contrats d'épargne génèrent des risques de nature essentiellement financière

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur accorde une garantie de capital, complétée d'une participation aux bénéfices. La garantie du capital incluse dans les contrats d'épargne occasionne un risque pour l'assureur en période de taux bas. Ces garanties sont porteuses de risques financiers (cf. note 26.3 Risque de taux garantis des passifs relatifs aux contrats). La plupart des produits d'épargne peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Les rachats de polices dépendent de la performance des marchés financiers, de la performance des contrats offerts par la concurrence, des comportements (besoin de liquidité des clients par exemple), de la confiance des clients, de la fiscalité et d'autres facteurs liés à ceux-ci. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables. Par exemple, les produits d'épargne en euros sont exposés au risque de rachat en cas de forte et rapide remontée des taux d'intérêt : celle-ci peut occasionner des réalisations de moins-values latentes financées en partie par les fonds propres du Groupe et affecter ainsi le résultat et la solvabilité du Groupe ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels l'assureur s'engage sur la liquidité de l'actif : si l'actif ne peut être revendu sur le marché, cela peut engendrer une perte pour l'assureur qui doit alors honorer les sorties des contrats (en cas de décès, rachat ou autre) sans pouvoir les financer par la vente de l'actif. Enfin, l'assureur est également concerné par le risque financier dans la mesure où une baisse de la valorisation des actifs concernés réduit l'assiette de prélèvement des chargements sur encours. CNP Assurances a identifié ces différents risques et les unités de compte proposées à la commercialisation font l'objet d'un processus interne d'analyse et de sélection. En complément, le risque de rachat évoqué plus haut a également un impact sur le périmètre des unités de compte, dans la mesure où les rachats viennent également réduire l'assiette de prélèvement de chargement sur encours. Sur ce type de contrats, l'engagement de l'assureur correspond par ailleurs aux garanties complémentaires proposées, de type garantie de capital en cas de décès. La conjonction d'une dégradation des marchés financiers et d'une sinistralité supérieure à celle anticipée serait à même de dégrader les résultats de l'activité sur ce type de produits.

Les contrats de retraite génèrent des risques de nature technique et financière

Les risques sur les rentes viagères en portefeuille résultent de la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération des fonds gérés par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les facteurs-clés des résultats. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables réglementaires de mortalité basées sur des données statistiques d'évolution de la population ; dans certains cas, des tables d'expérience sont utilisées. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement ou de baisse des rendements d'actifs en-dessous des taux techniques pris en compte dans la tarification.

Les contrats de prévoyance génèrent des risques de nature essentiellement technique

Les contrats de risque ou de prévoyance / protection regroupent différents types de garanties attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Ce portefeuille est principalement exposé à une hausse de la sinistralité, notamment sur les garanties décès et incapacité, notamment pour les arrêts de travail ; et dans une moindre mesure aux décès accidentels et à la dérive des dépenses de santé.

Le Groupe définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité. En complément, des campagnes régulières de redressement sont réalisées afin de réexaminer la tarification des produits en fonction de la sinistralité observée.

L'asymétrie d'information entre assurés et assureurs génère un risque d'anti-sélection. Ce risque est néanmoins limité par l'application de certaines mesures de type questionnaire médical et/ou délai de carence.

Les activités du Groupe peuvent être affectées par la survenance de catastrophes naturelles ou humaines. En effet, la multiplication d'événements climatiques au niveau mondial, les actes de terrorisme, l'apparition ou le développement de pandémies, ou les éventuelles conséquences du réchauffement climatique pourraient, outre les dégâts et impacts immédiats qu'ils occasionnent, avoir des conséquences sur le résultat de certaines de ses activités d'assurance de personnes.

L'allongement de l'âge de départ à la retraite a également un impact défavorable sur les contrats dont les prestations sont dues jusqu'au départ en retraite de l'assuré.

Pour l'assurance des emprunteurs, il existe de plus un risque de rachat des contrats, soit dans le cadre du rachat du crédit concerné par le contrat (qui est favorisé dans les périodes de baisse des taux), soit dans le cadre d'une résiliation. L'existence de rachats dans des proportions non anticipées vient modifier la durée des contrats et peut perturber leur rentabilité.

En complément, les contrats de prévoyance génèrent également des risques de nature financière pour les garanties dont la durée est plus longue (par exemple dépendance). En effet, une partie de la rentabilité sur ces garanties est portée par les produits financiers dégagés sur la durée de la prestation qui est impactée par les marchés financiers (impact défavorable en cas de baisse des taux notamment).

Si les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont identifiés ci-dessus, cette présentation ne saurait en revanche constituer une liste exhaustive. En particulier, d'autres risques inconnus à ce jour ou bien considérés pour l'heure comme mineurs ou non significatifs pourraient dans le futur affecter significativement le Groupe. Le Groupe peut être en effet exposé à des risques émergents, à savoir des risques nouveaux ou en constante évolution, ce qui rend leur impact particulièrement incertain.

26.2.2 Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en unités monétaires se caractérisent par le versement d'un capital garanti dont la revalorisation peut dépendre d'un taux minimum garanti et prévoient généralement une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par une garantie principale représentée par un nombre d'unités de compte. Toutefois, ils peuvent offrir des garanties complémentaires relatives au paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats à la fois collectifs, incluant les régimes à prestations définies et cotisations définies, et individuels.

Suivant le type de contrat, les droits avant liquidation peuvent être exprimés sous forme d'un capital en euros ou en unités de compte ou d'un montant de rente en point ou en euros. Plusieurs modalités de liquidation peuvent être proposées, telles que les rentes viagères ou les versements en capital.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat :

- temporaire renouvelable pluriannuelle et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel ;
- rente éducation, rente de conjoint : rente temporaire ou viagère en cas de décès du parent ou du conjoint ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital ;
- contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de tout ou partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. En France, la garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire ;
- complémentaire maladie destinée à couvrir les frais de soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais engagés par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge, à l'occasion d'une maladie ou d'un accident.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales CNP Seguros Holding Brasil SA au Brésil et CNP Cyprus Insurance Holdings à Chypre et en Grèce. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

26.2.3 Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices

La plupart des contrats d'assurance – systématiquement concernant les contrats d'épargne en euros – présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, et parfois une partie des résultats techniques.

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices aux contrats d'épargne est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégagement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfices jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfices non encore affectée est comptabilisée en provision pour participation aux excédents.

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

26.3 Risque de taux garantis des passifs relatifs aux contrats

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Une ventilation des encours détaillant les engagements de taux des contrats d'épargne en euros est présentée ci-dessous :

Taux minimum garanti (en millions d'euros)	31/12/2022	
	Provisions techniques	%
0 % ⁽¹⁾	220 283,7	58,1%
]0 % - 2 %]	3 272,1	0,9%
]2 % - 3 %]	831,1	0,2%
]3 % - 4 %]	2 122,8	0,6%
]4 % - 4,5 %]	4 880,6	1,3%
> 4,5 % ⁽²⁾	881,7	0,2%
UC	86 740,2	22,9%
Autres ⁽³⁾	60 237,4	15,9%
TOTAL	379 249,6	100,0%

⁽¹⁾ Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

⁽²⁾ Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement des filiales brésiliennes où les taux obligataires sont supérieurs à 7 % (cf. note 24.3).

⁽³⁾ Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

Taux minimum garanti (en millions d'euros)	31/12/2021	
	Provisions techniques	%
0 % ⁽¹⁾	219 743,0	57,8%
]0 % - 2 %]	4 855,4	1,3%
]2 % - 3 %]	894,0	0,2%
]3 % - 4 %]	2 186,5	0,6%
]4 % - 4,5 %]	4 927,3	1,3%
> 4,5 % ⁽²⁾	736,2	0,2%
UC	84 535,2	22,3%
Autres ⁽³⁾	62 063,4	16,3%
TOTAL	379 941,2	100,0%

⁽¹⁾ Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

⁽²⁾ Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement des filiales brésiliennes où les taux obligatoires sont supérieurs à 7 % (cf. note 24.3).

⁽³⁾ Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

26.4 Concentration du risque d'assurance

26.4.1 Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par le groupe CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la Société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance du groupe CNP Assurances est définie en conseil d'administration et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe CNP Assurances qui intègre les contrats souscrits en direct et les acceptations externes ou intragroupes ;
- protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de chaque entité du Groupe : protection Catastrophe (excess par événement) excédent de sinistres par tête et surmortalité (risque pandémique) ;
- partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

26.4.2 Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

- Pour CNP Assurances,
 - a) l'ensemble des portefeuilles collectifs est couvert par une protection Décès et Invalidité accidentels, dans le cadre du pool Bureau Commun des Assurances Collectives, comprenant une coassurance de marché de 600 M€ dont CNP Assurances représente 24 % et une réassurance souscrite par le pool auprès de réassureurs externes ;
 - b) les autres portefeuilles (prévoyance individuelle, succursales, acceptations des filiales) bénéficient également d'une protection catastrophe accidentelle adaptée ;
 - c) les protections accordées par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont en grande partie rétrocédées auprès de réassureurs du marché.
 - d) L'ensemble des portefeuilles « emprunteur » est couvert contre le risque de surmortalité par un traité souscrit auprès d'un pool de réassureurs. Il prévoit d'indemniser jusqu'à 315 M€ au-delà d'une surmortalité de 130% évaluée en nombre de décès. Il permet de couvrir le risque pandémique qui est exclu des couvertures « catastrophe accidentelle » ;
 - e) Ces portefeuilles sont également protégés contre le risque de cumul de sinistres sur une seule tête.
- Au Brésil, les portefeuilles Vie et Dommages sont couverts contre les pointes de sinistres par risque et couverts, jusqu'à présent, globalement par une couverture « catastrophe accidentelle ». La restructuration des activités oblige à séparer également les protections. Une étude a permis de déterminer les couvertures catastrophe nécessaires pour assurer la continuité des protections.

- A Chypre, les risques Dommages sont également couverts contre les pointes de sinistres et les événements catastrophiques.
- Dans l'ensemble, les portefeuilles des filiales sont couverts en tenant compte des spécificités de chaque entité (répartition géographique des risques, modèle d'affaire).

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- les populations assurées : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population ;
- les assurés indemnisés : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants ;
- les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance.

Les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité ; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs : il n'existe pas de litige en suspens.

26.4.3 Risque de contrepartie sur les soldes de réassurance

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures. Les réassureurs doivent également être domiciliés dans un pays autorisé par la direction de la Conformité.

Pour les couvertures en Excess apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre BBB+ et AA+. (cf. note 9.9).

Note 27 Engagements donnés et reçus

En IFRS, les instruments financiers à terme sont comptabilisés au bilan.

Le périmètre des engagements donnés et reçus intègre les montants concernant les titres collatéralisés donnés et reçus dans le cadre des opérations de cessions temporaires effectuées par le Groupe.

Les engagements sur titres donnés correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

Engagements donnés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement	4 039,5	3 765,7
Engagements de garantie	1 036,0	514,3
Engagements sur titres	14 491,2	13 380,4
TOTAL	19 566,7	17 660,4

Engagements reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement	0,0	0,0
Engagements de garantie	13 068,5	14 628,3
Engagements sur titres	8 757,1	11 193,8
TOTAL	21 825,6	25 822,1

Les engagements sur titres reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice du groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.